



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022

qui aura lieu le 8 juin 2022
et circulaire de sollicitation de procurations



Votre vote compte

Veillez prendre un instant
pour voter. Votre participation
à titre d'actionnaire est
importante pour nous.



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations



Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous notifie et vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2022 (l'*assemblée*) par voie électronique au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique. Si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès ou sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou d'accéder à l'assemblée, veuillez appeler au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) ou au numéro 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date et à l'heure de l'assemblée ainsi qu'à son mode d'accès, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Il ne s'agit pas d'un formulaire de procuration et il ne peut donc servir à exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration et/ou accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires au moyen de votre numéro de contrôle unique à 16 chiffres. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

Quand :

le mercredi 8 juin 2022
de 9 h 30 à 11 h
(heure de l'Est)

Où :

L'assemblée virtuelle des actionnaires sera tenue par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022.

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés audités de 2021 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant;
- élire les administrateurs pour l'année à venir;
- nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- examiner une résolution des actionnaires prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

Comment puis-je accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires?

Vous pourrez accéder à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile. La plateforme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables.

Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Il est important que vous passiez en revue les renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée, qui sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe. Nous vous invitons à passer ces renseignements en revue bien avant l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même accéder à l'assemblée et poser des questions. Les invités peuvent assister à l'assemblée virtuelle, mais sont tenus de s'y inscrire à l'avance et ne pourront pas voter ni poser de questions.

Les actionnaires participant à l'assemblée virtuelle des actionnaires devront rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il incombera à l'actionnaire d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Les actionnaires sont invités à voter bien avant l'assemblée à l'aide de l'une des méthodes décrites ci-après.

Pourquoi l'assemblée de cette année est-elle tenue uniquement virtuellement?

Nous avons décidé de tenir encore une fois cette année l'assemblée virtuellement par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison des répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui se poursuit. Étant donné que les directives de la santé publique et les restrictions sur les grands rassemblements évoluent constamment, il est incertain s'il sera sécuritaire ou permis de tenir l'assemblée en personne cette année. Pour cette raison, nous avons décidé de tenir virtuellement une fois de plus notre assemblée cette année. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre en outre à tous nos actionnaires la possibilité de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique.

Nous nous attendons à ce que les actionnaires aient, pour l'essentiel, les mêmes occasions de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que par les années précédentes lorsque l'assemblée annuelle des actionnaires était tenue en personne.

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à www.hydroone.com/investor-relations/agm ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com. Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2021 (le *rapport annuel*) de la même manière.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire et/ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des documents leur soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, suivant les méthodes indiquées ci-après :

Actionnaires avec un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Actionnaires sans un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote).

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 27 mai 2022. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Les actionnaires assistant à l'assemblée virtuelle des actionnaires (y compris les actionnaires véritables qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) peuvent voter à l'assemblée. Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe, notamment des renseignements sur la façon dont les actionnaires véritables peuvent se nommer comme fondés de pouvoir.

Vous pouvez également exercer à l'avance par procuration les droits de vote rattachés à vos actions de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet		Si vous êtes un actionnaire, inscrit ou non inscrit (<i>véritable</i>), allez à www.proxyvote.com .
Vote par téléphone		Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.
Vote par la poste ou par remise en mains propres		Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires doivent voter ou nommer leur fondé de pouvoir à l'aide de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 juin 2022 (*l'échéance pour la remise des procurations*) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise en cas de report ou d'ajournement. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote à leur intermédiaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 28 mars 2022.

Par ordre du conseil d'administration,



Maureen Wareham
Secrétaire générale

VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE.

Lettre du président du conseil



Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One Limited, qui sera tenue à 9 h 30 (heure de l'Est) le mercredi 8 juin 2022. L'assemblée sera cette année une assemblée uniquement virtuelle tenue par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12022.

Nous avons décidé de tenir virtuellement encore une fois cette année l'assemblée annuelle des actionnaires par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui se poursuit. Étant donné que les directives de la santé publique et les restrictions sur les grands rassemblements évoluent constamment, il est incertain s'il sera sécuritaire ou permis de tenir l'assemblée en personne cette année. Pour cette raison, nous avons décidé de tenir virtuellement une fois de plus notre assemblée cette année. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre en outre à tous nos actionnaires la possibilité de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique. Nous espérons être en mesure d'offrir à nos actionnaires la possibilité de participer en personne à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2023, pour autant que les directives de la santé publique et les restrictions en vigueur nous permettent de le faire.

À l'assemblée générale annuelle des actionnaires, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Vous aurez également l'occasion de poser des questions. Votre vote est important. Nous vous encourageons fortement à utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'assemblée.

J'aimerais remercier M^{me} Jessica McDonald, qui a décidé de ne pas présenter sa candidature aux fins de réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, pour avoir siégé à notre conseil depuis 2018. Le comité de gouvernance et des affaires réglementaires au nom du conseil d'administration a déployé des efforts de recrutement afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de M^{me} McDonald et présentera la candidature de M. Mark Podlasly aux fins d'élection au conseil d'administration à l'assemblée. Pour plus de renseignements sur M. Podlasly, veuillez vous reporter à la page 18 de la circulaire.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.



Timothy Hodgson

Président du conseil
Hydro One Limited

Table des matières

1

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Points à l'ordre du jour	3
1. États financiers	3
2. Élection des administrateurs	3
3. Nomination des auditeurs externes	4
4. Vote consultatif sur la rémunération	5
Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote	6
À propos des candidats aux postes d'administrateur	14
Nos attentes envers nos administrateurs	14
Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil	15
Notices biographiques des administrateurs	16
Rémunération des administrateurs	22
Tableau de la rémunération des administrateurs	23
Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus	23
Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions	25
Séance à huis clos	26
Interdiction d'opération et faillites	26
Amendes ou sanctions	26

2

GOUVERNANCE

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One	27
La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province	28
Structure du conseil	29
Quorum	30
Descriptions de poste	35
Mise en candidature des administrateurs	31
Indépendance	33
Éthique commerciale	33
Conflits d'intérêts et opérations entre personnes apparentées	34
Compétences et expérience du conseil	34
Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs	36
Nombre maximal de mandats d'administrateur	36
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	36
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	37
Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	37
Diversité et inclusion chez Hydro One	38
Diversité au sein du conseil	38
Engagements publics	38
Représentation des genres et des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur au sein de la direction	40
Politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail et initiatives connexes	40
Planification de la relève et gestion des talents	41
Évaluation du conseil	42
Orientation et formation continue	43
Priorités du conseil	44
Rôle du conseil à l'égard de la stratégie	45
Gestion des risques d'entreprise	45
Engagement auprès des parties prenantes	47
Publication des documents relatifs à la gouvernance	50
Contrôles internes et systèmes d'information de gestion	50
Rapports des comités	50

3

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Lettre aux actionnaires	55
Analyse de la rémunération	60

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	105
Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	105
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	105
Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour	105
Propositions et mises en candidature d'actionnaires	105
Autres questions	106
Renseignements supplémentaires	106

Annexe A

Mandat du conseil de Hydro One Limited	107
--	-----



Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter. Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous.

Circulaire de sollicitation de procurations de 2022

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 12 avril 2022 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle des actionnaires.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'AGA, qui aura lieu le 8 juin 2022.

Dans le présent document :

- Les termes *nous*, *notre* ou *nos*, la *Société* et *Hydro One* désignent Hydro One Limited.
- Les termes *vous*, *votre* ou *vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société.
- Les termes *actions ordinaires* et *actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.
- Les termes *AGA* et *assemblée* désignent l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'AGA et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver plus facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime pour la Société afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 28 mars 2022 et l'information qu'elle contient est à jour en date du 28 mars 2022 et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'AGA, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

1 POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

➔ pages 3 à 26

2 GOUVERNANCE

Renseignements au sujet de nos pratiques de gouvernance

➔ pages 27 à 54

3 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction visés en 2021 et les fondements

➔ pages 55 à 106

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à recevoir ou à examiner les éléments suivants lors de l'AGA et, au besoin, à voter à l'égard de ceux-ci :

1 États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

2 Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil*) de la Société compte actuellement 11 membres. Dix des onze administrateurs ont été élus au conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 26 mai 2021. Conformément au processus de nomination des candidats aux postes d'administrateur prévus dans la convention de gouvernance datée du 5 novembre 2015 intervenue entre la Société et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, telle qu'elle est représentée par le ministre de l'Énergie (la *convention de gouvernance*), le comité de gouvernance et des affaires réglementaires (le *comité GAR*) a déployé au nom du conseil des efforts de recrutement afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de M^{me} McDonald et a nommé M. Mark Podlasly comme candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société à l'assemblée.

À l'AGA de 2022 de la Société, les actionnaires seront appelés à élire 11 administrateurs (les *candidats aux postes d'administrateur*) conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One.

Tous les administrateurs élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur aux pages 15 et suivantes.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

Le tableau ci-dessous résume les résultats du vote de 2021 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur qui se représentent à l'élection des administrateurs à l'AGA de 2022.

Résultats du vote de 2021 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur	Pour (%)	Abstention (%)
Cherie Brant	99,94	0,06
Blair Cowper-Smith	99,68	0,32
David Hay	99,97	0,03
Timothy Hodgson (président du conseil)	99,93	0,07
Stacey Mowbray	99,97	0,03
Mark Poweska	99,97	0,03
Russel Robertson	99,19	0,81
William Sheffield	99,97	0,03
Melissa Sonberg	98,85	1,15
Susan Wolburgh Jenah	99,97	0,03

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui n'obtient pas au moins une majorité de votes pour son élection est tenu de remettre immédiatement sa démission au conseil, pour examen. Pour plus de renseignements sur notre politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité, se reporter à la page 39.

3 Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommée pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (*Hydro One Inc.*) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2021 et en 2020 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Honoraires d'audit ¹⁾	1 966 777 \$	2 218 510 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	354 232 \$	338 965 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	21 351 \$	15 750 \$
Total	2 342 360 \$	2 573 225 \$

Notes :

1. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation, y compris la communication d'informations financières à l'intention de la province d'Ontario (la *Province*) et les services liés aux placements de titres.
2. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des traductions, l'audit des régimes de retraite de Hydro One et des services raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas inclus à la rubrique « Honoraires d'audit ».
3. Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des conseils fiscaux généraux.

Le conseil vous recommande de voter *POUR* le renouvellement du mandat de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One jusqu'à la clôture de notre prochaine AGA et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

	Pour (%)	Abstention (%)
Résultats du vote de 2021 pour la nomination des auditeurs	99,92	0,08

4 Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Le vote consultatif a pour objectif de recueillir le point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'AGA, les actionnaires auront l'occasion de voter sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de la Société. »

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

Le conseil vous recommande de voter *POUR* l'approbation de la résolution relative au vote consultatif sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.

	Pour (%)	Contre (%)
Résultats du vote consultatif sur la rémunération en 2021	98,42	1,58

- ➔ Pour plus de renseignements sur la directive et une présentation détaillée de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Rémunération de la haute direction » aux pages 60 et suivantes.

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès à sa circulaire relative à l'AGA ainsi qu'à son rapport annuel de 2021 par voie électronique, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'*avis*), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'*avis* contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'*avis* au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'*avis* donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'AGA.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (*véritables*). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nombre d'actions en circulation

En date du 28 mars 2022, il y avait en circulation 598 326 259 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) et les statuts constitutifs de Hydro One empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de la Province, d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Qui peut voter

Vous avez le droit d'exprimer une voix par action ordinaire que vous déteniez le 12 avril 2022, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 28 mars 2022, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Conformément à la convention de gouvernance, la Province et Hydro One se sont échangé les avis de mise en candidature et ont confirmé leur acceptation des candidats aux postes d'administrateur proposés par chacune d'entre elles. Selon la convention de gouvernance, la Province est également tenue de voter pour les candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

➔ On trouvera de plus amples renseignements sur la convention de gouvernance à la page 30.

Comment participer et voter à l'assemblée

Pourquoi l'assemblée de cette année est-elle virtuelle seulement?

Nous avons décidé de tenir virtuellement encore une fois cette année l'assemblée générale annuelle des actionnaires par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui se poursuit. Étant donné que les directives de la santé publique et les restrictions sur les grands rassemblements évoluent constamment, il est incertain s'il sera sécuritaire ou permis de tenir l'assemblée en personne cette année. Pour cette raison, nous avons décidé de tenir virtuellement une fois de plus notre assemblée cette année. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre en outre à tous nos actionnaires la possibilité de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique.

Les actionnaires inscrits et les fondateurs de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont nommés comme fondateurs de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'AGA, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondateurs de pouvoir pourront quand même participer à l'AGA et poser des questions. Les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Il est important de noter que vous ne pourrez pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Nous invitons les actionnaires à voter avant l'assemblée à www.proxyvote.com ou de l'une des façons exposées ci-dessous, surtout s'ils craignent de ne pas être en mesure de rester connectés à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Afin de participer à l'assemblée, veuillez vous connecter en ligne à www.virtualshareholdermeeting.com/hydro12022. Nous vous recommandons de vous connecter au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Comment puis-je participer et voter à l'assemblée?

Vous pourrez participer à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile, et la plateforme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre système en visitant le www.talkpoint.com/test.

Les étapes à suivre pour participer à l'assemblée diffèrent selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires. Veuillez lire et suivre les instructions applicables indiquées ci-dessous attentivement.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p>Comment participer et voter à l'assemblée</p> <p>Votre courtier ou votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote.</p> <p>Si vous souhaitez participer et voter à l'assemblée, vous pouvez le faire de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nommez-vous comme fondé de pouvoir, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration », et indiquez un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères. Veuillez noter que ces étapes doivent être complétées avant l'échéance pour la remise des procurations (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire), sinon vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée. 2. Suivez les instructions ci-dessous pour vous connecter et voter à l'assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? ». <p>Si Hydro One renonce à l'application de l'échéance pour la remise des procurations avant l'assemblée, tous les actionnaires non inscrits pourront accéder et voter à l'assemblée de la même façon que les actionnaires inscrits, sauf que le numéro de contrôle à 16 chiffres figurera sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration.</p> <p>Dans ce cas, si vous avez auparavant fourni des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom et que vous choisissez d'accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et de voter sur n'importe quelle question, vous révoquerez toutes les instructions de vote ou les nominations précédemment soumises. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée et poser des questions. Vous ne devriez pas tenir pour acquis qu'il y aura renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, en totalité ou en partie, et vous devriez voter avant l'assemblée ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations pour assurer que vos droits de vote sont décomptés à l'assemblée.</p> <p>L'actionnaire non inscrit qui souhaite accéder à l'assemblée <i>sans voter</i> – par exemple, parce que vous avez fourni des instructions de vote avant l'assemblée ou nommé une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée – peut accéder à l'assemblée de la façon indiquée ci-dessus pour les actionnaires inscrits, en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur son formulaire d'instructions de vote ou son formulaire de procuration. Vous pourrez poser des questions si vous accédez à l'assemblée de cette façon.</p>	<p>(Broadridge Financial Solutions, Inc. (Broadridge) vous a fait parvenir un formulaire de procuration.</p> <p>Ne remplissez pas le formulaire de procuration. À la place, faites ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes. 2. Entrez dans la section d'ouverture de session des actionnaires votre numéro de contrôle à 16 chiffres (figurant sur votre formulaire de procuration) et cliquez sur « soumettre ». 3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun. <p>Même si vous prévoyez actuellement accéder et voter à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés dans l'éventualité où vous décideriez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée.</p> <p>Veuillez noter que, si vous accédez à l'assemblée et votez sur n'importe quelle question, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise.</p>

Comment dois-je procéder pour poser des questions à l'assemblée?

Hydro One croit que la possibilité de participer utilement à l'assemblée, notamment en posant des questions, demeure importante, malgré la décision de tenir une assemblée virtuelle cette année. Nous nous attendons à ce que les actionnaires inscrits, les fondateurs de pouvoir et les actionnaires non inscrits (*véritables*) aient, pour l'essentiel, les mêmes occasions de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que par les années précédentes lorsque l'assemblée générale annuelle était tenue en personne.

Une fois les actionnaires connectés à l'assemblée, ceux-ci auront l'occasion de poser des questions à l'assemblée dans une boîte de clavardage sur la plateforme de l'assemblée virtuelle. Les questions reçues de la part des actionnaires seront abordées au cours d'une période de questions et réponses qui suivra la clôture de l'assemblée. Ces questions seront lues par le président de l'assemblée ou par une personne désignée par le président et un représentant de Hydro One y répondra comme il l'aurait fait dans le cadre d'une assemblée des actionnaires tenue en personne.

Comme pour une assemblée tenue en personne, le président de l'assemblée décidera du temps qui sera consacré à chaque question et aura le droit de limiter ou de regrouper les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'actionnaires aient l'occasion de poser une question. Il aura également le droit de rejeter les questions qui ne portent pas sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée ou qui ont été jugées inappropriées ou encore qui sortent du cadre de l'assemblée.

Qui puis-je contacter si je ne peux pas me connecter à l'assemblée?

Si vous avez des difficultés à vous connecter à l'assemblée, veuillez communiquer avec le service d'assistance téléphonique de Broadridge au numéro sans frais indiqué sur la page de connexion de l'assemblée (www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022).

Si vous participez à l'assemblée virtuelle, vous devez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Notez que si vous perdez la connectivité une fois l'assemblée commencée, il se pourrait qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin.

Même si vous prévoyez actuellement de participer à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer des droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés, dans l'éventualité où vous rencontreriez des difficultés techniques.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir?

Si vous avez été nommé comme fondé de pouvoir d'un actionnaire inscrit ou d'un actionnaire non inscrit (ou que vous êtes un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pouvez accéder et voter à l'assemblée durant la webémission en direct de la façon suivante :

Assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir

1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
2. Entrez le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exactement comme l'actionnaire qui vous a nommé comme fondé de pouvoir l'a indiqué à Broadridge et cliquez sur « soumettre ». Si l'actionnaire ne vous a pas donné cette information ou si vous ne l'entrez pas exactement comme l'actionnaire l'a indiquée à Broadridge, vous ne pourrez pas accéder à l'assemblée ni exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires au nom de l'actionnaire.

Si deux actionnaires ou plus vous ont nommé comme fondé de pouvoir, vous serez invité à entrer l'information sur le fondé de pouvoir pour chacun de ces actionnaires pour exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions ordinaires en leur nom.
3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun.

Tous les actionnaires doivent donner au fondé de pouvoir qu'ils nomment exactement la même information sur le fondé de pouvoir que celle qu'ils ont indiquée à Broadridge en ligne à www.proxyvote.com ou sur leur formulaire d'instructions de vote ou leur formulaire de procuration pour que leur fondé de pouvoir puisse accéder à l'assemblée durant la webémission en direct et exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les fondateurs de pouvoir qui ont oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente doivent communiquer avec l'actionnaire qui les a nommés aussi rapidement que possible. Si l'actionnaire a oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente, il doit suivre les étapes décrites à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration » aussi rapidement que possible.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité?

Si vous souhaitez participer à l'assemblée en tant qu'invité, vous pouvez vous connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Notez que les invités pourront écouter les délibérations, mais ne pourront pas poser des questions ni voter. Si vous souhaitez communiquer avec le président du conseil ou un membre du conseil, veuillez vous reporter aux coordonnées présentées à la page 112. Veuillez lire et suivre les instructions ci-dessous attentivement.

Assister à l'assemblée en tant qu'invité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes. 2. Remplissez la section d'ouverture de session en tant qu'invité et cliquez sur « soumettre ».
---	---

Vote par procuration ou à l'avance

Nomination de votre fondé de pouvoir

Si vous donnez vos instructions de vote en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en signant et en retournant votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, vous autorisez Timothy Hodgson ou Mark Poweska (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président du conseil (le président du conseil) et le président et chef de la direction de la Société, respectivement, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. **Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée.** Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter toute procuration particulière reçue en retard.

Comment voter à l'avance ou par procuration

Vous pouvez voter à l'avance ou nommer votre fondé de pouvoir et voter par procuration en suivant les instructions applicables indiquées ci-dessous. La manière de nommer votre fondé de pouvoir diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) ou un actionnaire inscrit.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration	<p>Vous pouvez fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en votre nom en suivant les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni. Nous vous invitons à le faire en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone si votre courtier ou votre intermédiaire vous offre cette possibilité. Vous pouvez également remplir le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni, puis le retourner à votre courtier ou à votre intermédiaire. Vous devez suivre les instructions et respecter les délais que votre courtier ou votre intermédiaire vous a indiqués pour le faire.</p> <p>Si vous souhaitez accéder et voter à l'assemblée ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour le faire, ne remplissez pas la section de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous ou votre fondé de pouvoir voterez à l'assemblée.</p>	<p>Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou à nommer votre fondé de pouvoir par Internet à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint à Broadridge. Vous devez suivre les instructions indiquées dans votre formulaire de procuration.</p> <p>Puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) comme votre fondé de pouvoir pour voter en votre nom diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. Vous devez donc suivre très attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote;

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p>Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration</p> <p>De plus, puisque l'assemblée aura lieu virtuellement, la procédure pour vous nommer vous-même ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour voter à l'assemblée diffère de celle d'une assemblée tenue en personne. En plus des étapes indiquées ci-dessus, vous devez suivre attentivement les instructions additionnelles figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus à cette fin sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Vous devez compléter cette étape si vous souhaitez vous nommer vous-même ou si vous souhaitez nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés); si vous avez nommé une autre personne que vous pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, vous devez lui indiquer le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée. <p>Nous vous invitons à vous nommer vous-même ou à nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) en ligne à www.proxyvote.com, car cela vous permettra de partager plus facilement l'information sur le fondé de pouvoir que vous avez nommé avec toute autre personne que vous avez nommée pour vous représenter à l'assemblée. Si vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir telle qu'elle est requise lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le code d'identification et le nom de fondé de pouvoir exacts à une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés), qui a été nommée pour accéder et voter à l'assemblée en votre nom, <u>ni vous ni cette autre personne, selon le cas, ne pourrez accéder à l'assemblée et voter.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> indiquer à votre fondé de pouvoir le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée. Votre fondé de pouvoir aura besoin de votre nom de fondé de pouvoir et de votre code d'identification de fondé de pouvoir pour voter en votre nom à l'assemblée. <p>Veillez noter que si vous souhaitez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés comme votre fondé de pouvoir et que vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir tel qu'il est requis lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exacts à cette personne, <u>celle-ci ne pourra pas accéder à l'assemblée et voter en votre nom.</u></p>

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
<p>Échéance pour la remise des procurations</p> <p>Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote ou à effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com, ou vous pouvez retourner vos instructions de vote en suivant l'une ou l'autre des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre courtier ou votre intermédiaire.</p> <p>N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote ou votre nomination suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, avant l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 juin 2022. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire sans tarder.</p> <p>Pour que vos droits de vote soient décomptés, Broadridge doit recevoir de votre courtier ou de votre intermédiaire vos instructions de vote ou votre nomination au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 juin 2022 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.</p>	<p>Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote ou effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com ou en remplissant et en retournant votre formulaire de procuration à Broadridge, dans chaque cas en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration.</p> <p>Broadridge doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 juin 2022 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.</p>
<p>Changement d'avis/révocation de votre procuration</p> <p>Si vous avez fourni à votre courtier ou à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote, veuillez communiquer avec lui et il vous indiquera quoi faire.</p> <p>Si votre courtier ou votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également modifier vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant l'échéance pour la remise des procurations. Demandez à votre courtier ou à votre intermédiaire quand il doit recevoir ces nouvelles instructions.</p> <p>Si vous avez le droit de voter à l'assemblée et que vous avez auparavant donné des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, vous pouvez accéder à l'assemblée et révoquer vos instructions de vote ou les nominations précédemment soumises, mais vous ne pourrez pas voter sur toute question à l'assemblée, à moins qu'il y ait eu renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée et poser des questions.</p> <p>Si vos instructions de vote ou votre nomination sont reçues après l'échéance pour la remise des procurations, elles ne peuvent servir qu'à la révocation d'instructions de vote ou d'une nomination précédemment soumises.</p>	<p>Si vous changez d'avis quant à la façon dont vous avez exercé vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en fournissant de nouvelles instructions de vote ou effectuant une nouvelle nomination à www.proxyvote.com, ou en fournissant un nouveau formulaire de procuration à Broadridge. Vous pouvez également le faire en utilisant une autre méthode autorisée par la loi, y compris en faisant parvenir un avis écrit signé précisant vos instructions à l'attention de notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou sa reprise en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante :</p> <p>483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5</p> <p>a/s de la secrétaire générale</p> <p>Les procurations reçues après l'échéance pour la remise des procurations, mais avant l'assemblée, ne peuvent servir qu'à la révocation d'une procuration précédemment soumise.</p> <p>Enfin, vous pouvez modifier vos instructions de vote en participant à l'assemblée virtuelle et en votant sur n'importe quelle question. Vous révoquerez ainsi toute procuration précédemment soumise.</p>

Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise. Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, Timothy Hodgson ou, à défaut de celui-ci, Mark Poweska, les fondés de pouvoir désignés, voteront pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir membres de la direction
Élection des administrateurs	<i>Pour</i> chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	<i>Pour</i>
Vote consultatif sur la rémunération	<i>Pour</i>

Autres questions relatives à l'exercice des droits de vote

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Broadridge, dont vous trouverez les coordonnées à la page 109 de la présente circulaire. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

Confidentialité

Pour préserver la confidentialité du vote, Broadridge compte toutes les procurations. Broadridge discute de procurations particulières avec nous seulement si la loi l'y oblige, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration ou, encore, en cas de course aux procurations.

Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à www.hydroone.com/investor-relations/aggm. Les résultats du vote présenteront les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour pour lequel un scrutin a été tenu ou, si aucun scrutin n'a été tenu, en fonction des droits de vote représentés par les procurations déposées en bonne et due forme avant l'assemblée.

Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute et/ou d'accès, veuillez communiquer avec la secrétaire générale à CorporateSecretary@HydroOne.com.

À propos des candidats aux postes d'administrateur

Cette année, nous avons 11 candidats aux postes d'administrateur, dont dix siègent actuellement au conseil et M. Podlasly sera nommé afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de M^{me} McDonald. Les notices biographiques des administrateurs en poste ainsi que celle de M. Podlasly présentées aux pages 16 et suivantes, vous renseignent sur les compétences et l'expérience de chaque candidat au poste d'administrateur et d'autres questions importantes à considérer. Tous les candidats aux postes d'administrateur, sauf un, sont considérés comme indépendants. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant parce qu'il est notre président et chef de la direction.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles et des connaissances qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

Qualités personnelles	<ul style="list-style-type: none">• Ils ont une connaissance approfondie des affaires, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste.• Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.
Gérance	<ul style="list-style-type: none">• Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation.• Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs.• Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil devant les parties prenantes dans leur ensemble.
Intégrité	<ul style="list-style-type: none">• Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances.• Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.
Participation	<ul style="list-style-type: none">• Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités dont ils font partie.• Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités.• Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et conseillers de la Société.
Formation	<ul style="list-style-type: none">• Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.

Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	Indépendant ³⁾	Genre	Comité d'audit ²⁾	Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation ²⁾	Comité des ressources humaines (comité RH) ²⁾	Comité de gouvernance et des affaires réglementaires (comité GAR) ²⁾
Cherie Brant	-	✓	F		✓		✓
Blair Cowper-Smith	-	✓	H	✓		✓	
David Hay	-	✓	H		*		✓
Timothy Hodgson ¹⁾ (président du conseil)	-	✓	H				
Stacey Mowbray	-	✓	F	✓	✓		
Mark Podlaszky ⁴⁾	-	✓	H				
Mark Poweska ¹⁾	-	-	H				
Russel Robertson	-	✓	H	*		✓	
William Sheffield	-	✓	H		✓		✓
Melissa Sonberg	-	✓	F	✓		*	
Susan Wolburgh Jenah	-	✓	F		✓		*

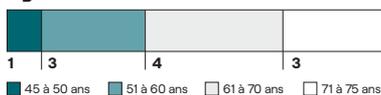
* Président(e) du comité.

- Même s'ils ne sont pas membres de comités, M. Hodgson et M. Poweska sont invités à assister à toutes les réunions des comités.
- Le 7 mai 2021, le conseil d'administration a approuvé la modification de la composition du comité avec prise d'effet le 26 mai 2021. De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés à la page 34.
- Administrateur indépendant selon notre définition de l'indépendance, qui est présentée à la page 34.
- S'il est élu, M. Podlaszky sera nommé aux comités du conseil après l'assemblée.

Genre



Âge



Résultats du vote en 2021^(*)



Répartition géographique



Origine ethnique



*Compte non tenu des résultats du vote pour M^{me} McDonald.

Notices biographiques des administrateurs

Les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour en date du 28 mars 2022. Les notices biographiques vous renseignent au sujet des administrateurs qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats, ainsi que leur âge et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
14 août 2018

Associée, Borden
Ladner Gervais
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2030.

Cherie Brant, 47 ans

Cherie Brant est associée et responsable nationale, Droit autochtone chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. M^{me} Brant pratique le droit commercial dans une vaste gamme de secteurs, y compris l'énergie et le transport, l'aménagement et le financement de terrains sur des terres appartenant aux Premières Nations, le franchisage, le cannabis et le développement économique. En outre, elle fournit des conseils stratégiques en matière de politiques et de gouvernance à des groupes autochtones. Avant de se joindre à Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., M^{me} Brant était associée d'un autre grand cabinet d'avocats canadien depuis 2013.

M^{me} Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. Elle siège au conseil de La Banque Toronto-Dominion, de la Anishnawbe Health Foundation, du Conseil canadien pour le commerce autochtone et du Canadian Club de Toronto et elle participe au comité de l'Aboriginal Education Council du Centennial College. Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M^{me} Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'Université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'Université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.

En 2017, M^{me} Brant a reçu le prix Zenith de Lexpert, un prix décerné à l'échelle nationale qui vise à souligner l'apport d'une femme au droit et, en 2012, elle a été désignée comme une étoile montante par Lexpert, qui l'a incluse dans son palmarès *Rising Stars: Leading Lawyers Under 40*.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Administrateur de sociétés
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2023.

Blair Cowper-Smith, 74 ans

Blair Cowper-Smith est dirigeant d'Erin Park Business Solutions, société de services-conseils canadienne. Auparavant, M. Cowper Smith était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), pour lequel il était également membre de l'équipe de direction principale, responsable notamment des affaires réglementaires, des affaires juridiques et de la gouvernance. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital investissement.

M. Cowper-Smith est administrateur de sociétés telles que Porter Airlines, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, Face the Future Foundation et Timbercreek Capital (président du conseil consultatif). Il a été auparavant administrateur de 407 ETR, de Golf Town et de la Global Strategic Investment Alliance. Il a siégé au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. À intervalles réguliers,

M. Cowper-Smith donne des conférences sur la gouvernance au Directors College de l'Université McMaster. M. Cowper-Smith est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB) et d'une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANT

Nouveau-Brunswick, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Directeur général, Delgatie
Incorporated

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2030.

David Hay, 66 ans

David Hay est directeur général de Delgatie Incorporated, société de services-conseils stratégiques. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International dont le siège est situé à Londres, en Angleterre. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et a enseigné à temps partiel à l'université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick. M. Hay a été clerk du juge en chef de la Haute Cour de la Cour suprême de l'Ontario de 1981 à 1982.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc. et du Council of Clean and Reliable Energy. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro Electric System Limited, dont il a été vice-président, et à celui de Associated Electric & Gas Insurance Services Limited (AEGIS). M. Hay a également présidé les conseils d'administration de la Beaverbrook Art Gallery et de SHAD Canada.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto (collège Victoria). Il est *Fellow* du Ivey Energy and Policy Institute et détient le titre d'IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2030.

Timothy Hodgson, 61 ans

Timothy Hodgson est administrateur de sociétés et agit actuellement à titre de président du conseil de Hydro One. En outre, M. Hodgson siège aux conseils de Dialogue Technologies de la Santé inc. et de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (*Investissements PSP*). Auparavant, M. Hodgson a été associé directeur d'Alignvest Management Corporation de 2012 jusqu'à son départ en août 2019. Il a été conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada à l'époque, M. Mark Carney, de 2010 à 2012. De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'ensemble des responsabilités liées aux activités, aux relations avec les clients et aux questions réglementaires de cette société.

Antérieurement, il a siégé aux conseils d'administration de Sagicor Financial Corporation, de Sagicor Group Jamaica, de MEG Energy, d'Alignvest Acquisition Corporation, d'Alignvest Acquisition II Corporation, de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets, de Next Canada, de l'Ivey School of Business et de Bridgepoint Health.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey School of Business à l'Université Western et d'un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba. Il est *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA) et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
23 juillet 2020

Administratrice de sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2032.

Stacey Mowbray, 60 ans

M^{me} Mowbray était jusqu'à tout récemment présidente, Amérique du Nord, de WW International (auparavant Weight Watchers). Auparavant, elle avait exercé les fonctions de présidente et chef de la direction de The Second Cup Ltd. M^{me} Mowbray possède une vaste expérience en matière de marketing et de marques qu'elle a acquise alors qu'elle exerçait des fonctions dans ces domaines pour des marques de premier ordre telles que Molson Coors Brewing Company, Cara Operations et Pepsi Cola.

M^{me} Mowbray siège actuellement au conseil d'administration de Currency Exchange International, de la Banque de change du Canada, de Sleep Country Canada Holdings Inc. et de dentalcorp Holdings Ltd. Elle est également administratrice de la société fermée Bonne O Holdings Company. Auparavant, elle a notamment été membre des conseils de Trillium Health Partners, de Second Cup Coffee, du Liquor Control Board of Ontario, de la Niagara Ventures Corporation et présidente du conseil de l'Association du café du Canada.

M^{me} Mowbray a reçu de nombreuses distinctions, dont les suivantes : Championne de la diversité (Diversity Champion), premier chef de la direction en résidence (Inaugural CEO in Residence) de l'Université Wilfrid Laurier, membre du réseau des 100 femmes occupant des postes de haute direction les plus influentes (Top 100 Women's Executive Network), mention sur la liste des 20 femmes les plus influentes (Top 20 Women's Post) et le prix pour les progrès et les accomplissements exceptionnels de la Schulich School of Business. M^{me} Mowbray est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finance et en marketing de l'Université York et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier. M^{me} Mowbray détient le titre d'IAS.A.



INDÉPENDANT

Colombie-Britannique, Canada

Candidat au poste
d'administrateur

Directeur de la politique
économique et des
initiatives de la First Nations
Limited Major Projects
Coalition

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2034.

Mark Podlasly, 56 ans

M. Mark Podlasly est le directeur de la politique économique et des initiatives de la First Nations Major Projects Coalition et, à ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique d'une communauté des Premières Nations qui cherche à exploiter de grands projets comme des pipelines, des mines et un service d'électricité ainsi que de l'amélioration des pratiques environnementales en matière de gestion de projets.

M. Podlasly est membre du conseil consultatif pour les communautés autochtones du CN et est membre du panel d'experts indépendants des Services de la Couronne du gouvernement du Manitoba et, en cette qualité, il fournit des conseils sur la réponse à l'examen économique des projets Bipolaire III et Keeyask ainsi que des projets de transport d'électricité.

M. Podlasly est le président de First Nations Limited Partnership (gazoduc), le fiduciaire de la Nlaka'pamux Nation Legacy Trust et un membre du conseil consultatif sur la stratégie en matière de changements climatiques de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Podlasly est un professeur de la Sauder School of Business de l'université de la Colombie-Britannique. Il est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'université Harvard ainsi que d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Trinity Western University.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Administrateur de sociétés
Candidat de la Province

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2023.

Russel Robertson, 74 ans

Russel Robertson a été vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier de 2014 à 2016. Auparavant, M. Robertson a occupé le poste de vice-président directeur, Intégration des entreprises de 2011 à 2014, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de Marshall & Ilsley Bank en vue de créer BMO Harris Bank, et celui de chef des finances chez BMO Groupe financier de 2008 à 2011.

Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège aux conseils d'administration de Bausch Health Companies Inc. et de Turquoise Hill Resources Ltd., dont il préside les comités d'audit. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de l'Ivey School of Business de l'Université Western. Il est comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et *Fellow* des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et il détient le titre IAS.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2024.

William Sheffield, 73 ans

William Sheffield est un administrateur de sociétés depuis 2004. M. Sheffield est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier, chez Stelco, Inc.

M. Sheffield siège actuellement au conseil de Velan, Inc. Il a déjà siégé aux conseils de la Houston Wire & Cable Company, de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies, de Family Enterprise Canada et de SHAD. En plus d'avoir siégé aux conseils d'administration de nombreuses sociétés à capital ouvert, M. Sheffield est également membre de plusieurs conseils consultatifs de grandes entreprises familiales.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster, et détient le titre IAS.A. En 2015, il a été nommé *Fellow* de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'Université de la Colombie-Britannique.



INDÉPENDANTE

Québec, Canada

Administratrice depuis le
14 août 2018

Professeure en gestion
appliquée, Université McGill

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2030.

Melissa Sonberg, 61 ans

Melissa Sonberg est professeure en gestion appliquée de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill depuis 2014. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M^{me} Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA Inc. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA de 2001 à 2013.

M^{me} Sonberg siège aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, d'Athennian, d'Enghouse Systems Inc. et de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Via Rail Canada, de MD Financial Holdings, Inc., de Rideau, Inc., du Groupe Touchette, de Women in Capital Markets et du Centre de santé de l'Université McGill.

M^{me} Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa, et détient le titre IAS.A. Elle est conseillère en ressources humaines agréée (CRHA).



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
1^{er} janvier 2020

Administratrice de sociétés
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2031.

Susan Wolburgh Jenah, 66 ans

Susan Wolburgh Jenah est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre supérieur d'organismes de réglementation, de membre de la haute direction et d'avocate. Pendant sa carrière, elle a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif, et à de nombreux comités consultatifs d'experts.

M^{me} Wolburgh Jenah siège actuellement aux conseils d'administration de la Banque Laurentienne du Canada et de Groupe Aecon Inc. et elle exerce les fonctions de vice-présidente du conseil du Humber River Hospital. Elle est membre du comité d'examen indépendant d'Investissements Vanguard Canada. Elle exerçait jusqu'à tout récemment les fonctions de gouverneur publique de la Financial Industry Regulatory Authority des États Unis, de présidente de La Bourse Neo, ainsi que d'administratrice de Aequitas Innovations Inc., de The Global Risk Institute et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

M^{me} Wolburgh Jenah a été présidente et chef de la direction fondatrice de l'OCRCVM et elle a occupé de nombreux postes de haute direction à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris ceux de vice-présidente du conseil, de présidente du conseil par intérim, de chef du contentieux et de directrice des affaires internationales.

M^{me} Wolburgh Jenah détient un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto et un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School. Elle est également membre du conseil consultatif national de l'institut C.D. Howe, et elle a agi à titre de mentor pour le programme Catalyst Women on Board. Elle était auparavant *Fellow* et professeure auxiliaire de la Osgoode Hall Law School et elle est récipiendaire du prix Osgoode Hall Gold Key for Achievement décerné en 2011. M^{me} Wolburgh Jenah détient le titre IAS.A.



NON INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
10 mai 2019

Président et chef de la
direction de Hydro One

Mark Poweska, 52 ans

Mark Poweska est président et chef de la direction de Hydro One Limited. M. Poweska dirige le plus grand fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, qui comptait environ 1,5 million de précieux abonnés, des actifs de plus de 30 milliards de dollars ainsi que des produits annuels d'environ 7,2 milliards de dollars en 2021, et est un dirigeant qui a fait ses preuves et qui est réputé pour prioriser la sécurité, dépasser les attentes des clients, réduire les coûts et améliorer le rendement opérationnel.

Grâce à une équipe constituée d'environ 9 300 employés qualifiés et dévoués (moyenne en 2021), M. Poweska a élaboré une stratégie d'entreprise qui définit une vision claire pour l'avenir de Hydro One. M. Poweska possède une connaissance approfondie du secteur ainsi qu'une capacité à établir des relations durables et solides avec des partenaires du secteur, des syndicats, des collectivités autochtones, des autorités de réglementation et différents ordres de gouvernement.

Avant de se joindre à Hydro One en 2019, M. Poweska a été vice-président directeur, Exploitation chez BC Hydro. Alors qu'il exerçait ces fonctions, M. Poweska a mené à bien la fusion de l'ancienne division de transport et de distribution avec la division de production. Au cours de sa carrière de plus de 30 ans dans le secteur de l'énergie au sein de BC Hydro et de Hydro One, M. Poweska a prouvé qu'il était en mesure de développer une culture de la sécurité solide, d'accorder la priorité aux clients, d'améliorer l'efficacité et d'accroître la valeur pour les actionnaires. M. Poweska est un ingénieur mécanique qui possède de l'expérience dans tous les champs d'expertise du secteur de l'électricité, que ce soit sur le terrain ou au sein d'une équipe de direction.

M. Poweska est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie mécanique de l'Université de la Saskatchewan. Il est également le président du conseil d'administration de l'Association de l'énergie de l'Ontario et il siège au conseil du Western Energy Institute. L'Association de l'énergie de l'Ontario lui a décerné le titre de dirigeant de l'année en 2020 (*Leader of the Year*) pour son rôle de leader ans la transformation de Hydro One pour en faire un réseau davantage axé sur le client, plus durable, plus sécuritaire et plus efficace.

Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement de tous les frais qu'ils engagent de façon justifiée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs frais de déplacement.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*). En vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le conseil devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction au plus tard le 15 février 2019. Le 21 février 2019, conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le Conseil de gestion du gouvernement a émis à l'endroit de Hydro One une directive (la *directive*) énonçant certaines exigences en matière de rémunération. Comme il est prévu dans la directive, la rémunération totale maximale des administrateurs peut être ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe maximale totale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction. En février 2021, dans le cadre de son examen annuel de la rémunération des administrateurs, le conseil a approuvé un ajustement de la rémunération de 0,7 % tel que le permettait la directive. Le tableau qui suit présente la rémunération de nos administrateurs, qui a pris effet le 1^{er} avril 2021, conformément à la directive :

Poste	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)²)
Président du conseil	61 689	61 689	123 378
Président de comité ¹⁾	43 696	43 696	87 392
Autres administrateurs	41 126	41 126	82 252

Aucun jeton de présence aux réunions.

- 1) Le président d'un comité reçoit une rémunération de 5 140 \$ pour ses services à titre de président de comité. Il peut choisir de recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération sous forme de DDVA (terme défini ci-après).
- 2) La rémunération des administrateurs indiquée dans le tableau ci-dessus est présentée conformément à la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*.

Hydro One a un régime de droits différés à la valeur d'actions (DDVA) à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du président et chef de la direction. Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle sous forme de rémunération en titres de capitaux propres, qu'ils reçoivent sous forme de DDVA. Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces de leur rémunération sous forme de DDVA d'administrateur. Les DDVA d'administrateur sont des actions théoriques de valeur égale à celle des actions ordinaires de Hydro One et permettent d'accumuler des parts additionnelles sous forme d'équivalents de dividendes au même rythme que les dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement, mais les administrateurs ne peuvent les racheter qu'en échange d'espèces après leur départ du conseil (à la suite d'une période de conservation d'un an). Les présidents des comités du conseil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en espèces ou en DDVA d'administrateur.

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes.

Il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou qu'ils maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil. Pendant une période de 24 mois suivant son départ à la retraite, le président et chef de la direction doit maintenir un pourcentage de propriété d'actions suffisant afin de satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions applicables au président et chef de la direction ou au pourcentage de propriété d'actions qu'il avait atteint au moment de son départ à la retraite, selon le pourcentage le moins élevé.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

M. Poweska ne figure pas dans le tableau puisque sa rémunération pour ses fonctions de président et chef de la direction de Hydro One est présentée à partir de la page 76. Il ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'administrateur.

Nom	Rémunération totale		Forme de paiement ¹⁾			
	Rémunération à titre d'administrateur (\$)	Rémunération à titre de président de comité* (\$)	Total (\$) ⁹⁾	Espèces (\$)	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale (%)
Cherie Brant	82 109	0	82 109	41 054	41 054	50
Blair Cowper-Smith*	82 109	2 051	84 160	42 080	42 080	50
David Hay*	82 109	5 132	87 241	43 620	43 620	50
Timothy Hodgson	0	123 163	123 163	61 582	61 582	50
Jessica McDonald	82 109	0	82 109	41 054	41 054	50
Stacey Mowbray	82 109	0	82 109	41 054	41 054	50
Russel Robertson*	82 109	5 132	87 241	43 620	43 620	50
William Sheffield	82 109	0	82 109	0	82 109	100
Melissa Sonberg*	82 109	5 132	87 241	5 132	82 109	94
Susan Wolburgh Jenah*	82 109	3 084	85 193	0	85 193	100

Notes :

- 1) Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération à titre d'administrateur, de la rémunération à titre de président de comité et des frais de déplacement payable en espèces. La rémunération des administrateurs indiquée dans le tableau ci-dessus est présentée conformément à la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*.
- 2) Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur (arrondis) sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes.

Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Les administrateurs qui ne sont pas au service de Hydro One disposent de six ans suivant la date à laquelle ils sont nommés au conseil pour détenir un minimum d'actions ordinaires ou de DDVA correspondant à trois fois (3 x) leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. L'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs est la suivante :

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Président du conseil	370 134 \$
Autres administrateurs	246 756 \$

Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil. Tous les administrateurs sont en voie de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables.

Pour 2021, les candidats aux postes d'administrateur ont reçu la totalité de la composante en titres de capitaux propres de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur sous forme de DDVA. Le tableau ci-dessous présente sommairement leurs avoirs en titres de capitaux propres, y compris les équivalents de dividendes arrondis au nombre entier le plus près, au 28 mars 2022, et leurs avoirs l'année précédente. La valeur des avoirs des administrateurs est calculée au moyen du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, soit 32,91 \$. Le tableau ne présente pas les avoirs de M. Poweska puisqu'il est assujéti aux exigences relatives à la propriété d'actions par nos membres de la haute direction, qui sont décrites à la page 91.

Nom	Avoir en titres de capitaux propres au 28 mars 2022		Avoir en titres de capitaux propres au 31 mars 2021		Variation nette		Valeur marchande (\$) au 31 décembre 2021	EPA ¹	Année où l'administrateur devra remplir les EPA
	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA			
Cherie Brant	-	6 934	-	5 776	-	1 158	228 199	0,70	2024
Blair Cowper-Smith	-	7 473	-	6 288	-	1 184	245 923	0,75	2024
David Hay	-	7 082	-	5 859	-	1 223	233 058	0,72	2024
Timothy Hodgson	-	8 772	-	7 077	-	1 696	288 697	0,60	2024
Jessica McDonald	-	6 934	-	5 776	-	1 158	228 199	0,70	2024
Stacey Mowbray	-	2 022	-	988	-	1 033	66 543	0,24	2026
Russel Robertson	-	7 191	-	5 965	-	1 226	236 644	0,73	2024
William Sheffield	99	14 530	99	12 198	0	2 332	481 450	1,47	2024
Melissa Sonberg	-	13 868	-	11 552	-	2 316	456 398	1,40	2024
Susan Wolburgh Jenah	1 643	6 007	1 643	3 794	0	2 214	251 772	0,84	2026

Note :

1. Valeur totale exprimée en multiple de l'exigence relative à la propriété d'actions (l'EPA). Le degré de respect des exigences relatives à la propriété d'actions (le *multiple*) est calculé en divisant la valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur détenus par l'administrateur en date du 31 décembre de l'année pertinente (en fonction du coût d'acquisition des actions ordinaires et de la valeur initiale d'octroi des DDVA d'administrateur) par le montant de la rémunération annuelle.

Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions

Le tableau ci-dessous indique le relevé des présences des administrateurs aux réunions régulières et aux réunions à court préavis du conseil et des comités en 2021. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc., et les deux conseils et chacun de leurs comités respectifs tiennent des réunions conjointes. Les réunions à court préavis sont des réunions qui ne sont pas prévues au calendrier, pour lesquelles les administrateurs peuvent recevoir un court préavis de convocation.

En mai 2021, le comité GAR a accepté de revoir la composition des comités du conseil d'administration à compter de la réélection des administrateurs à l'AGA des actionnaires qui a eu lieu le 26 mai 2021 afin de s'assurer que les compétences des administrateurs soient harmonisées avec les mandats des comités et de leur offrir des possibilités de perfectionnement. Le tableau ci-dessous tient compte de la composition des comités et des registres de présence pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Administrateur	Présence aux réunions du conseil d'administration	Présence aux réunions des comités (total)	Présence aux réunions du comité d'audit	Présence aux réunions du comité GAR	Présence aux réunions du comité RH	Présence aux réunions du comité PASE
Cherie Brant	8 sur 8 (100 %)	8 sur 9 (89 %)	2 sur 2 (100 %)	1 sur 2 (50 %)	–	5 sur 5 (100 %)
Blair Cowper-Smith	8 sur 8 (100 %)	12 sur 12 (100 %)	3 sur 3 (100 %)	3 sur 3 (100 %)	6 sur 6 (100 %)	–
David Hay	8 sur 8 (100 %)	9 sur 9 (100 %)	2 sur 2 (100 %)	2 sur 2 (100 %)	–	5 sur 5 (100 %)
Timothy Hodgson⁰	8 sur 8 (100 %)	–	–	–	–	–
Jessica McDonald	8 sur 8 (100 %)	12 sur 12 (100 %)	3 sur 3 (100 %)	–	6 sur 6 (100 %)	3 sur 3 (100 %)
Stacey Mowbray	8 sur 8 (100 %)	11 sur 11 (100 %)	3 sur 3 (100 %)	3 sur 3 (100 %)	–	5 sur 5 (100 %)
Mark Poweska¹	8 sur 8 (100 %)	–	–	–	–	–
Russel Robertson	8 sur 8 (100 %)	11 sur 11 (100 %)	5 sur 5 (100 %)	–	6 sur 6 (100 %)	–
William Sheffield	8 sur 8 (100 %)	9 sur 9 (100 %)	2 sur 2 (100 %)	5 sur 5 (100 %)	–	2 sur 2 (100 %)
Melissa Sonberg	8 sur 8 (100 %)	11 sur 11 (100 %)	5 sur 5 (100 %)	–	6 sur 6 (100 %)	–
Susan Wolburgh Jenah	8 sur 8 (100 %)	10 sur 10 (100 %)	–	5 sur 5 (100 %)	–	5 sur 5 (100 %)

Note : Avec prise d'effet le 26 mai 2021, la composition des comités du conseil a été revue. Pour plus de renseignements sur les modifications apportées à la composition des comités, veuillez vous reporter à la page 30. Le tableau ci-dessus indique la présence aux réunions des comités pour chaque membre de comité pendant la durée de leur mandat.

1) M. Hodgson (à titre de président du conseil) et M. Poweska (à titre de président et chef de la direction) assistent régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente. M. Hodgson et M. Poweska ont assisté à toutes les réunions du conseil et des comités en 2021.

Séances à huis clos

À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants ont tenu une séance à huis clos en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction, sauf si le président du conseil en décidait autrement. Chaque comité du conseil tient également des séances semblables à chacune de ses réunions. Les séances à huis clos encouragent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs. En 2021, des séances à huis clos ont été tenues à chacune des réunions régulières du conseil et des comités, pour un total de 25.

Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un *membre de la haute direction*) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

M. Cowper-Smith a siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (*Golf Town*) de 2016 à 2018. Le 14 septembre 2016, Golf Town a demandé et obtenu la protection des tribunaux en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Golf Town a cessé de bénéficier de la protection des tribunaux après avoir été vendue à Fairfax Financial Holdings Limited et à CI Investments en octobre 2016.

Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité. Aucun des administrateurs ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement ou au moment de prendre la décision de voter ou non pour un candidat proposé à un poste d'administrateur.

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace et de la valeur à long terme de la Société. Indépendance, intégrité et responsabilisation sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite en détail de notre démarche en matière de gouvernance, des priorités du conseil et de nos attentes envers nos administrateurs.

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui reflètent son adhésion aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nos pratiques dépassent généralement les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la Bourse de Toronto. Le comité GAR et le conseil examinent régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et le comité de gouvernance fait continuellement des recommandations de modification au conseil.

Conformément à la convention de gouvernance, l'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats et à la structure du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de président et chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Vous trouverez plus de renseignements sur nos pratiques et politiques en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

✓ Ce que nous faisons

Indépendance

- ✓ Tous nos administrateurs (sauf le chef de la direction) et tous les membres de nos comités du conseil sont indépendants
- ✓ Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction
- ✓ Séances à huis clos – Les administrateurs indépendants se réunissent en l'absence des membres de la direction à chaque réunion régulière du conseil ou d'un comité prévue au calendrier
- ✓ Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants

Leadership et formation

- ✓ Nous offrons un processus d'orientation complet aux nouveaux membres du conseil ainsi qu'un programme de formation continue à l'ensemble des administrateurs
- ✓ Chaque année, le conseil fait l'objet d'une évaluation afin d'assurer son efficacité

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- ✓ Le conseil surveille les questions de développement durable, y compris le climat, les relations avec les collectivités autochtones, les relations avec le gouvernement et les autres questions ESG.

✓ **Ce que nous faisons**

Diversité et relève

- ✓ Notre conseil est constitué de membres possédant des compétences, des parcours et une expérience variés et, à l'heure actuelle, 45 % des membres de notre conseil sont des femmes, un administrateur (soit 9 % de l'ensemble des administrateurs) s'identifie comme une personne autochtone, un administrateur (soit 9 % de l'ensemble des administrateurs) s'identifie comme une personne avec un handicap et personne ne s'identifie comme un Noir ou une personne de couleur.
- ✓ Nous avons adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité solide
- ✓ Nous nous sommes dotés d'un processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de l'équipe de direction et du conseil
- ✓ Nous avons recours aux services d'une entreprise de recrutement indépendante qui nous aide à repérer et à suivre un groupe diversifié de candidats convoités pour assurer la relève au sein du conseil
- ✓ Nous limitons le nombre de mandats d'administrateur simultanés ainsi que le nombre d'administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes
- ✓ Nous imposons une limite à la durée du mandat des administrateurs ainsi qu'à l'âge des administrateurs

Éthique et intégrité

- ✓ Nous favorisons une culture d'entreprise solide centrée sur l'intégrité et la conduite éthique guidée par un code d'éthique commerciale

Engagement et harmonisation des intérêts des actionnaires

- ✓ Offrir aux actionnaires la possibilité de participer chaque année à un vote consultatif sur la rémunération
- ✓ Nous établissons des exigences minimales relatives à la propriété d'actions par les administrateurs non membres de la haute direction correspondant à 3 fois leur rémunération annuelle totale
- ✓ Notre politique formelle en matière d'engagement des actionnaires décrit la manière dont les actionnaires peuvent transmettre directement leurs commentaires au conseil ainsi que notre engagement envers les actionnaires tout au long de l'année
- ✓ Nous divulguons les avoirs en titres de capitaux propres des administrateurs et exigeons qu'au moins 50 % de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur leur soit versée en titres de capitaux propres afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires

✗ **Ce que nous ne faisons pas**

- ✗ Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège simultanément au conseil de plus de quatre autres sociétés ouvertes
- ✗ Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
- ✗ Nous n'échelonnons pas l'échéance des mandats des membres du conseil; tous nos administrateurs sont élus chaque année
- ✗ Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
- ✗ Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres

La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province

La convention de gouvernance décrit certains principes et certaines normes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province (se reporter à la page 34 pour savoir ce que l'on entend par indépendance);
- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur, y compris le droit de la Province de proposer la candidature de 40 % des administrateurs qui seront élus;

- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

Après les élections du 7 juin 2018 en Ontario, Hydro One et la Province ont conclu une lettre d'entente en date du 11 juillet 2018 (la *lettre d'entente du 11 juillet*) aux fins du remplacement ordonné des 13 administrateurs indépendants de Hydro One alors en fonction (les *anciens administrateurs*) et du départ à la retraite du président et chef de la direction.

Des copies de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet ont été déposées sur SEDAR et sont disponibles sous le profil de Hydro One à www.sedar.com.

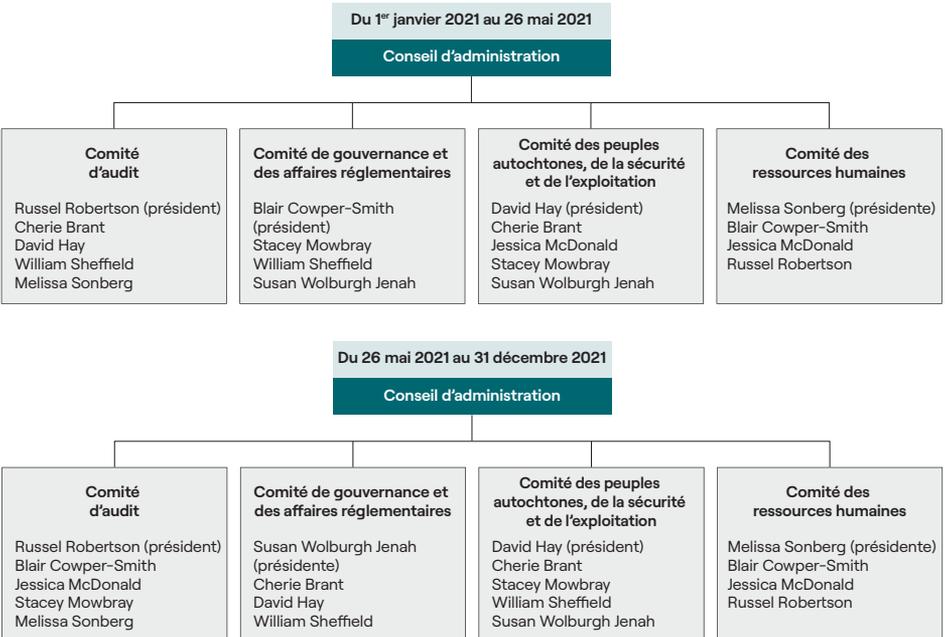
Structure du conseil

La structure et le rôle du conseil sont conformes aux pratiques de gouvernance de premier ordre et reflètent les exigences de la convention de gouvernance. À l'exception du président du conseil et du président et chef de la direction, tous les candidats aux postes d'administrateur siègent à deux comités du conseil. Le président du conseil et le président et chef de la direction assistent régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente, mais n'ont pas le droit de voter aux réunions du comité.

Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités de gerance relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil.

Chaque président de comité fait rapport au conseil après ses réunions et formule des recommandations et fournit des conseils au conseil conformément au mandat de son comité.

En mai 2021, le comité GAR a accepté de revoir la composition des comités du conseil d'administration à compter de la réélection des administrateurs à l'AGA qui a eu lieu le 26 mai 2021. Ces changements sont reflétés dans les tableaux ci-dessous.



Quorum

Il y a quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents. Il y a quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions comportant le droit de voter à l'assemblée sont présentes ou y sont représentées par un fondé de pouvoir au début de l'assemblée.

Descriptions de poste

Comme il est indiqué en détail dans le tableau ci-dessous, le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président de comité et de président et chef de la direction, qui indiquent respectivement les fonctions, les résultats attendus et les responsabilités de chacun. Les descriptions de poste sont revues et approuvées chaque année par le comité GAR et le conseil.

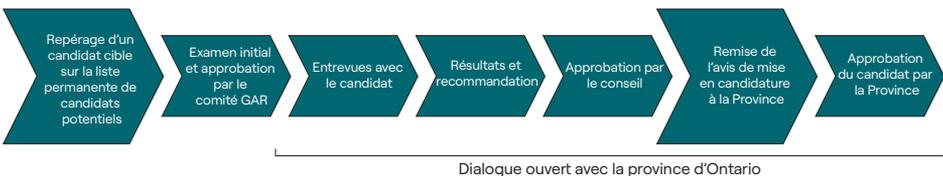
Poste	Description	Principales responsabilités
Président du conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la convention de gouvernance, ce poste doit être distinct de celui de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et de la Province. • Le titulaire est nommé et confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. • Le titulaire agit comme agent de liaison entre le conseil et la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser l'administration des affaires du conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités • Diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes • Présider toutes les réunions du conseil • Présider toutes les séances avec les administrateurs indépendants • Travailler de concert avec les comités du conseil pour s'assurer qu'ils disposent d'une structure, de règles, de mandats et de plans de travail appropriés • Soutenir l'orientation et la formation continue des administrateurs et aider à cet égard • S'assurer qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place
Président de comité	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur nommé par le conseil pour superviser les travaux d'un comité du conseil. • Le titulaire doit être indépendant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger un comité • Favoriser le bon fonctionnement du comité, formuler des recommandations au conseil et faire rapport au conseil sur les activités du comité et sur la mesure dans laquelle le comité remplit son mandat • Formuler des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres du comité • Participer aux forums du président du comité avant la tenue des réunions trimestrielles du conseil

Poste	Description	Principales responsabilités
Président et chef de la direction	<ul style="list-style-type: none"> Le titulaire dirige Hydro One. Il élabore et met en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société. Il est confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la bonne gestion quotidienne des affaires commerciales de la Société Formuler et soumettre au conseil pour discussion et approbation les plans d'affaires à long terme de la Société, sa stratégie et ses politiques, qui tiennent compte des occasions et des risques qui se présentent à la Société et qui sont porteurs de valeur pour les actionnaires Relever, évaluer, surveiller et gérer les principaux risques auxquels la Société est exposée Mettre au point et recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme et des plans d'affaires de la Société Promouvoir et maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes Faire preuve d'une gouvernance solide qui favorise des activités saines et efficaces et un leadership stratégique axé sur la santé, la sécurité et l'environnement Favoriser et promouvoir une culture d'entreprise qui met l'accent sur le respect, l'équité, la diversité et l'inclusion et veiller, de manière proactive, à ce que la Société respecte l'ensemble de ses obligations juridiques, éthiques et morales Promouvoir et mettre en place un environnement de travail positif qui permet d'attirer, de motiver et de fidéliser un groupe diversifié d'employés très performants et dévoués, à tous les échelons Superviser l'efficacité des programmes de perfectionnement continu du leadership de la Société et des plans de relève

On trouvera les mandats du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour les postes de président, de président de comité, d'administrateur et de chef de la direction sous la rubrique sur la gouvernance de notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Mise en candidature des administrateurs

Le comité GAR remplit le rôle de comité des mises en candidature du conseil et est chargé de repérer les candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs parcours, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. Le comité GAR tient une liste permanente de candidats potentiels aux postes d'administrateur, en tenant compte de la grille de compétences existante, de la politique en matière de diversité au sein du conseil, du recrutement de personnes autochtones, des limites applicables à la durée du mandat, des résultats de l'évaluation du conseil pour l'exercice précédent ainsi que d'autres facteurs pertinents.



Chaque année, selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). La Province n'a pas l'obligation de proposer la candidature de l'un ou l'autre des personnes qui lui sont recommandées par le comité GAR ou par le conseil. Une description du processus de mise en candidature qui est suivi chaque année auprès de la province jusqu'à la tenue de notre AGA est présentée ci-dessous :

Échange de l'avis de mise en candidature avec la Province

- Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One, la Province et le comité GAR s'avisent mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur.

Confirmation/rejet des candidats aux postes d'administrateur

- Le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables après la réception de l'avis à cet effet dont il est question ci-dessus pour confirmer ou rejeter les candidatures aux postes d'administrateur.
- Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables après la remise des avis de mise en candidature pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas les normes de sélection des candidats.
- Si un candidat de la Province ou du comité GAR est rejeté, la Province ou le comité GAR a le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre.
- Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau.
- La Province et le comité font des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Obligations de la Province

- Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One conformément à un processus énoncé dans la convention de gouvernance.
- Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières, la convention de gouvernance et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et d'autres normes de gouvernance.

Tous nos administrateurs ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de Hydro One, peu importe s'ils sont des candidats de la Province ou des candidats du comité GAR. Aux termes de la convention de gouvernance, les membres du conseil doivent en tout temps être composés en majorité de résidents canadiens.

Indépendance

Sur les 11 candidats aux postes d'administrateur, 10 sont indépendants. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du président et chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. M. Poweska n'est pas considéré comme indépendant en raison de ses fonctions de président et chef de la direction de la Société. Le tableau ci-dessous présente sommairement ce que cela signifie, pour les candidats aux postes d'administrateur, d'être indépendants de Hydro One et indépendants de la Province.

Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
<ul style="list-style-type: none">Les administrateurs doivent être indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants.L'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations étant expressément réputées ne pas être indépendantes.	<ul style="list-style-type: none">Ils sont indépendants de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition.Ils ne sont pas actuellement des fonctionnaires ou des employés de la Province.Ils n'ont pas été fonctionnaires ni employés de la Province au cours des trois années ayant précédé leur nomination au conseil.

Le président du conseil de Hydro One est indépendant de Hydro One et de la Province.

Aucun des administrateurs indépendants n'a été membre de la haute direction de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante de la direction et prend les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One et de nos actionnaires et de nos autres parties prenantes.

Éthique commerciale

Hydro One favorise les principes éthiques centrés sur l'intégrité, le respect, l'excellence et la responsabilité sociale. La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. En outre, Hydro One exige de chacun de ses entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux, consultants et mandataires de respecter le code de conduite, dans la mesure du possible, lorsqu'ils traitent avec Hydro One ou en son nom. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière) et les activités frauduleuses.

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité RH. Le comité RH supervise les processus d'élaboration du code de conduite de la Société et de la politique en matière de dénonciation, y compris la réception et la gestion des plaintes ainsi que les procédés d'investigation et de résolution des plaintes reçues, sauf les plaintes liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit, dont la supervision incombe au comité d'audit. Le comité RH a reçu un rapport sur les violations du code de conduite ou de la politique en matière de dénonciation à chacune de ses réunions trimestrielles en 2021.

Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de l'anonymat directement à la chef de l'éthique de la Société, Maureen Wareham, en qualité de délégué à la confidentialité du comité d'audit, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement confidentiel indépendant conformément à la politique en matière de dénonciation, qui est surveillée par la chef de l'éthique de la Société.

La politique en matière de dénonciation se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois applicables. Nous encourageons les employés qui ont des préoccupations au sujet de l'une ou l'autre de ces questions d'en discuter avec leur superviseur et, au besoin, d'en faire part sous le couvert de l'anonymat directement à la chef de l'éthique de la Société, à titre de représentant confidentiel du comité d'audit, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects.

On trouvera le texte intégral du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation sur le site Web de Hydro One, à www.HydroOne.com.

La politique en matière de dénonciation comprend également des dispositions antireprésailles visant à protéger les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers indépendant.

Chaque année, les employés suivent une formation d'appoint sur le code de conduite et notre programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude.

La formation d'appoint annuelle sur le code de conduite pour 2021 fournissait un aperçu des éléments que comporte le code de conduite et abordait notamment le harcèlement sexuel en milieu de travail.

Les employés sont invités à discuter de harcèlement en milieu de travail dans le cadre des pratiques et des politiques de Hydro One qui encadrent les comportements acceptables en milieu de travail. Nous prenons des mesures afin de répertorier les cas de harcèlement par catégorie, notamment pour identifier ceux qui sont à caractère sexuel ou qui comportent un élément de harcèlement sexuel en milieu de travail. Ces cas font l'objet d'une enquête et sont déclarés au comité RH tous les trimestres.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs qui complète le code de conduite de la Société. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs établit la norme en matière de comportement commercial attendu des fournisseurs de Hydro One. Il prévoit notamment l'obligation pour les fournisseurs d'agir avec honnêteté et intégrité, d'être guidés par les valeurs éthiques de Hydro One et de respecter à la fois l'esprit et l'intention du code à l'intention des fournisseurs.

Conflits d'intérêts et opérations entre personnes apparentées

Conformément à nos lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs sont soumis à l'obligation permanente de déclarer les conflits d'intérêts éventuels ou réels et de nous transmettre les coordonnées complètes de toutes les entités dans lesquelles ils ont un intérêt important afin de nous permettre de déceler tout conflit d'intérêts éventuel (notamment les opérations entre apparentés).

Ces lignes directrices définissent les conflits d'intérêts en général de sorte qu'ils englobent les situations où un administrateur a un intérêt personnel ou financier dans une question qui fait l'objet d'une mesure ou d'une décision prise par Hydro One et qui pourrait raisonnablement être perçue comme étant susceptible d'influencer l'objectivité de l'administrateur dans l'exercice de ses responsabilités et de ses fonctions, qui représente un avantage ou un gain pour l'administrateur ou certaines autres personnes ou qui pourrait par ailleurs avoir une incidence sur leurs intérêts personnels, commerciaux ou professionnels respectifs. Cette définition devrait, en règle générale, englober les opérations entre apparentés auxquelles cette personne est partie et requiert la déclaration de tout conflit d'intérêts réel ou apparent au président du conseil, à notre chef des services juridiques et à notre chef de l'éthique. Si le président du conseil convient qu'un conflit d'intérêts éventuel ou apparent existe, l'administrateur visé par le conflit en question devra divulguer son intérêt au conseil ou au comité (selon le cas) et s'abstiendra de participer à toute réunion et à toute discussion portant sur cette question et de voter sur celle-ci. Notre code de conduite applique ces principes de manière plus générale, et le conseil sera le seul à pouvoir accorder une renonciation à l'égard d'un conflit d'intérêts réel ou apparent, notamment un intérêt important dans une opération entre apparentés, en faveur d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction.

Le mandat du comité d'audit prévoit que le comité d'audit examinera les opérations entre apparentés qui peuvent ou pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société ou sur d'autres questions touchant la Société.

Nous posons également à nos administrateurs et à nos dirigeants des questions sur les opérations entre personnes apparentées dans notre questionnaire annuel à l'intention des administrateurs et des dirigeants et nous distribuons un questionnaire réservé aux personnes apparentées à l'ensemble des membres de notre conseil, des membres de notre haute direction et des personnes qui siègent aux conseils des filiales de Hydro One périodiquement (au moins deux fois par année) afin d'identifier tout intérêt potentiel dans une opération entre personnes apparentées. Les réponses affirmatives fournies dans ces questionnaires sont ensuite transmises au comité d'audit et au comité GAR aux fins d'examen. En 2021, aucun conflit d'intérêts important, aucune opération entre personnes apparentées ni aucune dérogation à notre code de conduite n'a été déclaré par l'un de nos administrateurs, par notre chef de la direction ou par un autre membre de la haute direction ni accordé en faveur de l'une de ces personnes.

Compétences et expérience du conseil

La grille de compétences présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de Hydro One. Cette grille de compétences a été soumise à un examen exhaustif en 2020. Le comité GAR a examiné de nouveau la grille de compétences en août 2021 et a déterminé qu'elle demeurerait harmonisée et qu'elle cadrerait toujours avec la stratégie de Hydro One et la mise sur pied d'un conseil diversifié. La grille de compétences sert à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Le tableau ci-après indique les principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des candidats aux postes d'administrateur, à l'exception de M. Poweska.

	Compétences principales											
	Comptabilité/Finances	Ressources humaines / Rémunération des membres de la haute direction / Relations avec les syndicats	Clientèle	Secteur des services publics / de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques	Technologies de l'information / Sécurité numérique et cybersécurité	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Développement durable	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Administrateur												
Cherie Brant				✓	✓	✓	✓			✓		
Blair Cowper Smith	✓	✓					✓				✓	
David Hay				✓	✓		✓					✓
Timothy Hodgson	✓				✓				✓	✓		✓
Stacey Mowbray	✓		✓						✓	✓		✓
Mark Podiasly				✓		✓	✓			✓	✓	
Russel Robertson	✓	✓				✓		✓	✓			✓
William Sheffield	✓	✓		✓		✓						✓
Melissa Sonberg		✓	✓			✓				✓		✓
Susan Wolburgh Jenah		✓				✓	✓				✓	✓
Nombre total d'administrateurs ayant de l'expérience	5	5	2	5	3	4	6	1	3	6	3	7

Description des compétences :

Comptabilité/Finances	Membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière)
Ressources humaines/ Rémunération des membres de la haute direction/ Relations avec les syndicats	Compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction
Clientèle	Expérience avec de grandes entreprises en contact direct avec des consommateurs, des circuits de vente au détail importants et une stratégie centrée sur le client
Secteur des services publics et de l'électricité	Expérience dans le secteur des services publics et de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché
Marchés financiers	Expérience dans le domaine du placement des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones
Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques	Expérience ou compréhension approfondie des régimes juridiques et réglementaires complexes, des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde
Technologies de l'information/Sécurité numérique et cybersécurité	Expérience dans les domaines des technologies de l'information, de la technologie numérique, de la technologie de l'exploitation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, jumelée à une connaissance des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance; des procédures et des contrôles; de l'exploitation et de l'exécution de projets
Gestion des risques	Expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques d'entreprise

Transformation d'entreprises	Expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise
Développement durable	Expérience dans les domaines clés de l'environnement, de la responsabilité sociale et de la gouvernance nous permettant d'exploiter notre entreprise de manière sécuritaire, écoresponsable et socialement responsable
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés	Expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise

Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée du mandat des administrateurs ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, et a adopté un processus d'examen du service des présidents des comités, qui sont prévus dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Limite relative à la durée du mandat	Limite relative à l'âge
Aucun administrateur non membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité GAR.	Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement.

Examen du service des présidents des comités

Une fois qu'un administrateur a occupé le poste de président de comité pendant quatre ans, le comité GAR examinera la question de savoir s'il serait approprié de le remplacer.

Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, d'un organisme sans but lucratif ou d'une autre entité privée, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen. Nous limitons à un maximum de quatre le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur non membre de la haute direction peut siéger (sans compter Hydro One et ses filiales), et le président et chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes (à l'exception de Hydro One et de ses filiales), sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultanément n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit.

À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre autres sociétés ouvertes et aucun membre du comité d'audit ne siège au comité d'audit du conseil de plus de deux autres sociétés ouvertes.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (sans compter les mandats d'administrateur auprès de l'une des filiales de la Société). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation à siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun des candidats aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y aurait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas. Le conseil examine régulièrement les postes occupés au sein du conseil d'autres sociétés. Les administrateurs sont tenus d'informer le président du conseil et le président du comité GAR de toute occasion de se joindre à un autre conseil avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une autre société.

Il n'y a actuellement pas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'*abstention* que de votes *pour* doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen, après la tenue de l'assemblée d'élection. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil. Un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision (et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus). Si un administrateur ne remet pas sa démission conformément à la présente politique, le conseil ne représentera pas sa candidature à la prochaine élection d'administrateurs. Si moins de trois administrateurs n'ont pas reçu une majorité d'abstentions de vote, l'ensemble des membres du conseil doivent examiner la démission et, dans les 90 jours suivant l'assemblée d'élection, décider s'ils l'acceptent ou non et doivent accepter la démission, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Le conseil surveille l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société. Le conseil est chargé de surveiller, d'examiner et d'approuver les stratégies et l'approche de la Société à l'égard des questions en matière de développement durable, y compris les questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale, à la gouvernance, aux changements climatiques et à la santé et à la sécurité. Cette surveillance comprend l'examen et l'approbation des priorités en matière de durabilité de la Société ainsi que son rapport annuel sur la durabilité.

Le comité PASE du conseil supervise les programmes et les approches de la Société qui visent l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité, notamment dans les domaines des relations avec les peuples autochtones, de la sécurité et de l'environnement, de même que de la fiabilité du réseau, de l'efficacité et de la flexibilité, et passe en revue les rapports périodiques sur les programmes et les approches de la Société par rapport à ses objectifs en matière de durabilité. En outre, le comité PASE se penche sur les événements ou les faits nouveaux importants au chapitre des changements climatiques et de l'environnement, ainsi que sur les progrès réalisés dans la lutte contre les changements climatiques et en matière de biodiversité, de conservation, de gestion des ressources et présente à la direction un rapport sur l'état de préparation de la Société en cas de crise à la suite d'incidents, d'enquêtes ou d'événements environnementaux.

La Société est engagée à publier chaque année sa progression vers l'atteinte de ses cibles en matière de lutte contre les changements climatiques dans son rapport sur la durabilité annuel et à faire preuve d'une plus grande transparence et d'une responsabilité accrue en ce qui a trait à l'information que nous publions en matière de questions ESG. Cette information s'inspire de la Global Reporting Initiative, des normes de base relatives à la communication d'information sur la durabilité, du cadre du Sustainability Accounting Standards Board, de notre désignation à titre d'« entreprise Électricité durable » par Électricité Canada, de même que de l'évaluation de l'importance relative de la durabilité de la Société. En 2021, pour la première fois, nous avons entrepris d'harmoniser de façon générale l'information que nous communiquons sur les changements climatiques avec les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques.

Sous la supervision du conseil, la Société s'est également fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction des émissions, nous nous sommes engagés à atteindre notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et nous nous sommes fixé une cible provisoire de réduction des émissions de 30 % d'ici 2030. Parmi les principales composantes de notre stratégie de réduction des émissions, on compte la conversion de notre parc de véhicules en véhicules électriques et hybrides, l'automatisation des installations et l'efficacité énergétique, la réduction de la nécessité pour les collectivités dans les régions éloignées du Nord de recourir à la production de diesel en raccordant ces collectivités au réseau électrique provincial; la réduction des émissions d'hexafluorure de soufre (SF6) et la mise en place d'initiatives de capture du carbone comme la plantation d'arbres et les prairies de pollinisation. La Société explorera par ailleurs des occasions au fur et à mesure que de nouvelles technologies et innovations s'offrent à elle.

Le comité GAR supervise les questions liées à la réglementation, à la clientèle et à la politique publique. Le comité RH supervise les programmes et les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi que nos programmes de bien-être, y compris notre soutien pour les employés aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Pour plus de renseignements sur les priorités en matière de durabilité de la Société, veuillez vous reporter à la page 65 de la circulaire. Pour obtenir une copie récente du rapport sur la durabilité de la Société, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.hydroone.com/Sustainability>.

Diversité, équité et inclusion (DEI) chez Hydro One

La diversité, l'équité et l'inclusion sont ce qui nous rend plus forts et représentent des atouts concurrentiels importants. Nous avons ajouté l'« équité » à la « diversité » et l'« inclusion » puisque la Société préconise un milieu de travail équitable avec la participation de tous les groupes. Nous nous efforçons de cultiver une culture d'entreprise dans laquelle tous les employés sont valorisés et respectés et développent un sentiment d'appartenance, en plus de se voir offrir des occasions et des possibilités d'avancement égales. Nous nous efforçons en outre d'être un fournisseur de services qui tient compte des besoins propres à chacune de ses collectivités. La diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs à préconiser, et elles sont essentielles à notre réussite, ont une incidence positive sur l'innovation, l'engagement, la confiance et le maintien en poste les talents et améliorent la sécurité, l'expérience client et le rendement de l'entreprise.

Diversité au sein du conseil

Le conseil a une politique en matière de diversité au sein du conseil (la *politique en matière de diversité*) qui formalise l'engagement de Hydro One à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Même si le conseil n'a pas adopté une cible officielle pour ce qui est de la représentation des femmes au conseil, il aspire notamment à ce que le conseil soit composé au moins à 40 % de femmes. Compte tenu des administrateurs actuellement en poste, nous avons répondu à notre aspiration d'avoir un conseil formé à 40 % de femmes, car celui-ci est composé à 45 % d'administratrices (5) et à 55 % d'administrateurs (6). Depuis notre premier appel public à l'épargne réalisé en novembre 2015, le conseil a été en mesure de maintenir une proportion d'administratrices supérieure à 30 %, ce qui lui a permis d'atteindre ou de dépasser son engagement suivant l'Accord Catalyst (de plus amples renseignements sur l'Accord Catalyst sont présentés ci-après). Au moment de repérer et de proposer des candidats aux fins de nomination ou de réélection au conseil, les candidatures seront évaluées au mérite en fonction de critères objectifs et en tenant compte des avantages de la diversité et des besoins du conseil.

Nous tenons particulièrement compte du niveau de représentation des femmes et des personnes qui s'identifient comme des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur (PANDC) au sein du conseil dans le repérage et la proposition de candidats à l'élection ou à la réélection au conseil. La Société veille à ce que chaque agence de recrutement mandatée par le conseil ou le comité GAR pour l'aider à repérer des candidats aux fins de nomination au conseil valorise la diversité, notamment les candidates et les personnes qui s'identifient comme des PANDC, ainsi que les compétences, l'expérience, les connaissances et les profils que préconise la Société. En outre, les candidates et les PANDC sont précisément incluses dans la liste permanente de candidats aux postes d'administrateur potentiels, qui nous a notamment permis de cibler M. Podlasly comme candidat à l'élection à l'assemblée annuelle de cette année. Au moment d'examiner la composition du conseil et de repérer des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, le comité GAR évalue chaque année l'efficacité de la politique en matière de diversité relativement à la promotion de la diversité au sein du conseil. Selon le principe d'auto-identification, à l'heure actuelle, l'un des 11 membres de notre conseil s'identifie comme une personne autochtone. Un membre de notre conseil s'identifie comme une personne avec un handicap et aucun membre ne s'identifie comme une PANDC. Aucun membre de notre conseil ne s'identifie comme appartenant à la communauté 2SLGBTQIA+.

On trouvera la politique relative à la diversité du conseil sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Engagements publics

En 2021, nous avons continué de miser sur nos trois principaux engagements publics et avons été témoins de l'évolution de l'Accord de leadership sur la diversité des genres de Ressources humaines, industrie électrique du Canada, qui est devenu l'Accord de leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Cette initiative vise à encourager les organisations à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les employés issus de la diversité qui sont sous-représentés dans le secteur électrique au Canada, y compris les PANDC, les personnes avec un handicap, les membres de la communauté 2SLGBTQIA+, les personnes de divers genres et les professionnels immigrants au Canada. La liste de nos engagements publics est présentée dans le tableau ci-dessous.

Signataire de l'engagement envers l'Initiative BlackNorth depuis 2020

Nous nous sommes engagés à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs dans le cadre de diverses activités, ce qui comprend l'atteinte d'une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de notre haute direction et de notre conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025. En date du 31 décembre 2021, nous comptons 9 % d'étudiants noirs et aucun membre de la direction noir. Nous avons porté à quatre au lieu de deux le nombre de bourses William Peyton Hubbard décernées à des étudiants noirs d'exception et avons élargi la portée de notre recensement sur la diversité afin d'inclure la race et l'origine ethnique de sorte à recueillir des informations plus détaillées. En 2022, nous avons amorcé l'examen des obstacles systémiques que comportent nos processus, nos pratiques et nos politiques de gestion des talents et avons commencé à offrir une formation sur l'élimination du racisme systémique à nos gestionnaires de ressources humaines.

Signataire de l'Accord Catalyst depuis 2017

Nous nous sommes engagés à atteindre une proportion de 30 % d'administratrices d'ici 2022. En 2021, la moyenne annuelle de nos membres de la haute direction s'identifiant comme des femmes s'établissait à 31 % et celle de nos membres du conseil s'élevait à 45 %.

Signataire de l'Accord de leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion depuis 2017

Nous sommes engagés à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les employés issus de la diversité qui sont sous-représentés et à mesurer les changements sur une période de deux ans.

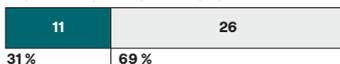
Haute direction – Genre

■ Femmes □ Hommes

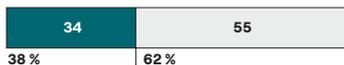
Équipe de haute direction



Vice-présidents et postes de direction de niveau supérieur (y compris l'équipe de haute direction)



Administrateurs occupant des postes de direction



Tous les employés



Les données ci-dessus sont fondées sur le sexe à la naissance et sur la moyenne globale pour 2021.

Haute direction – Personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur

■ PANDC □ Non PANDC

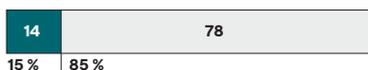
Équipe de haute direction



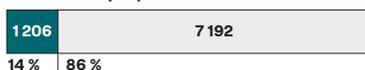
Vice-présidents et postes de direction de niveau supérieur (y compris l'équipe de haute direction)



Administrateurs occupant des postes de direction



Tous les employés



Les données ci-dessus sont fondées sur les données du recensement effectué auprès de l'ensemble des employés de Hydro One.

Représentation des genres et des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur (PANDC) au sein de la direction

En moyenne, en 2021, 31 % des postes de direction (11 personnes) sont occupés par des femmes, y compris deux des huit membres de l'équipe de haute direction (soit environ 25 %) et un des six postes de haute direction (soit environ 13 %). Le nombre total moyen de femmes qui occupent des postes de haute direction a augmenté de 5 % de 2020 à 2021. Cette augmentation nous permettra d'atteindre la cible de 30 % de femmes au sein de la haute direction d'ici la fin de 2022, que nous nous sommes fixée dans l'Accord Catalyt.

En 2021, nous avons procédé à un recensement qui accordait une plus grande place à la diversité. Au 31 décembre 2021, parmi nos effectifs qui totalisaient 8 398 employés, 14 % s'identifiaient comme des PANDC. Notre équipe de haute direction est composée d'une personne qui s'est identifiée comme une PANDC. Les personnes occupant des postes d'un échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président se sont identifiées à 24 % comme des PANDC et nos administrateurs membres de la direction se sont identifiés à 15 % comme des PANDC. Hydro One s'efforce de rechercher et de sélectionner des membres de la direction issus de la diversité et tient compte de la représentation des femmes au sein des postes de haute direction au moment de nommer des membres de la haute direction. La Société ne s'est pas fixée de cibles officielles relatives à la représentation des femmes au sein des postes de haute direction. La Société a lancé un recensement détaillé sur la diversité en 2021 afin de mieux comprendre ses employés et procède actuellement à l'examen des obstacles systémiques à l'emploi. Nous sommes d'avis que ces deux initiatives sont essentielles afin de nous fixer des cibles en matière de diversité précises et réalistes, ce qui nous permettrait d'obtenir une représentation plus diversifiée à tous les échelons de l'entreprise, notamment dans nos postes de haute direction et dans notre bassin de candidats. Pour 2022, nous prévoyons établir des objectifs d'embauche accordant une plus grande place à la diversité.

Les membres de notre équipe de haute direction sont présentés sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/senior-leadership-and-board>.

Politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail et initiatives connexes

En 2021, nous avons continué de miser sur nos engagements présentés dans la politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail de Hydro One, notamment sur les initiatives suivantes :

1. Notre **chef de la direction s'est entretenu sur le racisme** avec nos employés qui s'identifient comme des personnes autochtones et des personnes de couleur pour faire suite aux conversations qu'il avait eu avec nos employés membres de la communauté noire en 2020 et pour les écouter afin de mieux comprendre leur expérience personnelle et d'en apprendre davantage sur leur vie personnelle. Ces conversations constitueront une source d'information importante dont nous tiendrons compte dans notre examen (que nous entreprendrons en 2022) des obstacles systémiques.
2. Nous avons tenu notre **deuxième symposium virtuel sur la diversité, l'équité et l'inclusion**, qui a attiré plus de 1 000 participants sur une période de deux jours et qui mettait l'accent sur l'expérience personnelle des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur dans notre milieu de travail et a permis à nos employés de participer à notre **premier atelier sur le racisme envers les Noirs**.
3. Nous avons tenu des **ateliers MARC (Men Advocating Real Change)** auxquels ont participé nos directeurs et superviseurs de chantier et qui portaient sur les façons de faire avancer l'équité des genres en milieu de travail.
4. Nous avons mis au point l'**Indice du recensement de la diversité et de l'inclusion** dans le cadre d'un sondage sur l'engagement des employés réalisé à plus grande échelle. Le recensement comportait des critères en matière de diversité, notamment d'identité du genre, de race, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de personnes avec un handicap et de professionnels immigrants. Les données démographiques de référence recueillies dans le cadre du recensement nous aideront à orienter nos programmes futurs et à nous fixer des objectifs.
5. Nous avons mis au point un **atelier normatif 101 sur la DEI** que nous proposerons à nos employés en 2022.
6. Nous avons continué de travailler en collaboration avec notre **conseil de la diversité, de l'équité et de l'inclusion** composé d'administrateurs et de vice-présidents et qui sera coprésidé par notre premier vice-président, Stratégie et croissance et notre vice-président, Fiscalité. Le rôle du conseil est de :
 - a. donner des conseils sur les stratégies, les programmes, les initiatives et les politiques en matière de diversité et d'inclusion;
 - b. plaider en faveur des questions de diversité et d'inclusion;
 - c. agir à titre de défenseurs de la diversité et de l'inclusion et d'agents de changement qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion et diffusent les pratiques exemplaires à l'échelle de Hydro One.
7. Nous avons continué d'approfondir notre **Programme « Élevez votre voix » ('Step Up' program)**, qui aborde le respect et la sécurité psychologique sur le terrain, notamment en mettant sur pied des modules interactifs de courte durée qui seront déployés dans le cadre de nos réunions portant sur la sécurité en 2022.

8. Nous avons continué de travailler en collaboration avec nos **groupes-ressources d'employés**, soit des groupes d'employés bénévoles qui partagent un centre d'intérêt ou une identité en particulier. À ce jour, nous comptons huit groupes-ressources d'employés chez Hydro One, qui regroupent des femmes, des personnes de couleur, des employés issus de collectivités autochtones, des employés 2SLGBTQIA+, des employés qui font partie d'une minorité visible ou qui ont un handicap, des hommes ainsi que des supporteurs et des alliés afin de leur permettre de tisser des liens, de se développer, d'apprendre l'un de l'autre et de contribuer à faire avancer la cause de l'inclusion chez Hydro One.
9. Nous avons continué de collaborer avec nos syndicats par l'intermédiaire de notre **comité de la diversité** afin de faire avancer la cause de la diversité et de l'inclusion. Notre comité de la diversité est composé de représentants de la direction, du Canadian Union of Skilled Workers (CUSW), du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et de la Society of United Professionals.

Hydro One continue de s'efforcer d'offrir un environnement de travail qui reflète la diversité de l'Ontario, où nous vivons et travaillons tout en cultivant une culture d'entreprise centrée sur la dignité, le respect, la confiance et l'appartenance. Dans l'avenir, nous prévoyons mettre à profit tout le chemin parcouru en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en accomplissant ce qui suit :

1. Lancer un programme de mentorat ascendant à l'intention des membres de la direction afin de continuer à les sensibiliser aux expériences des différents employés qui travaillent chez Hydro One et de mettre en place une initiative « écouter pour mieux apprendre et comprendre » afin que des mesures adéquates puissent être prises pour faciliter l'inclusion de tous nos employés.
2. Lancer un programme de formation normatif sur la DEI ainsi que des formations sur le racisme envers les Noirs, d'abord à l'intention de nos membres de la haute direction et de nos administrateurs, puis de nos directeurs et de nos employés.
3. Lancer un examen des obstacles systémiques dans nos systèmes, nos processus et nos pratiques en matière de gestion des talents afin de cibler les préjugés et les barrières existants et de mettre en place des plans afin de repérer les inégalités.
4. Fixer de généreux objectifs en matière de diversité à l'intention des femmes et des personnes de couleur à tous les échelons de l'organisation afin d'enrichir notre bassin de candidats talentueux, en commençant par les fonctions de haute direction et de gestion.
5. Lancer un programme pilote de mentorat des femmes de métier, des techniciennes et des ingénieures.

Planification de la relève et gestion des talents

Nous avons mis en place un cadre de planification de la relève solide qui nous permet de compter sur un bassin de dirigeants hautement compétents et talentueux pour alimenter et soutenir les aspirations de Hydro One en matière de stratégie d'entreprise et commerciale à long terme.

En 2021, nous avons lancé des améliorations à notre programme de gestion des talents de premier plan, qui nécessitait que nous définissions et créions des profils de réussite pour les « dirigeants de demain » de Hydro One. Les profils de la réussite définissent entre autres les compétences et l'expérience essentielles des dirigeants et seront utiles pour la sélection, le perfectionnement et l'évaluation des dirigeants et pour la planification de la relève au sein de la direction.

En plus d'avoir examiné et approuvé le programme de gestion des talents, le comité RH a également examiné et approuvé les compétences et l'expérience requises ainsi que les programmes de rémunération pour les postes hiérarchiques les plus élevés (y compris celui de président et de chef de la direction), a examiné les objectifs de rendement qui avaient été fixés au début de l'exercice pour l'ensemble des employés désignés (terme défini à l'annexe A ci-jointe) et a passé en revue les réalisations du président et chef de la direction par rapport aux objectifs de rendement fixés pour l'exercice ainsi que l'évaluation du rendement des employés désignés par le président et chef de la direction.

Conformément à notre objectif qui vise à améliorer la maturité de nos programmes et à réduire nos risques en matière de gestion des talents et de planification de la relève, notre processus d'évaluation des talents de 2021 nous a permis d'améliorer globalement notre taux de relève (54 % des postes, soit une hausse de 16 % par rapport à la même période l'année précédente) ainsi que notre taux de relève pour exercer des fonctions critiques (60 % des postes, soit une hausse de 15 % par rapport à la même période l'année précédente). En outre, notre « bassin de talents les plus prometteurs » a atteint un taux de 28 %, ce qui est un indice de la qualité de notre réserve de candidats pour des postes de haute direction.

Tandis que nous continuons de rechercher des moyens pour atténuer nos risques en matière de gestion des talents et pour combler les lacunes repérées dans le cadre de notre examen de la planification de la relève, nos efforts en 2022 seront axés sur le déploiement de notre programme de gestion des talents au sein de la direction à l'échelle de l'organisation, à commencer par notre « prochaine génération de dirigeants » occupant des postes dont le niveau hiérarchique est inférieur à celui des membres de l'équipe de haute direction. En outre, nous partagerons les progrès réalisés avec le conseil et le comité RH en ce qui concerne les plans de perfectionnement de la relève pour les candidats remplaçants et nous offrirons régulièrement aux talents les plus prometteurs des occasions de se joindre au conseil.

La stratégie de Hydro One en matière de planification de la relève vise à assurer que nous disposons d'un bassin d'employés très talentueux et qualifiés prêts à occuper des postes de haute direction et d'autres postes critiques, lorsque le besoin se fait sentir. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts à élaborer un processus d'évaluation des pratiques exemplaires en matière de talents pour répondre aux besoins de notre organisation. Ce processus comporte des évaluations structurées, des discussions portant sur le leadership, le repérage précoce des talents et le soutien des plans de perfectionnement des candidats à la relève.

Tandis que nous continuons de trouver des façons d'atténuer nos risques en matière de recrutement de talents, notre programme de gestion des talents et de planification de la relève de 2021 misait sur des initiatives essentielles visant à faire en sorte que nous puissions continuer de mener à bien notre stratégie à long terme et de poursuivre nos activités.

- La conception organisationnelle est une initiative clé qui favorise le progrès de notre stratégie d'entreprise. Ces travaux seront repris en 2022 et se poursuivront afin de créer des occasions d'optimiser les structures de leadership au sein de nos secteurs d'activité, de s'assurer que les talents recrutés sont affectés à des fonctions qui leur conviennent et que la planification de la relève s'effectue en profondeur.
- La sensibilisation accrue à l'égard de nos ratios de genres et de personnes de couleur à tous les niveaux hiérarchiques est effectuée en comparant et en communiquant nos résultats obtenus à l'interne avec les données démographiques sur le marché obtenues auprès de sources externes et avec les données de comparaison du secteur des services publics afin de s'assurer que les préoccupations en matière de diversité sont bien prises en compte, et que des plans sont mis en place afin de réduire les préjugés et de mieux soutenir la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie de l'employé.
- Nous définissons les postes critiques qui sont harmonisés avec la nouvelle stratégie d'entreprise, soit les postes qui font partie intégrante de la poursuite des activités. Nous reconnaissons que ces postes exigent une planification rigoureuse et précise de la relève afin de prévenir les perturbations causées par des départs imprévus ou des remplacements inappropriés.
- Nous améliorons le suivi et le perfectionnement des futurs dirigeants et des experts dans leur domaine. Durant les évaluations de compétences d'un jour, nous miserons sur les occasions de perfectionnement individuel, les rotations entre équipes multifonctionnelles, les affectations enrichies et l'apprentissage expérimental pour renforcer les compétences et préparer les candidats à la relève pour des postes de haute direction et les talents repérés comme candidats à la relève pour exercer des fonctions essentielles.

Conformément à nos objectifs qui consistent à amener nos programmes à maturité et à réduire les risques inhérents au recrutement de talents, le processus d'évaluation des talents de 2021 a permis d'embaucher des remplaçants en cas d'urgence pour pourvoir à tous les postes de direction vacants, de la relève prête à entrer en fonction et à court terme a été repérée pour exercer 75 % des fonctions essentielles et des efforts accrus ont été déployés pour nous engager à promouvoir l'affectation de candidats entre équipes multifonctionnelles afin de favoriser le développement de nouvelles compétences et d'élargir le spectre des connaissances sur l'entreprise de nos talents les plus prometteurs.

Évaluations du conseil

Dans le but d'améliorer l'efficacité du conseil, le comité GAR supervise le processus d'évaluation annuel qui vise à se pencher sur l'efficacité du conseil, son leadership, ses comités ainsi que le rendement individuel de chaque administrateur (compte tenu du mandat du conseil et du mandat du comité pertinent, selon le cas). Jusqu'en 2019, les évaluations du conseil de Hydro One étaient réalisées à l'interne par la secrétaire générale en collaboration avec le président du conseil et le président du comité GAR. Des questionnaires ont été remplis par la secrétaire générale et par les présidents du conseil et du comité GAR et ont été passés en revue et sont mis à jour chaque année au besoin. En 2019, le comité GAR a recommandé que Hydro One utilise en alternance deux types d'évaluation différents d'une année à l'autre, à savoir l'« évaluation longue » (qui consiste en des questionnaires d'évaluation du rendement du conseil, de chaque comité, des présidents de comité, du président du conseil et de chaque administrateur et des entretiens avec le président du conseil) et l'« évaluation simplifiée » (qui consiste en un questionnaire et des entretiens avec le président du conseil). En 2019 et en 2020, le comité GAR a pris la décision d'avoir recours aux services d'un tiers indépendant et les évaluations du conseil ont pris la forme d'évaluations longues.

Évaluation du conseil en 2020

Les résultats de l'évaluation du conseil en 2020 ont permis de mettre au point un plan d'action pour le conseil (le *plan d'action pour l'efficacité du conseil*), qui prévoit notamment que le conseil doit accorder une plus grande importance à la stratégie, à la gestion des risques et à la réalisation d'initiatives stratégiques essentielles, à la culture de surveillance du conseil et aux parties prenantes, aux objectifs et aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'à la formation des membres du conseil. Un rapport final qui comportait des thèmes clés a été remis au comité GAR et partagé avec la direction. Le plan d'action a fait l'objet de discussions et a été passé en revue par le comité GAR et partagé avec le conseil, en plus de faire l'objet de discussions avec le conseil. Le comité GAR a conclu que le conseil et ses comités continuent de fonctionner de manière efficace et adéquate.

Évaluation du conseil en 2021

En complément des évaluations antérieures du conseil, le comité GAR a déterminé que les évaluations du conseil en 2021 au sein de Hydro One suivent une procédure d'évaluation simplifiée agile et efficace et a choisi de faire appel

une fois de plus aux services d'un tiers indépendant. L'évaluation du conseil en 2021 correspondait à des entretiens avec les administrateurs et était axée sur les progrès réalisés en fonction de certains éléments clés du plan d'action pour l'efficacité du conseil ainsi que sur les nouvelles occasions pour le conseil d'améliorer constamment l'efficacité du conseil. Le tiers indépendant dont les services ont été retenus a effectué des entretiens avec chacun des administrateurs. Un rapport a été rédigé, dans lequel étaient résumés les conclusions et les thèmes clés, ainsi que les suggestions afin d'améliorer l'efficacité du conseil. Le comité GAR et le conseil ont passé en revue les résultats du rapport et ont établi les priorités et les objectifs du conseil afin d'en améliorer l'efficacité.

Le conseil s'attend à devoir se soumettre à une évaluation longue dans le cadre de l'évaluation du conseil en 2022.

Orientation et formation continue

La Société dispose d'un programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One. Le programme a deux objectifs :

- 1) familiariser les membres du conseil nouvellement nommés avec leurs responsabilités en qualité d'administrateurs et les diverses activités commerciales de Hydro One;
- 2) aider les administrateurs à améliorer leurs connaissances et leurs habiletés ainsi que leur compréhension de l'entreprise de la Société afin de les aider à maintenir et à améliorer leurs habiletés et leurs compétences en qualité d'administrateurs, ainsi que s'assurer que leur connaissance et leur compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Orientation des administrateurs

Une fois nommés, les nouveaux administrateurs ont accès à Diligent Boardbooks, qui contient le manuel d'information à l'intention des administrateurs de Hydro One et donne accès à tous les documents requis pour les réunions du conseil et des comités. Le manuel d'information à l'intention des administrateurs renferme de l'information sur les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi qu'une copie des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

À leur nomination à un comité, chaque administrateur peut consulter une copie des procès-verbaux des plus récentes réunions du comité ainsi qu'une copie du mandat du comité. Les nouveaux membres d'un comité reçoivent également tout document d'information pertinent qui peut les aider. De plus, lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de Hydro One.

Même si le programme d'orientation des administrateurs vise à faire un tour complet de Hydro One, il est également adapté aux besoins de chaque administrateur. Les administrateurs sont invités à prendre les devants et à s'informer et à se tenir au courant des affaires de Hydro One afin de s'acquitter de leurs tâches, et à demander des renseignements complémentaires, au besoin. Les nouveaux administrateurs sont invités à participer à toutes les réunions de comité trimestrielles afin de mieux comprendre les fonctions de chaque comité ainsi que les responsabilités qui lui incombent.

Formation continue

Le programme de formation continue des administrateurs se compose des éléments suivants et comprend, sur une base continue, dans le cadre des réunions régulières du conseil et des comités, les éléments suivants :

- des séances d'information et des séances de formation interne tenues entre les réunions régulières du conseil et des comités;
- des présentations, des enregistrements vidéo et des mises à jour de l'équipe de haute direction;
- des enregistrements vidéo des formations données par la direction mis à la disposition des administrateurs;
- des visites d'emplacements (en raison de la COVID-19 et des mesures mises en place par la santé publique au Canada, les visites d'emplacements ont été temporairement suspendues afin de limiter les risques d'exposition de nos administrateurs et employés à la COVID-19 et seront rétablies lorsque les mesures de la santé publique au Canada le permettront);
- des rapports trimestriels sur les sujets d'actualité en matière de gouvernance;
- des discussions et des séances d'information sur le secteur avec des conférenciers externes sur des sujets pertinents touchant l'entreprise de Hydro One.

En outre, nous soutenons les occasions de formation permanente à l'extérieur de Hydro One, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur de l'électricité et d'autres champs d'intérêt pertinents à nos activités

commerciales et à nos affaires internes. Pour bénéficier du soutien financier de la Société, l'administrateur qui souhaite assister à de tels programmes doit obtenir l'approbation du président du conseil ou du président du comité GAR. En 2021, le programme de formation continue à l'intention des administrateurs a continué de recourir à la pratique novatrice qui consiste à inclure des enregistrements vidéo portant sur une variété de sujets pertinents aux activités et au conseil d'administration de Hydro One. Les vidéos ont été mises à la disposition des administrateurs avant les réunions du conseil et des comités et du temps était réservé pour tenir une période de questions et réponses sur l'ordre du jour des réunions.

Les administrateurs ont participé à des séances de formation à l'interne portant notamment sur les sujets indiqués dans le tableau ci-dessous.

Sujet	Présentateurs/organisateur	Participants
Perturbations du secteur et innovation	Haute direction	Conseil d'administration
Gestion des risques d'entreprise : Univers des risques	Haute direction	Conseil d'administration
Système de gestion de la sécurité	Haute direction	Conseil d'administration
Système de gestion des incidents	Haute direction	Conseil d'administration
Préparation aux élections	Haute direction	Conseil d'administration
Gestion des actifs et des passifs des administrateurs	K&L Gates et McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Conseil d'administration
Discours principal et discussion au coin du feu	L'honorable Murray Sinclair	Conseil d'administration
Orientation du comité d'audit	Haute direction	Comité d'audit
Séance de formation sur les menaces à la cybersécurité	Haute direction	Comité d'audit
Conformité à la réglementation	Haute direction	Comité GAR
Séance d'orientation de l'ombudsman	Ombudsman de Hydro One	David Hay
Aperçu du programme de développement durable	Haute direction	Comité PASE
Mise à jour sur le programme de commandites et de dons aux collectivités	Haute direction	Comité PASE
Mise à jour sur le portefeuille d'investissement dans les TI/foresterie et SDL	Haute direction	Comité PASE
Processus de planification des investissements d'actifs	Haute direction	Comité PASE
Tendances en matière de rémunération de la haute direction	Haute direction	Comité RH
Analyses des actifs et des passifs	Haute direction	Comité RH
Relations avec les collectivités autochtones	Haute direction	Comité PASE

Priorités du conseil

Le conseil est chargé de la gérance de la Société et a adopté un mandat définissant ses responsabilités, notamment soutenir une culture d'intégrité, approuver la structure du capital et la structure financière de la Société, la planification stratégique, la gestion des risques, la nomination et l'encadrement des membres de la direction, la gouvernance du conseil, les communications et la présentation d'information aux parties prenantes. Cette année, le conseil a continué de concentrer ses efforts sur le soutien de la stratégie d'entreprise et de miser sur le projet de réorganisation des comités entrepris en 2020. Le conseil a également consacré beaucoup de temps au processus de planification de la relève au sein du conseil et des comités afin de maintenir de façon efficace un équilibre entre le fait de posséder des aptitudes et des compétences clés, de posséder des connaissances institutionnelles, de renouveler la composition du conseil et de mettre à jour la liste permanente de candidats afin de répondre aux besoins à court et à long terme.

Le mandat du conseil est reproduit à l'annexe A de la présente circulaire, à la page 110.

Rôle du conseil à l'égard de la stratégie

Le conseil estime qu'il appartient à la direction de mettre au point la stratégie d'entreprise de Hydro One et que son rôle est plutôt de l'examiner, de s'interroger à son sujet et, en fin de compte, de l'approuver. L'une des priorités du conseil consiste à superviser la mise en œuvre de chaque priorité stratégique, ce qui s'est notamment traduit par le fait de s'assurer d'une meilleure harmonie entre l'atteinte de résultats stratégiques et la gestion de la rémunération. En décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le budget de 2022 ainsi que le plan d'affaires intégré de 2022 à 2027, qui, dans chaque cas, sont intrinsèquement liés à la stratégie d'entreprise de la Société.

Pour ce faire, le conseil fait ce qui suit :

- il participe au processus stratégique de Hydro One tout au long de l'année en examinant et en approuvant le plan stratégique (en tenant compte des occasions et des risques qui se présentent à notre entreprise) et en prenant part à un examen stratégique périodique;
- il examine régulièrement avec minutie l'exécution des initiatives stratégiques et des plans d'affaires (dans le cadre d'efforts réglementés et non réglementés) ainsi que leurs résultats;
- il reçoit des rapports périodiques sur la stratégie de l'entreprise tout au long de l'année, qui lui sont remis à ses réunions trimestrielles régulières;
- il évalue chaque année le rendement de la Société par rapport aux objectifs financiers et autres établis dans les plans d'affaires de la Société, à son rendement passé et à celui de ses pairs du secteur.

En 2021, le conseil a participé à notre processus de planification stratégique tout au long de l'année comme suit :

- il a examiné les priorités stratégiques et la progression de chaque initiative stratégique de la Société;
- il a tenu une séance de travail annuelle sur la stratégie en juillet 2021;
- par l'intermédiaire du comité GAR, il a reçu des rapports du comité de politique stratégique interne de la Société récemment mis sur pied.

En juillet 2021, le conseil a tenu sa séance annuelle d'élaboration de la stratégie d'entreprise, a procédé à un examen approfondi de la stratégie d'entreprise de la Société et a favorisé le développement de l'orientation stratégique et de l'agilité en se penchant notamment sur des analyses environnementales, des analyses de la concurrence, les conditions stratégiques sous-jacentes, les risques d'entreprise critiques, l'innovation dans le secteur de l'énergie et la planification à long terme. Le comité de politique stratégique interne de la Société mis sur pied en 2020 a facilité la réalisation de la stratégie d'entreprise et des centres d'intérêt de la Société en recherchant activement des occasions de susciter les changements d'ordre réglementaire et politique qui s'imposent dans le secteur.



Gestion des risques d'entreprise (GRE)

Une gestion de risque efficace est essentielle au soutien d'une mise en œuvre réussie de notre stratégie d'entreprise, ce qui permet à Hydro One de donner de l'énergie à la vie des gens et des collectivités, de contribuer à un avenir meilleur et plus lumineux, pour tous les Ontariens et Ontariennes et de répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Hydro One reconnaît l'importance d'une GRE efficace et a réalisé des investissements en ce sens en 2021 afin d'améliorer constamment son programme de GRE avec pour objectif de faire ce qui suit :

- harmoniser le programme de GRE avec les priorités et les facteurs stratégiques identifiés dans la stratégie d'entreprise de Hydro One pour 2020 à 2024;
- fournir de l'information relative au programme de GRE afin d'offrir un meilleur aperçu aux parties prenantes du contexte de risque de Hydro One et des activités principales en matière de gestion des risques au sein de l'organisation.

Le programme de GRE de Hydro One assure un suivi et permet l'examen ainsi que, au besoin, l'adoption de lignes directrices tirées de cadres de référence établis (y compris la norme ISO 31000 sur la gestion des risques et le cadre de référence COSO de gestion des risques) et des pratiques exemplaires du secteur afin de soutenir les efforts déployés par la Société pour évaluer un contexte de risque en constante évolution, communiquer de l'information à son sujet et réagir efficacement à celui-ci.

Le conseil est chargé de faire ce qui suit :

- superviser et approuver le cadre de référence et les programmes de GRE de la Société qui permettent de repérer, d'évaluer et de gérer les principaux risques de la Société en vue d'atteindre un équilibre adéquat entre, d'une part, les risques courus et, d'autre part, les rendements potentiels et le développement durable à long terme de la Société;

- superviser et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus visant à repérer, à évaluer et à gérer ou à atténuer les principaux risques auxquels est exposée la Société et à s'assurer que la responsabilité principale de surveillance à l'égard de chacun des principaux risques ciblés dans le cadre de référence en matière de GRE est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.

Le cadre de référence en matière de gestion des risques de Hydro One et l'univers des risques ont été mis à jour afin de refléter systématiquement les consultations avec les parties prenantes et de décrire les risques d'entreprise auxquels est exposée Hydro One. Le conseil a approuvé la mise à jour du cadre de référence en matière de gestion des risques et de l'univers des risques et a délégué la responsabilité de surveillance de certains risques de l'univers des risques à ses comités lorsque ceux-ci s'inscrivaient dans leur mandat respectif. La répartition suivante des risques d'entreprise entre le conseil et les comités a été approuvée en août 2021 :

Conseil d'administration					
Relations avec les collectivités	Questions environnementales, sociales et de gouvernance ¹	Croissance	Perturbations du secteur et innovation	Relations avec les investisseurs	Marché/conjoncture économique
Impartition	Accomplissement du programme de travaux				
Comité d'audit		Comité PASE		Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et des affaires réglementaires
Gestion des entrepreneurs	Trésorerie et structure du capital	Poursuite des activités et gestion de crise	Décès ou incident grave présentant une menace pour la sécurité	Code de conduite	Relations avec la clientèle
Coût/productivité	Protection des renseignements personnels	Changements climatiques	Relations avec les peuples autochtones	Engagement envers les employés, santé et bien-être	Relations avec le gouvernement et politiques gouvernementales
Cybersécurité	Chaîne d'approvisionnement	Condition médiocre, inadéquate ou incertaine des actifs de distribution	Sécurité personnelle	Optimisation de la main-d'oeuvre	Affaires réglementaires
Intégrité des données et gestion des données et des registres	Réalisation de projets technologiques	Capacité ou configuration, inadéquate ou incertaine des actifs de distribution	Sécurité matérielle	Rendement de la caisse de retraite	
Risque lié à la divulgation (financier et non financier)	Développement durable des technologies	Impact environnemental	Sécurité publique	Gestion des talents et développement des qualités de chef	

■ Conseil ou comité
■ Risque d'entreprise

¹ Bien que le conseil demeure généralement responsable des questions ESG, la gestion d'un certain nombre de risques en matière d'ESG a été confiée à d'autres comités, car ces questions relevaient de leur mandat.

Afin d'aider le conseil à repérer les principaux risques auxquels est exposée la Société, l'équipe de gestion des risques d'entreprise (l'équipe de GRE) procède à l'évaluation annuelle des risques dans le cadre de laquelle la direction cible les risques d'entreprise dans l'univers des risques qui sont les plus critiques pour l'atteinte des objectifs de la stratégie d'entreprise. Des profils de risque ont été créés en collaboration avec les propriétaires des risques et le l'équipe de haute direction afin de faire ce qui suit :

- décrire chacun de ces risques critiques et définir leurs principaux vecteurs intrinsèques respectifs;
- transmettre l'évaluation du niveau de risque par la direction (p. ex., la probabilité et l'incidence du risque et la rapidité à laquelle celui-ci est susceptible d'apparaître);
- illustrer la manière dont les risques sont gérés et définir des mesures supplémentaires en matière de gestion des risques et des échéanciers afin d'atténuer davantage ces risques.

Les résultats de l'évaluation des risques d'entreprise sont utilisés par la direction pour prendre des décisions, pour prioriser et répartir les ressources et comme point de départ dans le cadre du processus de planification de l'audit interne et permettent à la fonction d'audit interne de formuler des commentaires indépendants et objectifs sur les principaux programmes de gestion qui servent à gérer les risques.

Des mises à jour périodiques sont transmises au conseil et à ses comités sur les risques critiques et les nouveaux risques auxquels est exposée Hydro One. Ces mises à jour décrivent les principaux faits nouveaux liés au profil de risques d'entreprise ainsi que les mesures prises par la direction afin d'atténuer les risques. Durant ces mises à jour des risques, l'équipe de GRE a des « discussions sur les risques critiques » avec le conseil et le comité d'audit et avec les propriétaires des risques ciblés et les membres de la haute direction afin d'obtenir des avis supplémentaires quant aux risques critiques auxquels est exposée Hydro One.

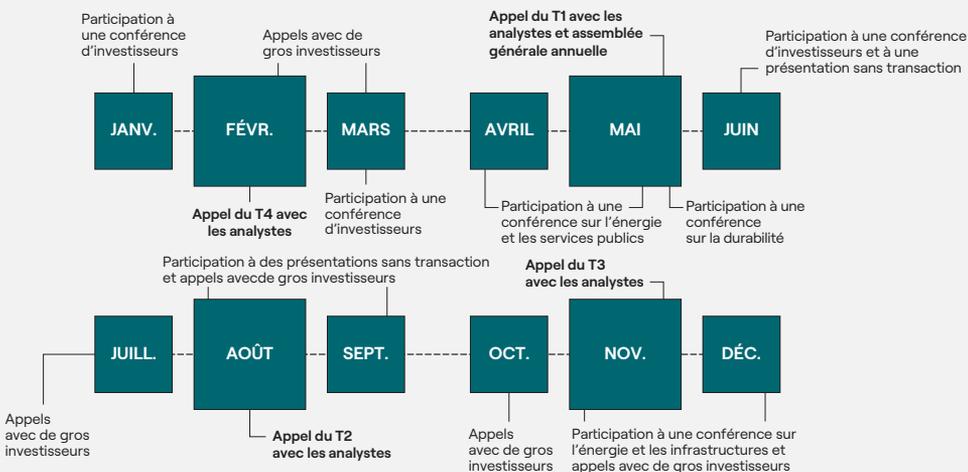
On trouvera une description des facteurs de risque dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Veuillez consulter le profil de Hydro One sur SEDAR à www.sedar.com. L'appréciation par le conseil de l'importance relative de ces risques peut évoluer au fil du temps en fonction de l'examen et de la réévaluation de ces risques.

Engagement auprès des parties prenantes

Hydro One est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux, des partenaires et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec nos actionnaires et partenaires, le conseil a adopté une politique relative à l'engagement auprès des actionnaires et aux communications entre le conseil et les actionnaires qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec notre obligation de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces.

Le président du conseil et d'autres administrateurs indépendants rencontrent des actionnaires et des groupes d'investisseurs tout au long de l'année pour s'entretenir sur une variété de questions, en présence et en l'absence de la direction.

Hydro One a continué de bénéficier d'un engagement solide de la part des investisseurs tout au long de l'année, malgré les défis que présentait la pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie. L'engagement des parties prenantes est demeuré virtuel, mais a constitué un élément vital du maintien d'un dialogue ouvert et efficace entre nos actionnaires, notre direction et notre conseil. L'exécution réussie de notre stratégie s'est révélée d'autant plus nécessaire cette année puisque nous avons déposé notre toute première requête conjointe relative aux tarifs auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario et avons continué d'œuvrer dans un environnement qui a toujours posé des défis. Par conséquent, favoriser la transparence et la communication de notre vision et de notre stratégie avec nos investisseurs fut plus important que jamais à nos yeux. Nous avons continué d'assister à des conférences du secteur et de donner des présentations sans transaction et avons augmenté notre engagement auprès des investisseurs à l'échelle mondiale. De plus, dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires virtuelle de l'année dernière, nous avons réitéré notre engagement à construire un réseau électrique pour l'avenir et à énergiser la vie de tous les Ontariens en réinvestissant dans l'économie de l'Ontario malgré les défis que la pandémie a posés. Voici un aperçu de la façon dont s'est traduit l'engagement du conseil et de la direction auprès de nos actionnaires en 2021.



Plus que jamais, notre engagement auprès de nos clients, de nos partenaires, des parties prenantes et des collectivités autochtones pendant la pandémie de COVID-19 fut essentiel afin de nous permettre de répondre aux besoins changeants de chacun. En 2021, nous avons mis à profit les technologies afin de nous engager de manière significative et fructueuse auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes et de membres de la collectivité. Puisque l'engagement en personne n'était pas possible, nous avons basculé vers un engagement virtuel qui a pris la forme d'appels vidéo en direct avec les investisseurs, de séances d'information virtuelles destinées au grand public et de téléconférences. Voici un aperçu de la façon dont nous avons maintenu les communications avec certaines de nos parties prenantes les plus importantes en 2021.

Clients	Collectivités
<ul style="list-style-type: none"> • Au cours du premier semestre de 2021, nous avons branché plus de 5 000 clients résidentiels et plus de 900 petites entreprises grâce à la subvention de près de 4 M\$ que nous avons reçue de la part du gouvernement dans le cadre du Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (AIEC). Depuis l'abandon du programme AIEC, nous avons maintenu notre soutien envers les clients avec qui nous collaborons en mettant sur pied des plans de paiement et à l'aide du fonds de soutien en période de pandémie de Hydro One. En juin 2021, nous avons repris nos activités de recouvrement, qui étaient pour la plupart en pause depuis mars 2020. Grâce à notre approche rythmée et ciblée, notre objectif est demeuré celui de garder nos clients branchés et de les aider à se remettre sur pied, tout en nous assurant que notre approche demeure équitable envers notre clientèle plus vaste et nous permet à la fois d'atténuer les risques pour notre propre entreprise. • En juin 2021, nous avons intégré plus de 53 000 clients d'Orillia, de Peterborough, de Lakefield et de Norwood, qui se sont joints à Hydro One. Notre équipe a travaillé fort pour faciliter la transition pour ces clients et les résultats de nos recherches ont démontré que notre équipe y est parvenue. En novembre, 88 % des clients que nous avons sondés ont exprimé leur satisfaction envers le processus d'intégration mis en place. La même proportion de clients (soit 88 %) a indiqué en août qu'ils étaient satisfaits de la facilité avec laquelle ils sont devenus des clients de Hydro One. • Nous avons récemment élargi nos canaux numériques avec notre clientèle afin d'ajouter une fonction de clavardage en ligne offerte sur le site Web de Hydro One (HydroOne.com) et sur le portail myAccount. Nous sommes ainsi devenus l'un des premiers services publics d'électricité au Canada à offrir ce type d'outil. Depuis le lancement d'un projet pilote à petite échelle en janvier 2021, nous avons rapidement revu l'envergure du projet en raison du taux de réponse élevé de notre clientèle. Les clients ont été nombreux à recourir à la fonction de clavardage comme moyen facile d'interagir avec nous, ce qui s'est traduit par une moyenne de 260 clavardages par jour et un taux de satisfaction avoisinant les 90 % au cours des derniers mois. Nous prévoyons bonifier encore davantage l'expérience client numérique et offrir de nouveaux moyens encore plus pratiques pour nos clients d'interagir avec nous en leur permettant de passer fluidement d'un canal de communication à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nos objectifs en matière de réponse à la pandémie continuent d'avoir un impact significatif sur les collectivités de l'Ontario grâce au soutien de nos partenaires caritatifs existants et continuent d'orienter notre stratégie afin que nous puissions répondre aux besoins urgents en établissant de nouveaux partenariats. • Nous avons soutenu les programmes de nos partenaires caritatifs existants : <ul style="list-style-type: none"> - Association des Scouts du Canada : Nous avons appuyé une campagne de résilience qui vise à promouvoir les jeux extérieurs sécuritaires. - La Fondation ACT : Nous avons mis sur pied une stratégie de formation en ligne ainsi qu'une plateforme numérique afin de soutenir l'offre d'un programme virtuel de RCR et de DEA dans les écoles secondaires de l'Ontario. • Hydro One a également répondu aux appels d'urgence liés à la pandémie : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de son soutien à l'organisme Feed Ontario, Hydro One a fourni l'équivalent de 450 000 repas afin d'aider les Ontariens à contrer l'insécurité alimentaire. - Dans le cadre du Energizing Life Community Fund, Hydro One a versé une contribution de près de 25 000 \$ à 35 collectivités autochtones différentes, organismes caritatifs et municipalités. • Nous avons trouvé de nouvelles façons de tenir des consultations publiques et de maintenir notre engagement durant la pandémie dans le cadre de deux grands projets d'immobilisations actuellement en voie d'aménagement : la ligne de transmission Waasigan et la ligne de transmission Chatham-Lakeshore. Grâce à des forums en ligne et à des séances de discussions par téléphone, Hydro One a joint plus de 7 000 ménages pour discuter de ces deux projets.

Clients (suite)

- Dans le cadre de l'engagement de Hydro One à offrir un service à la clientèle hors pair, nous continuons d'innover en vue d'offrir à nos clients le moyen le plus facile et pratique de communiquer avec nous grâce aux outils en libre-service qu'ils ont demandé et que nous avons mis à leur disposition. Depuis le 31 août 2021, les clients de Hydro One peuvent texter WATTS (92887) afin de signaler une panne de courant. Nos clients ont immédiatement utilisé les textos pour nous signaler une panne, ce qui confirme que ce type de fonction est appréciée par les clients de part de leur fournisseur d'électricité. Nous offrons également à nos clients la possibilité de signaler une panne en ligne, à l'aide de notre carte des pannes ou sur notre application mobile, qui leur permet de s'inscrire afin de recevoir des messages d'alerte en cas de panne.

Gros clients

- Nous avons travaillé auprès des différents représentants du service à la clientèle des ressources énergétiques distribuées afin de répondre aux diverses préoccupations en matière de raccordement liées aux branchements « derrière le compteur » propres aux systèmes de stockage d'énergie à batteries, plus précisément. Nous avons mis sur pied des projets pilotes qui tiennent compte à la fois de la complexité et du coût du projet. Nous ferons le suivi des projets pilotes afin d'en déterminer les progrès, ce qui nous permettra éventuellement de saisir les occasions dans ce segment de clientèle.
- L'instauration de gestionnaires de comptes spécialisés pour nos clients commerciaux et industriels a été bien accueillie par ce segment.
- Au cours de la dernière année, nous avons misé sur un sondage dédié aux raccordements de nouvelles charges ou de charges mises à niveau à notre réseau de distribution pour ce segment de la clientèle. Les commentaires recueillis ont révélé que les chargés de compte et les gestionnaires de compte ont rendu le processus moins complexe et plus transparent, ce qui a confirmé que le succès des initiatives visant à mettre davantage l'accent sur la facilité avec laquelle les clients parviennent à se raccorder à notre réseau. Ces commentaires nous sont surtout d'une aide précieuse dans les zones urbaines à forte densité comme celle de Leamington.

Peuples autochtones

- En 2021, nous avons révisé notre politique relative aux relations avec les collectivités autochtones afin d'orienter nos efforts déployés pour devenir un partenaire de confiance des collectivités autochtones en appuyant une réconciliation économique significative.
- Hydro One s'est engagée à accroître ses dépenses auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % de ses dépenses d'approvisionnement d'ici 2026. En 2021, Hydro One avait dépensé environ 58,3 M\$ auprès de plus de 80 entreprises autochtones, ce qui représente environ 3,4 % des dépenses disponibles de Hydro One par rapport à ses dépenses d'approvisionnement totales auprès des entreprises autochtones, qui s'élèvent à environ 42 M\$ (soit 2,46 % des dépenses disponibles) en 2020.
- Dans le cadre de notre programme d'investissement dans les collectivités, nous nous sommes engagés à faire en sorte que 20 % de nos dons et de nos commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones. Par exemple, Hydro One est fière de s'associer au Conseil canadien pour le commerce autochtone afin d'investir dans la réussite de 28 entreprises dont le propriétaire est autochtone en leur accordant des subventions. Ces entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie et ont travaillé fort pour survivre à la pandémie.
- Afin d'améliorer le taux d'embauche des autochtones au sein de Hydro One, nous avons entrepris un examen des perspectives d'emploi des autochtones, ce qui nous aidera à repérer les principaux obstacles et à formuler les solutions possibles pour les prévenir et accroître la présence des autochtones au sein de notre personnel.
- Tandis que la pandémie de COVID-19 se poursuit, nous demeurons engagés envers les collectivités et tâchons de mettre à profit les technologies afin de soutenir nos projets d'immobilisations importants ainsi que les autres activités de Hydro One.

Publication des documents relatifs à la gouvernance

Nous sommes résolus à tenir nos actionnaires informés de nos pratiques en matière de gouvernance. Ainsi, ils trouveront le mandat des comités du conseil et d'autres documents importants relatifs à la gouvernance, y compris nos lignes directrices et nos politiques en matière de gouvernance, dans la section de notre site Web réservée à la gouvernance, à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique de communication de l'information de l'entreprise. La surveillance incombe principalement au comité d'audit, qui surveille la communication de l'information financière et les processus de la direction en matière d'évaluation et d'attestation de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société. Le comité d'audit tient des réunions distinctes avec le chef des finances et le chef de l'audit interne, ainsi qu'avec les auditeurs externes en l'absence des membres de la direction. Il reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci. Même s'il incombe au comité RH de surveiller le code de conduite de Hydro One ainsi que la politique en matière de dénonciation, les plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit sont soumises au comité d'audit.

Rapports des comités

Le texte qui suit présente une description du mandat et de la composition de chaque comité, ainsi que les réalisations et les faits saillants de chaque comité en 2021.

Comité d'audit

Membres du comité :

Russel Robertson
(président)
Blair Cowper-Smith
Jessica McDonald
Stacey Mowbray
Melissa Sonberg

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre de son mandat.

Composition du comité : Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des exigences ou des lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit).

Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d'« expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, M. Robertson, répond à cette définition.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- le processus d'audit externe ainsi que l'indépendance, les compétences, la nomination, le rendement et la rémunération des auditeurs externes;
- l'audit interne, la comptabilité, les contrôles comptables et les processus financiers, notamment le travail et le rendement des services internes des finances, de la comptabilité et de l'audit;
- l'intégrité des états financiers et des processus d'information financière de la Société, notamment le processus d'audit, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société;
- la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires applicables liées à la comptabilité, à l'audit et aux questions de contrôle interne, y compris les procédures de gestion des principaux risques et des plaintes liés à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions d'audit;
- le caractère approprié et la qualité des systèmes, des politiques et des programmes de technologies de l'information et de cybersécurité de la Société.

Comité d'audit (suite)

Membres du comité :

Russel Robertson
(président)
Blair Cowper-Smith
Jessica McDonald
Stacey Mowbray
Melissa Sonberg

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre de son mandat.

Réalisations et faits saillants en 2021 :

- Examen de ce qui suit :
 - le rapport trimestriel des auditeurs externes sur les états financiers intermédiaires;
 - l'évaluation des auditeurs externes de 2021;
 - les rapports d'audit interne trimestriels;
 - les rapports périodiques sur les TI et la cybersécurité;
 - les mises à jour sur les finances et la fiscalité;
 - le programme d'assurance de la Société;
 - la politique de communication de l'information et le rapport de conformité;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - les rapports sur les risques liés à la cybersécurité et à la chaîne d'approvisionnement;
 - les dépenses d'affaires annuelles du président et chef de la direction et des employés qui relèvent directement de lui;
 - les mises à jour réglementaires touchant les questions financières.
- Examen et approbation de ce qui suit :
 - le plan d'audit annuel de 2022 des auditeurs internes;
 - le rapport d'audit interne et d'assurance du contrôle financier;
 - les honoraires versés pour les services d'audit et non liés à l'audit et les services d'audit et non liés à l'audit.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la nomination des auditeurs externes;
 - les états financiers trimestriels et annuels et l'information fournie dans les rapports de gestion;
 - le rapport annuel de 2020.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue indépendant, le comité d'audit se réunit avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions qui, selon le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes, doivent être discutées en privé. En outre, le comité d'audit s'est réuni à huis clos avec M. Lopez, notre chef des finances, au cours de chacune de ses réunions trimestrielles. Le chef des finances s'est également réuni en privé avec le président du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit.

Comité de gouvernance et des affaires réglementaires :

Membres du comité :

Susan Wolburgh Jenah
(présidente)
Cherie Brant
David Hay
William Sheffield

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre de son mandat.

Composition du comité : Le comité GAR doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- l'approche générale du conseil en matière de gouvernance, y compris les normes, les pratiques, les politiques et les procédures;
- la relation que la Société entretient avec la Province dans le cadre de la convention de gouvernance, y compris la surveillance de la composition du conseil et des processus d'identification et de nomination des administrateurs au conseil, comme il est indiqué dans la convention de gouvernance;
- les programmes et les pratiques en matière d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs, le processus d'évaluation du rendement du conseil ainsi que la planification de la relève pour le poste de président du conseil et les postes de président des différents comités;
- la recommandation au conseil de la rémunération à verser aux administrateurs et des programmes de protection à l'intention des administrateurs, y compris les programmes d'assurance et d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants;
- les questions d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société ainsi que sur la relation entre la Société et les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics, dont la Commission de l'énergie de l'Ontario;
- les relations qu'entretient la Société avec ses clients;
- la relation entre le conseil et l'ombudsman indépendant de la Société.

Réalisations et faits saillants en 2021 :

- Examen de ce qui suit :
 - le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur et les communications avec la Province;
 - le programme de formation des administrateurs;
 - la propriété d'actions par les administrateurs par rapport aux exigences;
 - les rapports sur les postes d'administrateurs externes occupés par les administrateurs;
 - les rapports sur les relations avec les parties prenantes, la stratégie de gestion des relations avec les parties prenantes et la politique d'engagement envers les parties prenantes adoptée par le conseil;
 - la liste permanente de candidats aux postes d'administrateur ainsi que la nomination annuelle des administrateurs et la planification de la relève au sein du conseil;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - les régimes d'assurance des administrateurs et des dirigeants;
 - les rapports trimestriels sur les affaires générales, y compris l'engagement des parties prenantes et les initiatives en matière de relations avec la clientèle;
 - les rapports trimestriels de l'ombudsman de la Société ainsi que son rapport annuel;
 - les rapports trimestriels sur les affaires réglementaires et la politique stratégique.
- Examen et approbation de ce qui suit :
 - l'évaluation du rendement de 2020 et la rémunération incitative à court terme de 2020 versée à l'ombudsman de la Société;
 - le budget de 2022 et la carte de pointage de 2021 pour l'ombudsman de la Société;
 - le processus d'évaluation du conseil pour 2021.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la rémunération, les fonctions et le mandat de l'ombudsman de la Société;
 - l'octroi de mesures incitatives à long terme en faveur de l'ombudsman de la Société en 2021;
 - la circulaire de sollicitation de procurations de 2021;
 - la rémunération des administrateurs;
 - le mandat modifié du comité PASE;
 - la composition et la structure des comités;
 - la description de poste du président et chef de la direction.

Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation :

Membres du comité :

David Hay (président)
Cherie Brant
Stacey Mowbray
William Sheffield
Susan Wolburgh Jenah

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre de son mandat.

Composition du comité : Le comité PASE doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- les stratégies, les politiques et les programmes de la Société en matière d'environnement;
- le maintien de stratégies et de programmes efficaces en matière de sécurité publique et au travail, qui respectent l'objectif prioritaire de la Société, soit offrir le service public le plus sécuritaire et le plus efficace qui soit;
- l'approche, le cadre de référence ainsi que les programmes et politiques de la Société en matière de partenariats, d'accords et d'autres relations importantes ainsi que d'engagement envers les collectivités des peuples autochtones;
- les activités d'exploitation importantes ou stratégiques de la Société, y compris les projets d'immobilisations importants et les investissements stratégiques ou à long terme.

Réalisations et faits saillants en 2021 :

- Examen de ce qui suit :
 - les rapports trimestriels sur les relations avec les collectivités autochtones, les initiatives en matière de sécurité, les incidents environnementaux, la santé et la sécurité des employés et les blessures et les morts dans le public;
 - les rapports trimestriels sur les questions d'ordre opérationnel, l'infrastructure de mesurage avancée, les nouvelles questions et les questions qui requièrent un suivi et les réalisations importantes;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - le rapport trimestriel sur les questions d'audit interne;
 - les rapports sur la sécurité personnelle et matérielle;
 - les investissements dans les collectivités;
 - la mise à jour sur le portefeuille d'investissement dans les TI et le portefeuille d'intégration de la foresterie et des sociétés de distribution locales;
 - les mises à jour sur le portefeuille d'activités.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - les analyses de rentabilité et les écarts;
 - le plan d'investissement visant le maintien des actifs pour 2022;
 - le mandat révisé du comité;
 - la politique relative aux relations avec les collectivités autochtones, la politique d'investissement dans les collectivités, la politique environnementale, la politique en matière de santé et de sécurité et la politique relative à la sécurité publique;
 - l'infrastructure de mesurage avancée 2.0;
 - la stratégie relative aux relations avec les collectivités autochtones.

Comité des ressources humaines

Membres du comité :

Melissa Sonberg
(présidente)
Blair Cowper-Smith
Jessica McDonald
Russel Robertson

Le comité s'est réuni en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Le comité a établi qu'il s'était acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités dans le cadre de son mandat.

Composition du comité : Le comité RH doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- l'efficacité de la stratégie, des politiques, des programmes et des procédures de la Société en matière de capital humain et de ressources humaines, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion;
- les politiques, les programmes et les plans en matière de rémunération et de rémunération incitative de la Société qui visent à attirer, à maintenir en poste et à faire progresser les membres de la direction et les employés de la Société dont les compétences et l'expertise sont requises pour permettre à la Société de mener à bien ses stratégies, son entreprise et son exploitation;
- la rémunération du président et chef de la direction et des employés désignés;
- le maintien en poste de consultants et de conseillers externes afin d'obtenir des conseils indépendants et objectifs en matière de rémunération ainsi qu'à l'égard des politiques et des programmes relatifs aux ressources humaines de la Société;

Comité des ressources humaines (suite)

- l'examen des questions liées à la planification de la relève pour le poste de président et chef de la direction et les employés désignés de la Société;
- les politiques et les programmes de la Société visant à promouvoir une culture centrée sur l'intégrité et la gérance responsable, y compris dans le cadre de sa surveillance du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation de la Société, ainsi que les pratiques et procédures connexes;
- la stratégie relative aux relations de travail de la Société.

Réalisations et faits saillants en 2021 :

- Examen de ce qui suit :
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - l'information sur la rémunération incitative et les données comparatives connexes;
 - les rapports de rendement pour le régime de retraite à prestations déterminées (le *RRPD*) et le régime de retraite à cotisations déterminées (le *RRCD*);
 - une évaluation du consultant en rémunération du comité;
 - la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de la Société;
 - la philosophie en matière de gestion de talents et de planification de la relève au sein de l'équipe de haute direction;
 - la propriété d'actions par les membres de la haute direction de la Société en comparaison avec les exigences;
 - les cartes de pointage pour le rendement individuel des employés désignés en 2022;
 - une évaluation des risques liés à la rémunération.
- Examen et approbation de ce qui suit :
 - les augmentations en fonction du rendement et les ajustements à la structure salariale pour les membres de la direction;
 - les multiplicateurs de rendement global individuel pour les membres de la direction et les employés non représentés aux termes du régime incitatif à court terme (le *RICT*) de 2020;
 - le multiplicateur de rendement du *RICT* de 2020 pour les membres de l'équipe de haute direction;
 - les octrois aux termes du *RILT* de 2021 pour les membres de la direction et les employés désignés;
 - les états financiers du *RRPD*, du *RRCD* et de fin d'exercice de 2020 et l'énoncé des politiques et des procédures de placement du *RRPD*;
 - la stratégie de la Société applicable aux peuples autochtones;
 - les mandats de négociation;
 - les modifications apportées au *RRCD* et au *RRPD*.
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - la description de poste du président et chef de la direction;
 - les résultats de la carte de pointage de l'entreprise et le multiplicateur de rendement aux termes du *RICT* de 2020;
 - le *RICT* de 2020 pour le président et chef de la direction;
 - la carte de pointage de l'entreprise pour les *RICT* de 2021 et de 2022;
 - les mesures de rendement aux termes du *RILT* de 2021 et de 2022;
 - l'octroi dans le cadre du *RILT* de 2021 en faveur du président et chef de la direction;
 - le multiplicateur de rendement des unités d'actions liées au rendement de 2018;
 - le plan de relève pour le poste de président et chef de la direction;
 - les cartes de pointage individuelles et les mesures de rendement aux termes du *RILT* de 2022 pour le président et chef de la direction.

Rémunération de la haute direction

Table des matières

Section	Se reporter aux pages
I Lettre aux actionnaires	56
II Analyse de la rémunération	60
A Philosophie et pratiques de rémunération	60
i. Principes directeurs concernant la rémunération	60
ii. Pratiques de rémunération de 2021 en un coup d'œil	61
B Cadre de rémunération des membres de la haute direction	61
C Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés	62
D Gouvernance liée à la rémunération	64
i. Processus de gestion des risques	64
ii. Pratiques de rémunération	64
iii. Questions environnementales, sociales et de gouvernance	65
iv. Vote consultatif sur la rémunération	67
E Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction	67
F Éléments de la rémunération et décisions	69
i. Membres de la haute direction visés	69
ii. Éléments de la rémunération de 2021 et décisions relatives à la rémunération en 2021	72
G Information sur la rémunération	89
i. Rendement des actions	89
ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	90
iii. Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction (Renseignements supplémentaires)	91
iv. Tableau sommaire de la rémunération	92
v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres	95
vi. Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle	96
H Appendices	98
i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	98
ii. Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres	99
iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals	104

I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au nom du comité des ressources humaines de Hydro One (le *comité des ressources humaines* ou le *comité RH*) et du conseil d'administration (le *conseil*), je suis heureux de partager avec vous notre rapport sur la rémunération de la haute direction.

Les programmes de rémunération de la haute direction de Hydro One ont été conçus pour soutenir notre vision et notre stratégie d'entreprise ainsi que notre engagement à expliquer notre démarche simplement et avec transparence. Notre philosophie en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement explicites qui créent de la valeur pour toutes les parties prenantes.

L'analyse de la rémunération (l'*analyse de la rémunération*) qui suit offre un aperçu détaillé de nos pratiques de rémunération en 2021 et décrit comment les programmes de rémunération de la Société récompensent nos membres de la haute direction visés (collectivement, les *membres de la haute direction visés*) et harmonisent leurs efforts avec les objectifs de rendement à long terme de la Société.

Le comité RH surveille tous les aspects des ressources humaines, notamment la gestion des talents, la planification de la relève, la rémunération de la haute direction et les relations de travail, dans le cadre des efforts continus du conseil pour répondre aux attentes des parties prenantes de Hydro One. Le comité RH évalue soigneusement la façon dont sont établies les mesures et les cibles de rendement et présente des recommandations au conseil à ce sujet. Ces mesures reflètent la philosophie de la Société en matière de rémunération au rendement, ainsi que ses priorités stratégiques à court et à long terme.

Comme toujours, l'atteinte de nos cibles doit se faire dans le respect des principes de gestion prudente du risque, d'une saine gouvernance et des normes et règlements pertinents. Guidé par ces principes, le comité RH supervise, au nom du conseil, l'adoption des objectifs de rendement de la Société et évalue notre programme de rémunération des membres de la haute direction, y compris les paiements à l'équipe de haute direction, tout en s'efforçant de toujours améliorer nos pratiques et nos normes.

Nominations au sein de l'équipe de haute direction

En 2021, aucun changement n'a été apporté à l'équipe de haute direction (*l'équipe de haute direction*) de Hydro One. Le comité RH et le conseil sont persuadés que l'équipe de haute direction demeure bien outillée pour aider M. Poweska à exécuter la stratégie d'entreprise et à stimuler la reprise économique de la province.

Hydro One demeure résolue à mettre à exécution le processus de planification de la relève rigoureux qui a été mis en place en vue de trouver, d'évaluer et de former des dirigeants et de doter l'organisation d'un leadership solide et diversifié pour l'avenir. En mettant au premier plan le perfectionnement des membres de l'équipe de haute direction, la planification de la relève et la sensibilisation du marché externe, la Société est en bonne posture pour exécuter notre stratégie qui consiste à créer de la valeur pour nos parties prenantes et à relever les défis éventuels.

Priorités du comité RH en 2021

Soutenir les clients et les communautés – Hydro One a continué d'accorder la priorité aux gens en soutenant les clients en leur offrant de l'aide financière, de la flexibilité et du choix.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – Hydro One demeure engagée à mettre davantage l'accent sur les questions ESG en menant à bien des initiatives clés en matière de questions autochtones, de sécurité, de responsabilité sociale, de changements climatiques et de diversité.

En 2021, nous avons établi un partenariat avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone pour subventionner 28 entreprises dont le propriétaire est autochtone.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de sécurité afin d'atteindre nos objectifs de sécurité.

Nous avons soutenu le programme The Power to Give de Hydro One, notre programme phare de responsabilité sociale d'entreprise dirigé par les employés. Nous avons par ailleurs tenu un symposium sur la diversité, l'équité et l'inclusion (*la DEI*) et avons procédé à un recensement sur la diversité afin de nous aider à mieux comprendre la réalité de notre main-d'œuvre.

Stratégie – En 2021, des efforts considérables ont été déployés dans le cadre de la création collaborative, de la socialisation et de l'approbation de la nouvelle stratégie axée sur le personnel de Hydro One. Notre stratégie axée sur le personnel énonce les services, les programmes et les expériences qui permettront d'accroître le rendement et la productivité et de susciter l'engagement de notre personnel à l'échelle de l'entreprise et elle repose sur quatre piliers : 1) nous sommes compris et valorisés et nous avons développé un sentiment d'appartenance envers la

Société; 2) nous sommes en sécurité, en forme et prêts à faire notre travail; 3) nous sommes appuyés et nous avons tous les outils nécessaires pour exceller; et 4) nous sommes prêts pour le monde du travail de demain.

Gestion des talents – Nous avons réalisé un certain nombre d’initiatives visant à renforcer notre engagement envers les employés de Hydro One et à répondre à un marché du travail où la concurrence est de plus en plus forte pour recruter des compétences clés. Nous avons mené un sondage auprès des employés à l’échelle de l’entreprise, avons redéfini notre stratégie en matière de DEI, avons offert des programmes de formation continue sur la DEI et nous nous sommes préparés pour le monde du travail de demain et avons mis en place un environnement de travail hybride.

Décisions en matière de rémunération en 2021

En 2021, nous avons pris nos décisions en matière de rémunération en tenant compte des incidences sociales et économiques de la deuxième année de pandémie de COVID-19. Nous reconnaissons et récompensons nos employés pour leur engagement indéfectible et leur résilience tout en établissant un équilibre avec les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris la nécessité de gérer les finances avec prudence durant cette période d’incertitude et de reprise économique.

Nos programmes de rémunération de la haute direction sont demeurés inchangés en 2021. Cependant, pour promouvoir davantage une philosophie de rémunération au rendement et harmoniser la rémunération de la haute direction avec la création de valeur pour les actionnaires, Hydro One a augmenté de 10 % à 12,5 % la mesure d’évaluation du rendement total pour les actionnaires relatif (le *RTA relatif*) dans le cadre des attributions au titre de notre régime de rémunération incitative à long terme avec règlement en espèces de 2021 (le *RILT avec règlement en espèces*) et a réduit de 65 % à 62,5 % la mesure du résultat par action. La mesure d’évaluation du RTA relatif s’ajoute au résultat par action existant ainsi qu’aux mesures d’évaluation de la productivité, et évalue notre rendement par rapport à l’indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX afin de nous assurer d’offrir un rendement équivalent ou supérieur à celui offert par d’autres services publics canadiens à la population de l’Ontario et à l’ensemble de nos actionnaires.

En 2021, aucun ajustement n’a été apporté au RICT ou au RILT avec règlement en espèces de 2021 par rapport aux mesures d’évaluation du rendement et aux cibles établies au début de l’année.

Le comité RH continue de suivre les tendances du marché pour assurer que l’entreprise répond aux besoins de toutes les parties prenantes par une démarche appropriée en matière de rémunération et de gouvernance.

Performance en 2021

Malgré les défis que pose la pandémie qui se poursuit, Hydro One a affiché une solide performance par rapport à ses objectifs en 2021 et a notamment progressé vers l’atteinte de plusieurs objectifs clés. Tout au long de l’année, Hydro One est demeurée engagée à soutenir ses clients et ses employés, à maintenir un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable et à exécuter sa stratégie axée sur l’Ontario. Les faits saillants de 2021 sont les suivants :

Miser sur la satisfaction de la clientèle

Notre initiative Connected for Life nous a permis d’atteindre un taux de satisfaction de la clientèle sans précédent. Le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises a augmenté pour s’établir à 89 %, par rapport à 87 %, et le taux de satisfaction de nos gros clients s’est établi à 92 %, par rapport à 83 %.

Mettre en place une culture de la sécurité plus solide

Bien que nous ayons atteint un taux de blessures à signaler exemplaire de 0,740 en 2021 et que, depuis 2004, nous avons réussi à réduire ce taux d’environ 90 %, notre réussite a été éclipsée par le décès tragique de l’un de nos coéquipiers. Pour mettre en place une culture de la sécurité renforcée et éliminer les blessures graves chez Hydro One, nous continuerons de mettre en œuvre les recommandations formulées par notre équipe d’amélioration de la sécurité dirigée par les employés dans le but d’éliminer les blessures ayant des conséquences sur la qualité de vie.

Veiller aux intérêts des collectivités

Dans le cadre du partenariat avec l’organisme Feed Ontario, nous avons servi l’équivalent de 450 000 repas aux Ontariens dans le besoin. Nous avons également soutenu avec fierté les organisations locales qui travaillent à maintenir nos collectivités en sécurité et en santé.

Améliorer l’expérience client grâce à une fiabilité de la distribution d’électricité sans précédent

Nous avons amélioré l’Indice de la durée d’interruption moyenne du réseau (l’*IDIMR*) de l’ensemble de notre réseau de distribution d’environ 11 % par rapport à nos résultats affichés en 2020, soit notre meilleur résultat en matière de fiabilité de la distribution en 15 ans. Nous avons également amélioré l’IDIMR de notre réseau de transport de 9 %¹. L’indice de durée moyenne des pannes pour la clientèle (l’*IDMPC*) de Hydro One, mesure clé de notre succès à livrer de l’électricité fiable, a par ailleurs progressé de 3 % en 2021 par rapport à 2020.

1 IDIMR du réseau de transport pour les points de livraison à circuits multiples.

Bâtir le réseau de demain et favoriser une croissance durable et novatrice

Nous avons présenté le plan d'investissement de 2023 à 2027 de Hydro One à la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de donner de l'énergie à la vie des collectivités. Le plan, qui tient compte des commentaires formulés par les clients, réduira d'environ 25 % l'incidence des pannes de courant pour les clients de notre réseau de distribution et favorisera la croissance économique, en plus de préparer l'Ontario aux conséquences des changements climatiques.

Économies de productivité accrues

En 2021, nous avons vu nos économies de productivité augmenter de 20 % d'une année à l'autre; 343,9 millions de dollars ont été économisés en 2021, comparativement à 286,0 millions de dollars en 2020. Nous respectons nos engagements sur plusieurs années visant à réduire autant que possible les coûts, ce qui s'est traduit par des économies de productivité totales d'environ 1,1 milliard de dollars depuis 2015.

Meilleur employeur pour la septième année consécutive

Pour la septième année consécutive, Hydro One a figuré dans la liste des meilleurs employeurs du Canada du magazine *Forbes* pour 2022, ce qui démontre notre engagement à mobiliser un personnel diversifié, inclusif et engagé tant durant cette période difficile que dans le futur.

Relations progressistes avec les collectivités autochtones

Dans le cadre de notre engagement à être un partenaire de confiance pour les collectivités autochtones, en 2021, nous avons misé sur l'excellence en matière d'engagement, l'abolition des obstacles systémiques à l'emploi qui peuvent exister pour les employés autochtones et l'élaboration de programmes de perfectionnement et de formation afin d'aider nos employés à mieux comprendre les enjeux des peuples autochtones. Nous avons pris la décision de mesurer notre progression et de nous fixer une cible en matière de dépenses d'approvisionnement en tant que service public auprès des entreprises autochtones correspondant à 5 % de nos achats de matériel et de services d'ici 2026. Cette année, nous avons accéléré nos dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, lesquelles se sont chiffrées à 58,3 millions de dollars, un sommet inégalé à ce jour.

Engagements envers les gens, la planète et les communautés

En tant qu'entreprise durable, nous prenons des mesures dès maintenant afin de veiller aux intérêts des gens, de la planète et des communautés et de bâtir un avenir durable pour nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. Nous nous sommes fixé des objectifs dans nos domaines prioritaires, qui comprennent notamment notre engagement à éliminer complètement nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 et à nous fixer une cible de réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2030. Nous nous sommes également fixé des cibles pour l'électrification de notre parc de véhicules, pour l'amélioration de la diversité en milieu de travail et pour un plus grand approvisionnement de produits et de services auprès des entreprises autochtones. Nous nous engageons à faire en sorte qu'au moins 20 % de nos dons et de nos commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones et des initiatives qui leur viennent en aide.

Investissements en capital importants

Le réseau électrique est l'épine dorsale de notre économie et jouera un rôle essentiel dans la reprise économique de l'Ontario. Pour attirer de nouvelles entreprises, créer des emplois et aider les communautés à croître, nous avons investi des capitaux d'environ 2,1 milliards de dollars en 2021 dans l'expansion du réseau électrique et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été conçu pour intéresser, maintenir en poste et motiver les membres de la haute direction en leur offrant des occasions de rémunération, dans un cadre de rémunération au rendement qui tient compte de toutes les parties prenantes. Le programme vise à inciter les membres de la haute direction à réaliser notre stratégie d'entreprise et à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires dans le respect des restrictions prévues par la loi.

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respecte aussi la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*) et la directive (la *directive*) émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le *Conseil de gestion du gouvernement*) le 21 février 2019 en vertu de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One. Une description détaillée du cadre de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One peut être consultée sur son site Web à la page 61.

Résultats aux fins du régime incitatif

La philosophie de Hydro One en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement afin de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

En fonction de la carte de pointage de 2021 qui met l'accent sur les principales mesures opérationnelles, le conseil a approuvé un paiement annuel correspondant à 118,53 % de la cible au titre du régime incitatif à court terme (le *RICT*). Une description complète des mesures et des résultats du rendement selon la carte de pointage de l'entreprise de 2021 est présentée à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2021 » aux pages 73 et suivantes.

En comparant le rendement de 2019 à celui de 2021 en fonction de mesures du rendement de l'entreprise établies, le conseil a approuvé un paiement correspondant à 140,68 % de la cible au titre du régime incitatif à long terme (le *RILT*) en 2019. Les résultats sont présentés en détail à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2021 » aux pages 84 et suivantes.

Priorités en 2022

Le personnel et la culture de Hydro One continuent de jouer un rôle essentiel dans le succès de sa stratégie d'entreprise et, en 2022, nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie axée sur le personnel. Nous continuerons à mettre nos employés au premier plan au fur et à mesure que nous transformerons notre culture afin d'atteindre notre but ultime, soit ériger la vie en Ontario.

En 2022, le comité RH continuera de suivre l'exécution de la stratégie d'entreprise de Hydro One et l'évolution d'une culture organisationnelle qui favorise le développement, la responsabilisation et un environnement de travail sain.

La poursuite de nos efforts sur les plans de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à tous les échelons de l'entreprise demeure une priorité pour nous. En 2022, le comité RH continuera de superviser l'exécution de la stratégie afin de s'assurer que Hydro One respecte son engagement visant à accroître la diversité et l'inclusion.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus dans la présente circulaire ainsi que dans le Rapport de durabilité de Hydro One, la Société établit déjà une corrélation directe entre les résultats obtenus grâce aux mesures ESG et la rémunération. En 2022, le comité RH et le conseil travailleront de concert avec l'équipe de haute direction afin de mettre au point des plans visant à renforcer l'intégration des mesures ESG à nos régimes de rémunération.

Le comité RH et le conseil d'administration demeurent résolus à avoir des discussions ouvertes et transparentes au sujet de nos régimes de rémunération de la haute direction. Nous espérons que vous trouverez dans l'analyse de la rémunération des renseignements clairs et pertinents vous permettant de comprendre et d'évaluer notre programme et nos pratiques de rémunération de la haute direction et d'exercer votre droit de vote sur la rémunération de façon éclairée à la prochaine assemblée annuelle. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et questions par courriel à l'attention de la secrétaire générale, à l'adresse CorporateSecretary@hydroone.com.

Je vous prie d'agréer, chers actionnaires, mes plus sincères salutations.



Melissa Sonberg
Présidente du comité des ressources humaines



II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (*l'analyse de la rémunération*) fournit des renseignements au sujet de la démarche de la Société en matière de rémunération en 2021, ainsi que de ses pratiques, de ses politiques et de ses programmes de rémunération au cours de cette année-là. Elle porte sur Hydro One Limited et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte suggère une interprétation différente, dans la présente analyse de la rémunération, les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One Limited et ses filiales, et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou un poste d'un échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (se reporter à la rubrique « Membres de la haute direction visés » à la page 68). L'équipe de haute direction comprend les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui occupent un poste de vice-président directeur, de premier vice-président ou de chef.

A. Philosophie et pratiques de rémunération

i. Principes directeurs concernant la rémunération

La présente circulaire porte principalement sur le sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur la philosophie, les pratiques et les politiques en matière de rémunération des membres de la haute direction qui s'appliquaient au cours de l'exercice.

Philosophie en matière de rémunération de la haute direction en 2021

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One offre une possibilité de rémunération totale visant à intéresser, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction qui possèdent le talent et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Hydro One, harmoniser les intérêts des parties prenantes, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. Le tableau qui suit présente les principes confirmés par le conseil et qui nous ont servi pour prendre des décisions éclairées en matière de rémunération :

Principe	Objectif
Axé sur le rendement	Verser une rémunération liée au rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur des horizons à court et à long termes en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement
Vision à long terme	Récompenser une croissance durable favorisant la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients
Rémunération concurrentielle	Intéresser et maintenir en poste des employés très performants au moyen d'une rémunération alignée sur celle du marché
Responsabilisation individuelle	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuels, tout en encourageant le travail d'équipe
Approche équilibrée à l'égard des risques	Soutenir une prise de risques appropriée qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme
Responsabilité partagée	Obliger les employés à partager les risques et les responsabilités liés à leurs besoins courants et futurs
Rémunération simple et intégrée	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires

ii. Pratiques de rémunération de 2021 en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓ Ce que Hydro One fait	✗ Ce que Hydro One ne fait pas
✓ Rémunération au rendement (se reporter aux pages 57, 58 et 59)	✗ Absence de couverture (se reporter à la page 64)
✓ Paiements plafonnés au titre de la rémunération incitative (se reporter à la page 73)	✗ Aucun prêt consenti aux membres de la haute direction
✓ Conseils indépendants sur la rémunération (se reporter à la page 62)	✗ Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
✓ Analyse comparative (se reporter à la page 62)	✗ Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓ Exigences relatives à la propriété d'actions (se reporter à la page 65)	✗ Aucune disposition de changement de contrôle à simple élément déclencheur (se reporter à la page 96)
✓ Ajustement de la rémunération incitative – principes et pratiques. Définition des conditions précises dans lesquelles le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire (se reporter à la page 64)	
✓ Récupération (se reporter à la page 64)	
✓ Récompense l'atteinte d'objectifs prédéfinis (se reporter aux pages 75 à 81)	
✓ Acquisition des droits en fonction du rendement (se reporter aux pages 83 à 86)	
✓ Rémunération conditionnelle (se reporter aux pages 72 à 86)	
✓ Harmonisation de la rémunération avec les rendements obtenus par les actionnaires (se reporter aux pages 58 et 59)	
✓ Limites fixes du nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (se reporter aux pages 98 et 104)	

B. Cadre de rémunération des membres de la haute direction

La Société est assujettie à un cadre de rémunération des membres de la haute direction établi conformément à la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et approuvé par le Conseil de gestion du gouvernement en mars 2019. La directive énonce certaines exigences applicables aux hauts dirigeants de Hydro One.

Hydro One est résolue à intéresser, à maintenir en poste et à motiver les employés talentueux dont elle a besoin pour mener à bien sa stratégie grâce à des programmes de rémunération raisonnables qui comprennent un salaire de base, une rémunération incitative à court et à long termes, un régime de retraite et des avantages sociaux, et ce, dans le respect du cadre de rémunération.

Ce cadre de rémunération est demeuré en place pour 2021 et a été conçu en vue de respecter les exigences énoncées dans la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, qui a été promulguée par la Province d'Ontario le 15 août 2018.

Les principaux éléments du cadre de rémunération des membres de la haute direction comprennent, entre autres, ce qui suit :

- une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020 qui reflète une hausse de 2,1 % et 1 542 221 \$ en 2021 qui reflète une hausse de 0,7 % conforme aux exigences législatives énoncées ci-après);
- une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 75 % de la rémunération directe totale maximale du président et chef de la direction;
- la rémunération directe totale maximale peut être ajustée annuellement en fonction de l'IPC de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe totale maximale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction;

- le régime de retraite et les avantages sociaux auxquels ils ont droit ne peuvent être supérieurs à ceux offerts aux cadres non membres de la haute direction;
- les autres primes (dont les primes à la signature), les avantages indirects ou les options d'achat d'actions ne sont pas permis.

Hydro One continuera de suivre les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de rémunération de la haute direction et ajustera ses régimes de rémunération au besoin afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences de l'ensemble des règlements applicables du gouvernement et aux attentes des actionnaires.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction (Renseignements supplémentaires) », aux pages 91 et suivantes, pour obtenir des renseignements détaillés sur la rémunération des membres de la haute direction visés, qui a été établie selon les exigences relatives au cadre de rémunération des membres de la haute direction.

C. Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés

Comité des ressources humaines

Le comité RH est notamment chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance concernant la production de résultats soutenus en intéressant et en maintenant en poste des hauts dirigeants clés (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines » à la page 53).

Tous les membres de notre comité RH ont acquis l'expérience pertinente suivante dans les domaines des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité des ressources humaines d'une société cotée en bourse ou autrement, et avoir assisté à des séances de formation continue à l'intention des membres du conseil et de ses comités.

Les membres du comité RH doivent s'acquitter d'une vaste gamme de responsabilités en matière de gestion de talents, qui sont énoncées dans le mandat général du comité RH. Voici certains domaines d'expérience et champs d'expertise liés à la rémunération globale :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération; plus particulièrement la rémunération de membres de la haute direction);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance et expérience des contrôles de risques internes, de l'évaluation des risques et de la communication des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité RH qui figurent aux pages 16 et suivantes et la description de leurs autres compétences et expérience qui sont décrites à la page 35.

Conseillers en rémunération

Le comité RH a recours aux services de consultants externes indépendants pour obtenir des conseils et des consultations sur les questions de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs.

Depuis octobre 2018, Mercer (Canada) limitée (*Mercer*) a agi à titre de consultant indépendant auprès du comité RH. Elle était chargée à ce titre de fournir des données et des conseils susceptibles d'aider le comité RH à remplir son mandat.

Toutes les décisions et mesures prises par le comité RH et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et éléments pouvant refléter dans certains cas l'information ou les conseils fournis par les conseillers.

Voici le total des honoraires (arrondis et taxes incluses) versés à Mercer pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction ou des services connexes qui ont été fournis au comité RH en 2021 et en 2020 :

Honoraires pour services professionnels (en \$ CA)			
Conseiller en rémunération	Année	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	Autres honoraires ¹⁾
Mercer (Canada) limitée ¹⁾	2021	88 208 \$	565 283 \$
	2020	54 114 \$	294 674 \$

Note :

1. En 2020 et en 2021, Mercer a présenté une analyse comparative de la rémunération portant sur certains secteurs du marché qui a pris la forme d'un sondage sur la rémunération personnalisé dirigé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) aux fins de la présentation de notre requête conjointe en révision de tarifs (de distribution et de transport) auprès de la CEO. Cette analyse n'est pas reliée à la rémunération des membres de la haute direction. Même si le comité RH n'est pas tenu d'approuver le mandat lié à l'étude comparative de la CEO avant qu'il soit exécuté, le mandat est exécuté par un consultant de Mercer autre que le consultant de Mercer qui donne des conseils au comité RH. Les conseillers indépendants n'ont pas exigé d'autres honoraires que ceux concernant les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction en 2020 ou en 2021 pour des mandats confiés par le comité RH ou le conseil.

Groupe de comparaison aux fins de la rémunération

En 2019, le conseil a retenu les services de Mercer pour qu'elle réalise un examen exhaustif du programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One. Dans le cadre de cet examen, Mercer a établi un groupe de comparaison aux fins de la rémunération, qu'elle a mis à jour en 2019 et qui est composé de 13 entreprises canadiennes, notamment de sociétés cotées en bourse des secteurs de l'énergie et des services publics et de grandes entreprises de services publics appartenant à des gouvernements. Ce groupe de comparaison est demeuré le même en 2021 et a été établi en tenant compte de ce qui suit :

- les principales activités de Hydro One à titre de plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité au Canada;
- la dynamique unique de la structure de propriété complexe de Hydro One, société cotée en bourse dans laquelle la Province d'Ontario détient un investissement important;
- les considérations particulières inhérentes aux entreprises très réglementées qui ont de grandes répercussions sociales.

Ce groupe de comparaison a servi de base à la structure de rémunération directe totale des membres de la haute direction visés de Hydro One, qui doivent tous posséder des compétences pointues et une expérience avérée dans la direction d'entreprises complexes et de grande envergure. La rémunération des membres de la haute direction visés de Hydro One a été structurée en vue de répondre aux exigences de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, c'est pourquoi elle ne cible aucun rang centile (comme la médiane) de ce groupe de comparaison. Conformément aux pratiques des entreprises comparables et à la philosophie en matière de rémunération de Hydro One, la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés cadre avec des mesures de rendement claires et les attentes des parties prenantes à court et à long termes.

Pour plus de détails sur la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2021, se reporter à la rubrique « Composition de la rémunération cible » à la page 97.

Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

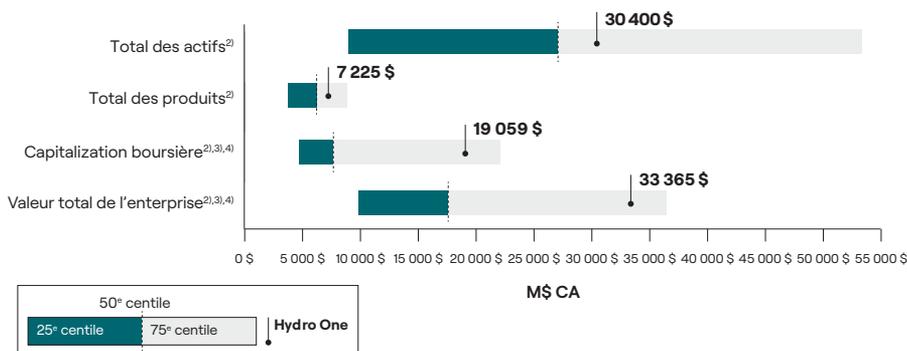
Les entreprises comparables ont été sélectionnées en fonction d'un certain nombre de considérations, comme le secteur, la taille et la structure de propriété (entreprises des secteurs privés et publics). Les entreprises choisies avaient une taille similaire à celle de Hydro One, qui se situe actuellement au-dessus du 50^e centile du groupe de comparaison pour chaque critère étudié.

Entreprises du secteur privé	Entreprises du secteur public
AltaGas Ltd.	British Columbia Hydro and Power Authority
ATCO Ltd.	ENMAX Corporation
Emera Incorporated	Hydro-Québec
Fortis Inc.	Ontario Power Generation Inc.
Inter Pipeline Ltd. ⁹	Toronto Hydro Corporation
Keyera Corp.	
Pembina Pipeline Corporation	
TransAlta Corporation	

Note :

1. Inter Pipeline Ltd. a été acquise par Brookfield Infrastructure au cours du quatrième trimestre de 2021. L'organisation a été ajoutée au groupe de comparaison pour 2021; toutefois, en raison de l'acquisition d'Inter Pipeline Ltd., elle sera retirée du groupe de comparaison pour 2022.

Analyse du groupe de comparaison¹⁾



Notes :

- Inter Pipeline Ltd. a été acquise par Brookfield Infrastructure au cours du quatrième trimestre de 2021. Par conséquent, les données présentées dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte de l'organisation.
- Sauf tel qu'il est indiqué dans la note 1 ci-dessus, le total des actifs et le total des produits sont calculés à l'aide des données pour la période de 12 mois la plus récente close le 31 décembre 2021. Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été dressés par Mercer au moyen de données obtenues auprès de S&P Capital IQ.
- La capitalisation boursière de Hydro One se chiffrait à quelque 19,1 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise, à quelque 33,4 milliards de dollars au 31 décembre 2021.
- La capitalisation boursière correspond au produit de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, et la valeur totale de l'entreprise correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette. Les entreprises du secteur public sont exclues de ces statistiques, car il est impossible d'en calculer la capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise.

D. Gouvernance liée à la rémunération

i. Processus de gestion des risques

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs par les membres de la haute direction, le tout dans le respect des restrictions législatives. Les pratiques d'atténuation des risques comprennent les pratiques de rémunération décrites ci-après. Le comité RH passe en revue chaque année les pratiques de rémunération de Hydro One pour assurer qu'elles cadrent avec les plans stratégiques, le profil de risque et les principes de gestion des risques de la Société.

ii. Pratiques de rémunérations

Pratique	Description
Interdiction de couverture	<p>Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de par ailleurs compromettre l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires, sauf si le comité des ressources humaines a préalablement donné son approbation à cet égard.</p> <p>Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations comportant des ventes à découvert, des options de vente, des options d'achat, des contrats de change, des dérivés et d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.</p>
Récupération	<p>Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, aux options, aux droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), aux droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), à d'autres mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres ainsi qu'aux attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces qui leur ont été octroyés, qu'ils soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.</p>

Pratique	Description						
Ajustements de la rémunération incitative – principes et pratiques	Hydro One est déterminée à atteindre toutes les cibles fixées au début de la période de référence de la rémunération incitative. Il pourrait cependant y avoir des circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la direction.						
	Le comité RH a établi des principes et des pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative. Ces principes et ces pratiques ont pour but de préciser les circonstances et la procédure à suivre pour tenir compte de circonstances exceptionnelles.						
Exigences relatives à la propriété d'actions¹	<p>Pour mieux harmoniser les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires, la Société dispose d'exigences relatives à la propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Les membres de la haute direction de la Société sont donc assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (les <i>DVDA de la direction</i>) et d'attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces, jusqu'à hauteur de 25 %¹. Les personnes ont sept ans à compter a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisé en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les membres de la haute direction qui sont promus à un poste dont l'exigence relative à la propriété d'actions est plus élevée ont jusqu'au septième anniversaire de la date de leur promotion pour respecter cette nouvelle exigence. Les membres de la haute direction doivent généralement maintenir le seuil de propriété indiqué à la date de leur départ à la retraite durant 24 mois (dans le cas du président et chef de la direction) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction).</p> <p>Afin de déterminer si l'exigence est respectée, on tient compte d'une tranche de 25 % de la valeur cible de l'attribution au titre du RILT avec règlement en espèces au cours de la période d'acquisition des droits. Cette pratique reflète l'incapacité de la Société d'octroyer des attributions fondées sur des titres de capitaux propres (dont il serait tenu compte aux fins du respect de l'exigence) selon le cadre de rémunération de la haute direction actuel. On s'attend à ce qu'au moment de l'acquisition des droits rattachés aux attributions au titre du RILT avec règlement en espèces, les hauts dirigeants utilisent une partie du produit pour acheter des actions ordinaires. Une fois que les droits rattachés aux attributions réglées en espèces ont été acquis, on n'en tient pas compte afin de déterminer si l'exigence relative à la propriété d'actions est respectée.</p> <p>Les exigences relatives à la propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel sont indiquées ci-après :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Président et chef de la direction</td> <td>3x</td> </tr> <tr> <td>Vice-présidents directeurs ou l'équivalent qui relèvent directement du président et chef de la direction</td> <td>2x</td> </tr> <tr> <td>Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou l'équivalent, et vice-présidents ou l'équivalent</td> <td>1x</td> </tr> </tbody> </table>	Président et chef de la direction	3x	Vice-présidents directeurs ou l'équivalent qui relèvent directement du président et chef de la direction	2x	Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou l'équivalent, et vice-présidents ou l'équivalent	1x
Président et chef de la direction	3x						
Vice-présidents directeurs ou l'équivalent qui relèvent directement du président et chef de la direction	2x						
Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou l'équivalent, et vice-présidents ou l'équivalent	1x						
Interdiction d'opérations	Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations et à tout autre moment où ils ont en leur possession d'information importante encore inconnue du public.						

Note :

1. Les attributions aux termes du RILT avec règlement en espèces dont les paiements liés au rendement correspondent à 100 % de la cible ont pour objectif de continuer d'harmoniser le rendement de la Société avec les intérêts des actionnaires, tout en s'assurant que la rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respecte les lignes directrices établies par le cadre de rémunération des membres de la haute direction, dont la description est présentée à la page 61. Aux fins du calcul de l'exigence, 25 % de la valeur cible de l'attribution annuelle au titre du RILT avec règlement en espèces est prise en compte au moment de déterminer si l'exigence relative à la propriété des actions par les membres de la haute direction a été respectée au cours de la période d'acquisition des droits. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins du respect de l'exigence.

iii. Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Chez Hydro One, nous nous sommes engagés à exercer nos activités de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental et social et à travailler en partenariat avec nos clients et les collectivités pour bâtir un avenir plus lumineux pour tous. Nous comprenons que notre rendement à long terme dépend de la capacité d'intégrer le développement durable dans tous les aspects de nos activités et nous nous en tenons à l'essentiel, soit veiller aux intérêts des gens, de la planète et des communautés partout en Ontario.

Le conseil surveille l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société. Cette surveillance comprend l'examen et l'approbation des priorités en matière de durabilité de la Société ainsi que son rapport annuel sur la durabilité.

Hydro One établit la rémunération directement en fonction d'une variété de mesures ESG aux termes de notre régime de rémunération incitative à court terme pour les membres de notre équipe de haute direction ainsi que pour les autres employés de la direction et les employés non syndiqués. La carte de pointage de l'équipe 2021 comprend des mesures liées à la sécurité, à la fiabilité du réseau et à la clientèle, qui s'ajoutent à une variété d'indicateurs ESG particuliers inclus dans la carte de pointage de chaque membre de l'équipe de haute direction et de chacun des dirigeants.

Hydro One s'engage à publier un rapport sur le développement durable annuel et à promouvoir une plus grande transparence et une responsabilité accrue en ce qui a trait à l'information que nous publions en matière d'ESG. L'information que nous publions est conforme aux normes de base de la Global Reporting Initiative (la *GRi*) et au cadre du Sustainability Accounting Standards Board (le *SASB*) et notre rapport est établi de façon générale selon les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques (le *GIFCC*).

Hydro One continue de renforcer son engagement envers les questions ESG, en mettant l'accent sur trois domaines prioritaires où nous croyons pouvoir produire l'impact le plus important.

Gens



Planète



Communauté



En 2020, nous avons pris des engagements importants afin d'améliorer notre rendement dans ces domaines prioritaires. Nous prévoyons examiner chaque année nos domaines prioritaires et faire état de notre progression vers l'atteinte de ces objectifs dans nos prochains rapports sur la durabilité.

Gens : Hydro One valorise la DEI et milite pour l'égalité raciale à tous les échelons de notre organisation. Nous cherchons à nous constituer une main-d'œuvre qui reflète les populations diversifiées des collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous sommes engagés à nous fixer des objectifs d'embauche plus ambitieux en matière de diversité et d'inclusion et à identifier, à éliminer et à prévenir les obstacles systémiques en milieu de travail. Afin de soutenir notre travail en matière de DEI, nous avons mis sur pied un conseil multifonctionnel qui met en valeur et soutient les programmes de DEI à l'échelle de l'entreprise de Hydro One. Nous avons signé l'engagement envers l'Initiative BlackNorth et nous nous sommes engagés à atteindre une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de notre haute direction et de notre conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025. En outre, en tant que signataire de l'Accord Catalyst, Hydro One est engagée à atteindre une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de sa haute direction et de son conseil d'administration. Pour en savoir plus sur nos programmes de DEI, veuillez visiter la page 40.

Planète : La place unique qu'occupe Hydro One dans le secteur de l'énergie en Ontario lui confère un rôle de premier ordre dans le transport et la distribution d'énergie propre partout dans la province. Nous détenons et exploitons des infrastructures vitales essentielles pour permettre à l'Ontario d'atteindre ses cibles en matière de changements climatiques et de prendre un virage vers une économie sobre en carbone. L'une de nos principales stratégies d'entreprise consiste à planifier, à concevoir et à construire un réseau de demain fiable, résistant et flexible. Nous avons mis en place des plans d'action en matière de transition climatique afin de nous adapter et d'atténuer les risques et de déclarer chaque année dans notre Rapport de durabilité nos émissions de GES de type 1 et 2 vérifiées de façon indépendante. Sous la supervision du conseil, nous nous sommes également fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction des émissions, nous nous sommes engagés à atteindre notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et nous nous sommes fixé une cible provisoire de réduction des émissions de 30 % d'ici 2030. Parmi les principales composantes de notre stratégie de réduction des émissions, on compte la conversion de notre parc de véhicules en véhicules électriques et hybrides, l'automatisation des installations et l'efficacité énergétique, la réduction de la nécessité pour les collectivités dans les régions éloignées du Nord de recourir à la production de diesel en raccordant les collectivités au réseau électrique provincial; la réduction des émissions d'hexafluorure de soufre (SF₆) et la mise en place d'initiatives de capture du carbone comme la plantation d'arbres et les prairies de pollinisation. Nous explorons par ailleurs des occasions au fur et à mesure que de nouvelles technologies et innovations s'offrent à nous. Hydro One s'engage à publier chaque année sa progression vers l'atteinte de ses cibles en matière de lutte contre les changements climatiques dans son Rapport sur la durabilité annuel.

En 2021, pour la première fois, nous avons entrepris d'harmoniser l'information que nous communiquons sur les changements climatiques avec les recommandations du GIFCC. Nous reconnaissons que la conformité de notre Société aux recommandations du TCFD est un travail de longue haleine et nous sommes engagés à améliorer au fil du temps l'information conforme aux recommandations du TCFD que nous communiquons.

Communauté : Hydro One est engagée à être un partenaire de confiance pour les collectivités autochtones, les clients, les partenaires ainsi que tous les Ontariens et Ontariennes. Nous nous efforcerons d'aider ces communautés, clients et partenaires à promouvoir une reprise économique plus inclusive et un avenir plus équitable pour tous. Hydro One continuera d'offrir son engagement novateur de premier plan envers les collectivités autochtones en favorisant un dialogue ouvert et en respectant les traditions culturelles et le savoir, tout en cultivant des relations de confiance avec les peuples autochtones. Nous nous sommes engagés à augmenter nos dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % des achats de matériel et de services effectués par la Société d'ici 2026 et à faire en sorte que 20 % de nos dons et de nos commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones. Pour en savoir plus sur nos programmes de relations avec les collectivités autochtones, veuillez visiter la page 53.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires, dont des renseignements détaillés sur notre approche en matière de gestion et de gouvernance, dans le rapport sur la durabilité le plus récent de Hydro One, que vous pouvez consulter à <https://www.hydroone.com/sustainability/>.

iv. Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Ce vote vise à obtenir le point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif de l'actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de la Société. »

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif positif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

E. Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité RH, de conseillers indépendants en rémunération et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société a suivi par le passé pour établir la rémunération.

Afin de promouvoir une prise de décisions solides et une analyse serrée des recommandations et de s'assurer que les incidences sur les différentes parties prenantes sont considérées, les recommandations de la direction sont d'abord présentées à une première réunion du comité RH, puis examinées et recommandées au conseil pour approbation à une réunion ultérieure.

En tenant les discussions et les approbations à des réunions distinctes, nous estimons être en mesure d'élaborer des solutions réfléchies qui tiennent compte des incidences sur toutes nos parties prenantes. Au besoin, le comité RH ou le conseil peut demander une analyse supplémentaire.

En 2021, le comité RH a assuré le suivi du programme de rémunération afin qu'il produise les résultats attendus et pour comprendre l'incidence de la pandémie sur les activités et les parties prenantes. Le comité RH pourrait apporter des ajustements au programme au fil du temps pour qu'il demeure conforme à la stratégie et aux objectifs à long terme de la Société, sous réserve des exigences de la Loi sur la responsabilisation de Hydro One et de la directive émise en vertu de celle-ci.

Le tableau qui suit résume le processus de prise de décisions de la Société en matière de rémunération.

	Direction	Comité des ressources humaines	Conseillers en rémunération	Conseil
Structure de la rémunération	Élabore et recommande le programme de rémunération au comité RH	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des recommandations fondées sur les pratiques exemplaires	Approuve le programme de rémunération, y compris les changements importants
Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles	Établit des objectifs annuels pour la Société qui sont alignés sur sa stratégie, ainsi que des mesures de rendement pour les régimes incitatifs, y compris leur pondération	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des informations sur les pratiques du marché	Approuve les mesures et les cibles de rendement

	Direction	Comité des ressources humaines	Conseillers en rémunération	Conseil
Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction	Établit et recommande au comité RH une rémunération cible et une rémunération variable pour les membres de la haute direction	Recommande la rémunération cible du président et chef de la direction au conseil pour approbation Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction	Aide le comité RH à établir la rémunération cible	Approuve la rémunération cible du président et chef de la direction
Évaluation du rendement de la Société	Recommande au comité RH les résultats liés au rendement de l'entreprise	Examine et, au besoin, révisé la structure de rémunération et en recommande l'approbation par le conseil	Soutiennent le comité RH dans son examen des résultats liés au rendement de l'entreprise et ciblent des points à l'égard desquels des ajustements sont nécessaires	Approuve les résultats liés au rendement
Évaluation du rendement individuel	Le président et chef de la direction évalue le rendement des employés qui relèvent directement de lui et fait des recommandations au comité RH au sujet de leur rémunération	Évalue le rendement du président et chef de la direction et fait des recommandations à ce sujet au conseil Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction		Approuve les résultats liés au rendement du président et chef de la direction
Rémunération sous forme d'attributions	Le président et chef de la direction fait des recommandations relativement à la rémunération des employés qui relèvent directement de lui	Examine, fixe et approuve la rémunération des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction Recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation	Fournissent des analyses appuyant la prise de décisions sur la rémunération, s'il y a lieu	Approuve la rémunération du président et chef de la direction

L'équipe de direction de Hydro One, le comité RH, le conseil et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de la Société, ainsi que dans la gestion des risques liés à la rémunération.

F. Éléments de la rémunération et décisions

i. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le président et chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société en 2021 (collectivement appelés les membres de la haute direction visés). Les membres de la haute direction visés pour 2021 sont les suivants :

Nom	Titre
Mark Poweska	Président et chef de la direction
Chris Lopez	Chef des finances
Jason Fitzsimmons	Chef du service à la clientèle et des affaires générales
Paul Harricks	Chef des affaires juridiques
David Lebeter	Chef de l'exploitation

Les notices biographiques de nos membres de la haute direction visés en poste en date du 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Mark Poweska, 52 ans <i>Président et chef de la direction</i>	Se reporter à la notice biographique de Mark Poweska à la rubrique « Notices biographiques des administrateurs » à la page 21.
Chris Lopez, 48 ans <i>Chef des finances</i>	<p>Chris Lopez est chef des finances de Hydro One, poste qu'il occupe depuis qu'il a été nommé chef de finances par intérim à la fin de 2018. M. Lopez s'est joint à Hydro One en 2016 à titre de premier vice-président, Finances, et compte plus de 22 ans d'expérience progressive dans l'industrie des services publics au Canada, aux États-Unis et en Australie.</p> <p>À titre de chef des finances, M. Lopez est responsable de la fonction finance de l'entreprise, y compris la trésorerie et la fiscalité, l'audit interne, les relations avec les investisseurs, la gestion des risques, les régimes de retraite et les services partagés, dont la chaîne d'approvisionnement, la stratégie et la croissance, y compris Acronym Solutions Inc. et les fusions et acquisitions.</p> <p>Avant de se joindre à l'entreprise, il a été vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions, chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015, et directeur de l'exploitation, Finances, chez TransAlta de 2007 à 2011, en Alberta, au Canada. Il a aussi occupé des postes au sein de la haute direction financière chez TransAlta, en Australie (son pays natal), de 1999 à 2007. En début de carrière, il a travaillé comme comptable financier chez Rio Tinto, en Australie.</p> <p>M. Lopez est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Edith Cowan en Australie et détient le titre de comptable agréé. Il a obtenu un diplôme d'études supérieures en gouvernance et en administration de l'institut australien des administrateurs de sociétés en 2007.</p>

**Jason Fitzsimmons,
51 ans**

*Chef du service à
la clientèle et des
affaires générales*

Jason Fitzsimmons est chef du service à la clientèle et des affaires générales de Hydro One Networks. Occupant ce poste depuis août 2018, il supervise les fonctions de service à la clientèle, de relations externes, de communications et de marketing, de développement durable et de relations avec les peuples autochtones. Avant d'occuper ce poste, il était vice-président, Relations de travail de la Société.

Possédant plus de 27 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité, M. Fitzsimmons est un leader fort reconnu qui a fait ses preuves au chapitre de l'exécution de transformations à grande échelle et de l'établissement de solides relations avec les parties prenantes clés.

Avant de se joindre à la Société en 2016, M. Fitzsimmons était chef des négociations à l'Association des hôpitaux de l'Ontario et a occupé un certain nombre de postes de direction au sein d'Ontario Power Generation, y compris celui de vice-président des ressources humaines de la division de l'énergie nucléaire.

M. Fitzsimmons est conseiller en ressources humaines agréé reconnu pour sa vaste expérience dans la gestion des relations de travail et pour sa passion pour la santé et la sécurité au travail. M. Fitzsimmons siège actuellement au conseil d'administration de l'Electricity Distributors Association et au conseil consultatif du Ivey Energy Policy and Management Centre. Il est également membre du Net Zero Council de la Chambre du Commerce du Canada. Il est un ancien membre du conseil consultatif du Centre for Labour Management Relations de l'Université Ryerson et un ancien administrateur de l'Electrical Power Sector Construction Association.

Paul Harricks, 67 ans

*Chef des affaires
juridiques*

Paul Harricks est chef des affaires juridiques de Hydro One, où il dirige tous les aspects des activités de l'organisation relatives à la réglementation, aux affaires juridiques, à la conformité, à la gouvernance et à l'éthique commerciale.

Avant de se joindre à Hydro One en septembre 2019, M. Harricks a pratiqué le droit durant 40 ans environ, travaillant longuement dans le secteur de l'énergie et des infrastructures et occupant le poste d'associé responsable du groupe de l'énergie de Gowling WLG Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l., important cabinet d'avocats canadien.

Conseiller juridique et stratégique chevronné et de confiance, M. Harricks a obtenu des résultats fructueux dans les domaines de la distribution, du transport et de la production d'électricité et il a piloté diverses fusions et acquisitions de sociétés ouvertes et fermées.

Il est un ancien administrateur de l'Association of Power Producers of Ontario et est membre actuel et ancien président du comité de transition de l'énergie du Toronto Region Board of Trade. Il est également administrateur et membre du comité d'audit et du comité de rémunération de Pioneering Technology Corp. ainsi que membre actif de l'Association internationale du barreau.

Il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School.

David Lebeter, 62 ans

Chef de l'exploitation

David Lebeter est chef de l'exploitation de Hydro One Networks Inc. (Hydro One Networks) depuis janvier 2020. Il est responsable des services de transport et de distribution de l'entreprise de services publics, y compris la construction, l'entretien, la gestion de la végétation ainsi que l'exploitation du réseau, la planification des actifs et l'ingénierie. Il a également la responsabilité de Hydro One Remote Communities Inc., qui sert les collectivités éloignées du grand nord de l'Ontario.

M. Lebeter compte plus de 40 ans d'expérience dans les secteurs des services publics et de la foresterie et est un leader éloquent et un ardent défenseur du milieu de travail sécuritaire et du personnel engagé. Sous sa gouverne, les équipes ont amélioré leurs résultats en matière de sécurité et le taux de satisfaction de la clientèle et ont réduit le gaspillage et les coûts de l'entreprise.

Avant de se joindre à l'organisation, il a occupé des postes de haute direction auprès de BC Hydro de 2010 à 2019, notamment les postes de premier vice-président, Sécurité et de vice-président, Opérations de transport et de distribution sur le terrain. Il a passé 23 ans dans le secteur de la foresterie avant de se joindre au secteur des services publics, où il exerce des fonctions de direction au sein de l'exploitation.

Il était auparavant membre du comité de direction de Smart Grid Northwest, membre du conseil des activités d'exploitation du Western Energy Institute et président du conseil de distribution de l'Association canadienne de l'électricité. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'Association canadienne de l'électricité. Il détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Lebeter est titulaire d'un baccalauréat en foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique et est forestier professionnel. De plus, il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université Simon Fraser.

ii. Éléments de la rémunération de 2021 et décisions relatives à la rémunération en 2021

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, une rémunération incitative à court terme, une rémunération incitative à long terme, un régime d'actionariat et des prestations de retraite et des avantages sociaux.

Le tableau qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés et les objectifs de chacun.

	Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	En espèces	<ul style="list-style-type: none"> Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés Procurer un revenu prévisible et stable
	Prestations de retraite	Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des mécanismes de retraite viables et concurrentiels permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux
	Prestations de retraite	Prestations collectives d'assurance maladie, vie et invalidité	<ul style="list-style-type: none"> Aider les employés à faire face à certains aléas de la vie et promouvoir la santé et le bien-être au moyen d'une rémunération indirecte
Variable	Rémunération incitative à court terme	En espèces – Les membres de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de cette rémunération sous forme de droits différés à la valeur d'actions (les DDVA de la direction)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise Harmoniser le rendement et les récompenses individuels avec les objectifs de l'entreprise
	Rémunération incitative à long terme	Rémunération liée au rendement réglée en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires Encourager le rendement à long terme soutenu Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court terme et à long terme
	Régime d'actionariat des membres de la direction	Actions achetées sur le marché jusqu'à concurrence de 6 % du salaire de base, avec une cotisation de l'employeur de 50 % pouvant atteindre au plus 25 000 \$ par année	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires

a) Salaire de base

Le salaire de base est l'élément garanti de la rémunération. Il est établi en fonction du poste, du rendement individuel, de l'expérience opérationnelle et de la concordance avec le marché. Cet élément vise à permettre à Hydro One d'intéresser, de maintenir en poste et de motiver des employés qualifiés, y compris des membres de la haute direction. Les salaires de base sont conformes aux exigences énoncées dans le cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Décisions relatives au salaire de base en 2021

Le tableau qui suit indique les augmentations du salaire de base des cinq membres de la haute direction visés en 2021.

Conformément à notre pratique habituelle, les changements apportés aux salaires de base de 2021 ont été approuvés par le conseil en février 2021 et sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2021 pour tous les membres de la haute direction visés. La hausse de 0,7 % des salaires de base est conforme aux exigences énoncées dans le cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Membre de la haute direction visé	Salaire de base en 2020 ¹⁾	Salaire de base en 2021 ¹⁾	Variation en pourcentage
Mark Poweska	510 500 \$	514 074 \$	0,7 %
Chris Lopez	408 400 \$	411 259 \$	0,7 %
Jason Fitzsimmons	377 770 \$	380 415 \$	0,7 %
Paul Harricks	382 875 \$	385 555 \$	0,7 %
David Lebeter	400 000 \$	402 800 \$	0,7 %

Note :

1. Le salaire de base des membres de la haute direction visés au 31 décembre de l'année en question, qui figure dans ces colonnes, ne tient pas compte de tout calcul proportionnel pour les modifications apportées au salaire de base durant les exercices 2020 et 2021, respectivement.

b) Régime incitatif à court terme (RICT) de 2021

Le RICT de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération conditionnelle concurrentielle, nécessaire pour intéresser, motiver et maintenir en poste les employés et les membres de la haute direction;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel;
- concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel.

Le RICT de la Société est offert à tous les employés à temps plein non syndiqués, y compris les membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RICT.

Éléments du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Mode d'établissement des attributions	<p>Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible du membre de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée.</p> <p>Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.</p>
Rendement de l'entreprise	<p>Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières qui visent à aligner le rendement de l'entreprise sur la stratégie de l'entreprise et qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise.</p> <p><i>Mesures ESG et autres mesures non financières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients • Clientèle – Impression générale favorable – pour faire concorder les intérêts des employés avec les perceptions des clients de Hydro One • Programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients <p><i>Mesures financières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice • Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital <p>Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de la Société, se reporter aux pages 75 à 77.</p>

Éléments du régime incitatif à court terme

Incidence sur les attributions

Rendement individuel

Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Se reporter aux principales réalisations de chacun des membres de la haute direction visé présentées aux pages 78 et suivantes.

Fourchette des attributions

Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 100 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs, et entre 0 % et 150 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour les employés qui occupent un poste de premier vice-président (ou un poste d'un échelon inférieur), selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.

Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil

Le comité RH détermine si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements inhabituels ou imprévus ayant eu lieu au cours de la période de référence et recommande le multiplicateur du rendement global au titre du RICT au conseil pour approbation en se fondant sur l'exercice de son jugement éclairé afin de s'assurer que la rémunération tient compte du rendement réel de l'entreprise.

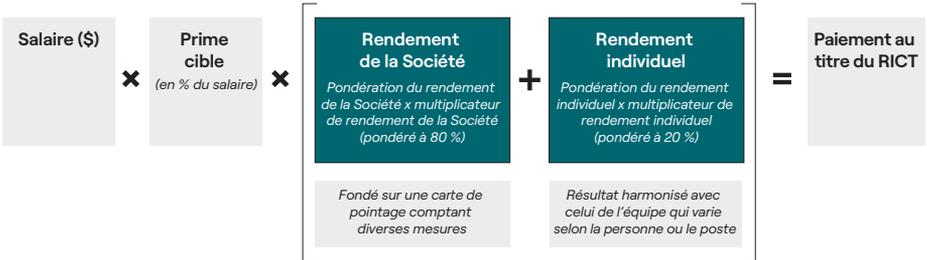
Paiement

Les attributions peuvent être réglées en espèces ou, au gré du membre de la haute direction admissible, sous forme de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont des actions fictives entièrement acquises qui donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et qui sont rachetables en espèces au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.

Récupération

Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions. Plus précisément, les attributions au titre du RICT d'un membre de la haute direction pourraient donner lieu à un remboursement s'il est irréfutablement établi ultérieurement que les critères de rendement qui ont servi à calculer le paiement n'ont pas été atteints ou s'il y a un retraitement important des résultats de la Société (ou d'autres résultats propres à l'entreprise) et que celui-ci réduit considérablement la valeur pour les actionnaires.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante.



Note : Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RICT du président et chef de la direction et des vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de l'attribution cible.

Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2021

1. Carte de pointage du rendement de l'entreprise

La carte de pointage de l'entreprise de Hydro One (la *carte de pointage*) a été élaborée par la direction et approuvée par le conseil sur la recommandation du comité RH au début de 2021. Les mesures d'évaluation du rendement de la carte de pointage ont été établies en fonction des objectifs et du plan d'affaires de Hydro One pour l'exercice et ont fixé des « seuils », des « cibles » et des « excédents » de rendement pour chacune de ces mesures. La carte de pointage de Hydro One est une carte de pointage équilibrée qui mesure des objectifs ESG et d'autres objectifs non financiers et financiers afin que l'entreprise se concentre sur des indicateurs de rendement clés qui accroissent la valeur pour les parties prenantes et qui concordent avec la stratégie de l'entreprise.

Pour établir les niveaux de rendement de chaque mesure de rendement, la direction modélise un large éventail de scénarios et fournit des données comparatives pour justifier le bien-fondé des mesures proposées et démontrer la rigueur inhérente des différents niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) par rapport aux entreprises similaires.

En outre, Hydro One continue de surveiller les données comparatives et les nouvelles tendances pour s'assurer que sa démarche est appropriée et conforme aux pratiques exemplaires. Le comité RH, fort des observations reçues des conseillers indépendants en rémunération, a eu l'occasion d'examiner et de modifier (au besoin) les mesures et les niveaux de rendement avant de recommander au conseil d'approuver la carte de pointage.

Hydro One accorde une grande importance à la responsabilité sociale de l'entreprise et décrit ses pratiques dans son rapport sur le développement durable annuel. La carte de pointage cadre avec les questions de développement durable qui importent le plus aux clients, aux employés, aux collectivités et aux actionnaires, comme la sécurité, l'amélioration de la fiabilité et le niveau général de satisfaction des clients.

Les paiements aux termes du RICT en 2021 reposaient sur le rendement de l'entreprise de Hydro One et le rendement individuel de chaque administrateur par rapport à sa carte de pointage personnelle. Pour établir le rendement de la Société, le comité RH a examiné l'évaluation, faite par la direction, du rendement de Hydro One par rapport aux niveaux de rendement préétablis pour chaque mesure de rendement et, se fondant sur cette analyse et son jugement éclairé, a approuvé le paiement découlant de ce rendement.

Le tableau de la page suivante présente les mesures de rendement et les résultats connexes obtenus par Hydro One en 2021. Compte tenu des résultats de la Société, le comité RH a recommandé, et le conseil a approuvé, un multiplicateur de rendement global au titre du RICT de 118,53 % de la cible en 2021 pour l'entreprise.



Priorité Stratégique	Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2021)	Pondération	Résultat en pourcentage	Contribution à la carte de pointage de l'équipe
Devenir le service public le plus sécuritaire et efficient qui soit	Santé et sécurité (20 %) Blessures graves et décès accidentels : incidents par tranche de 200 000 heures	10,00 %	0,00 %	0,00 %
	Incidents à signaler : incidents par tranche de 200 000 heures	10,00 %	150,00 %	15,00 %
	Productivité (10 %) Économies de productivité : en M\$	10,00 %	150,00 %	15,00 %

Priorité Stratégique	Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2021)	Pondération	Résultat en pourcentage Contribution à la carte de pointage de l'équipe
Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l'avenir	Fiabilité (10 %) Fiabilité du réseau de transport : minutes par point de livraison (IDIMR)	5,00 % 150,00 %	7,50 % Seuil : 8,0 Excédent : 5,3  Cible : 7,7
	Fiabilité du réseau de distribution : heures par client (IDIMR)	5,00 % 71,43 %	3,57 % Seuil : 6,8 Excédent : 5,0  Cible : 6,1
	Programme de travaux (10 %) Nouvelles mises en service de transport : variation (%) par rapport au budget approuvé de 1 006 M\$	5,00 % 150,00 %	7,50 % Seuil : +/- 5 % Excédent : +/- 1 %  Cible : +/- 2 %
	Nouvelles mises en service de distribution : variation (%) par rapport au budget approuvé de 700 M\$	5,00 % 121,43 %	6,07 % Seuil : +/- 3 % Excédent : +/- 1 %  Cible : +/- 2 %
Faire croître l'entreprise en innovant	Bénéfice net (30 %)¹⁾ Bénéfice net pour les porteurs d'actions ordinaires ajusté : en M\$	30,00 % 150,00 %	45,00 % Seuil : 839 Excédent : 951  Cible : 895

1. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les PCGR des États-Unis). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou produits non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited qui est intégrée par renvoi aux présentes et déposé sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à www.sedar.com.

Priorité Stratégique	Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2021)	Pondération	Résultat en pourcentage	Contribution à la carte de pointage de l'équipe
----------------------	--	-------------	-------------------------	---

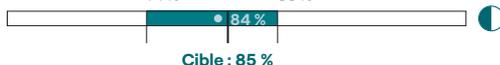
Service à la clientèle (20 %)

Impression générale favorable des clients

Défendre les intérêts de nos clients

20,00 % 94,44 % 18,89 %

Seuil : 74 % Excédent : 88 %



Total 118,53%

Dans l'ensemble, Hydro One a affiché une solide performance par rapport à ses objectifs en 2021 et a notamment nettement progressé vers l'atteinte de plusieurs mesures :

- **Santé et sécurité** : Bien que nous ayons atteint un taux de blessures à signaler exemplaire de 0,740 en 2021 et que, depuis 2004, nous avons réussi à réduire ce taux d'environ 90 %, notre réussite a été éclipsée par le décès tragique de l'un de nos coéquipiers. En 2021, nous avons affiché un taux d'incident ayant causé une blessure grave ou un décès de 0,170 par tranche de 200 000 heures travaillées, ce qui est supérieur à notre cible annuelle (pire que nos prévisions annuelles). Pour mettre en place une culture de la sécurité renforcée et éliminer les blessures graves chez Hydro One, nous continuerons de mettre en œuvre les recommandations formulées par notre équipe d'amélioration de la sécurité dirigée par les employés dans le but d'éliminer les blessures ayant des conséquences sur la qualité de vie.
- **Programme de travaux** : En 2021, nous avons amélioré l'IDIMR de l'ensemble de notre réseau de distribution d'environ 11 % par rapport à nos résultats affichés en 2020, soit notre meilleur résultat en matière de fiabilité de la distribution en 15 ans. Nous avons également amélioré l'IDIMR de notre réseau de transport de 9 %¹. L'ajout d'actifs de distribution et de transport mis en service a dépassé la cible en 2021 grâce à une planification rigoureuse, à une bonne coordination et à une exécution sans faille entre les différents projets importants.
- **Bénéfice net ajusté²⁾** : Le bénéfice net ajusté de 2021 pour les porteurs d'actions ordinaires s'est apprécié d'environ 8 % par rapport au budget, notamment en raison d'une hausse de la demande de pointe et de la consommation d'électricité.
- **Économies de productivité** : En 2021, nous avons vu nos économies de productivité augmenter de 20 % d'une année à l'autre; 343,9 millions de dollars ont été économisés en 2021, comparativement à 286,0 millions de dollars en 2020. Nous respectons nos engagements sur plusieurs années visant à réduire autant que possible les coûts, ce qui s'est traduit par des économies de productivité totales d'environ 1,1 milliard de dollars depuis 2015.
- **Impression générale favorable** : En 2021, la mesure liée à la clientèle est passée de mesure de la satisfaction de la clientèle à une impression générale favorable afin de mettre l'accent sur la perception qu'ont les clients de notre marque. Nous avons obtenu un score de 84 % pour l'impression générale favorable, un sommet que nous n'avions encore jamais atteint depuis que nous avons commencé à colliger ces données en 2010. Ces résultats révèlent également une importante amélioration d'une année à l'autre, notre score étant à peine inférieur à notre cible de 85 %.

Notes :

1. IDIMR du réseau de transport pour les points de livraison à circuits multiples.
2. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les PCGR des États-Unis). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou produits non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited qui est intégrée par renvoi aux présentes et déposé sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à www.sedar.com.

Voici certaines des principales réalisations de chaque membre de la haute direction visé en 2021 :

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	<p>En 2021, M. Poweska a dirigé son équipe avec succès afin de faire avancer la stratégie d'entreprise de Hydro One sur ses cinq fronts, dépassant largement les cibles fixées et faisant bien progresser la Société vers l'atteinte de ses cibles. Parmi ses principales réalisations, on compte la présentation du plan d'investissement de 2023 à 2027 de Hydro One à la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO), ce qui permettra à la Société de remplacer de l'équipement vétuste, de se préparer pour les conséquences des changements climatiques et d'améliorer la fiabilité pour les clients de son réseau de distribution afin de donner de l'énergie à la vie des collectivités; de fixer des cibles afin d'atténuer les effets des changements climatiques ainsi que l'impact de la Société sur l'environnement; de lancer l'initiative Connected for Life pour les clients de Hydro One; de développer la nouvelle stratégie relative aux relations avec les collectivités autochtones de Hydro One; et d'intégrer correctement le personnel de Peterborough Distribution Inc. et d'Orillia Power Distribution Corporation dans son entreprise.</p> <p>M. Poweska a continué de transformer la culture de la sécurité de Hydro One, d'apporter des améliorations à l'échelle de l'organisation et de compléter pour l'essentiel les éléments du plan d'amélioration de la sécurité. Ses principales réalisations comprennent la mise sur pied d'une nouvelle structure organisationnelle sous la direction du chef de la sécurité de la Société, ainsi que l'instauration du système de classification des incidents de l'Edison Electric Institute (EEI) – un modèle que les services publics de premier ordre en Amérique du Nord utilisent pour comparer le rendement. En outre, l'équipe chargée de la sécurité a renouvelé le programme de recrutement des apprentis de Hydro One en élaborant un nouveau programme de mentorat à l'intention des débutants et en offrant à 90 % des employés une formation sur la sensibilisation au rôle que joue le capital humain dans la réussite de l'entreprise.</p> <p>Malheureusement, la Société a cependant enregistré un décès au sein de l'organisation. En dépit de cette perte tragique, la fréquence des blessures graves au sein de Hydro One fut plus faible que celle affichée en 2020, notre taux de blessures à signaler fut le plus bas jamais enregistré et nous avons enregistré le nombre d'alertes de sécurité et d'accidents évités de justesse le plus élevé jamais enregistré, autant de signes que la Société progresse vers l'atteinte de son objectif de zéro blessure grave.</p> <p>Le travail accompli par M. Poweska au chapitre des plans de relève et des engagements en matière de formation fut déterminant pour permettre à la Société de faire augmenter son taux de rendement ainsi que le niveau d'engagement de ses employés tout au long de l'année. Parmi les initiatives qui ont porté leurs fruits, on compte l'approbation par le comité RH d'un programme de gestion des talents de premier plan, l'introduction d'un nouveau programme de perfectionnement des membres de l'équipe de haute direction ainsi que l'établissement de plans de relève pour chacun des postes des membres de l'équipe de haute direction. La nouvelle stratégie axée sur le personnel de la Société intègre la diversité, l'équité et l'inclusion dans sa culture d'entreprise et ses activités et appuie sa nouvelle stratégie fonctionnelle en matière de ressources humaines ainsi que la stratégie visant à nous préparer pour le monde du travail de demain.</p> <p>Sous la gouverne de M. Poweska, Hydro One s'est hissée au sommet du premier quartile des services publics d'électricité en Amérique du Nord en ce qui concerne la perception générale favorable qu'ont les actionnaires et les porteurs de titres d'emprunt de la Société. En outre, les investisseurs ont exprimé leur confiance en la capacité de la direction de créer une véritable valeur pour les actionnaires, tout en affichant un rendement des actions solide et une participation des porteurs de titres d'emprunt élevée durant l'année. En plus d'avoir atteint un prix de l'action jamais vu et d'avoir maintenu des notes de crédit vigoureuses, la Société a engagé des frais d'intérêt plus faibles d'environ 8 millions de dollars comparativement à ses prévisions budgétaires pour 2021.</p>

**Membre de
la haute
direction visé**

Principales réalisations

Chris Lopez
*Chef des
finances*

Sous la gouverne de M. Lopez, la stratégie d'entreprise sur cinq ans et la feuille de route pour l'expansion de notre entreprise ont été approuvées et sont appuyées par le nouveau bureau de mise en œuvre de la stratégie (BMS). Grâce à une meilleure harmonisation de l'équipe de direction de Hydro One et du conseil d'administration, nous sommes en bonne voie d'exécuter nos priorités stratégiques, ce qui devrait nous permettre d'atteindre les cibles.

M. Lopez a supervisé la bonne exécution du plan de croissance sur plusieurs années de Hydro One, qui est conforme aux attentes des parties prenantes, tant envers les entreprises réglementées que les entreprises non réglementées. Tandis que notre priorité demeure notre entreprise réglementée, grâce à des investissements dans notre base tarifaire et à des acquisitions de SDL, nous avons saisi des occasions dans notre entreprise de télécommunications, Acronym, participé à des initiatives de stockage d'énergie à batteries, établi un partenariat stratégique avec EDF Renouvelables visant le marché « derrière le compteur » et élargi de nouveau la portée de l'entente commerciale d'Ivy avec OnRoute.

En 2021, M. Lopez a surveillé le processus selon lequel Hydro One a réalisé de façon continue des économies de productivité, qui ont dépassé de 343,9 millions de dollars ou 20 % celles de 2020, tablant ainsi sur le succès obtenu par les années passées. Cette performance d'une année à l'autre résultait des économies d'approvisionnement, des produits tirés de l'utilisation secondaire des terrains et des réductions dans les dépenses d'investissement dans notre parc de véhicules.

Sous la gouverne de M. Lopez, la perception favorable des actionnaires s'est accrue de 2 % et les participations en titre de capitaux propres des investisseurs ont augmenté de 17 %, les commentaires recueillis révélant que les principaux facteurs déterminants sont la solidité de l'équipe de direction et de la stratégie de la Société, ainsi que la confiance en la capacité de la direction de créer une véritable valeur pour les actionnaires. De plus, le cours des actions de la Société s'est accru d'environ 15 % au cours de l'année pour terminer l'année à un sommet de 33,00 \$. Pendant ce temps, la perception favorable des porteurs de titres d'emprunt s'est également améliorée de 2 %, tandis que la participation des porteurs de titres d'emprunt s'est accrue de 37 % durant l'année. Des initiatives visant à accroître notre bassin de clients entreprises en temps opportun et de façon régulière se sont traduites par d'importants droits de souscription excédentaires sur les émissions de nouveaux titres d'emprunt, par des notes de crédit élevées accordées par les agences de notation, par des perspectives stables ainsi que par des frais d'intérêt plus faibles.

Enfin, M. Lopez a mis en place des plans de relève et de développement de carrière pour les postes clés, dont celui de chef des finances ainsi que pour les postes qui relèvent directement du chef des finances.

**Membre de
la haute
direction visé**

Principales réalisations

**Jason
Fitzsimmons**
*Chef du service à
la clientèle et des
affaires générales*

En 2021, M. Fitzsimmons et son équipe sont parvenus à réaliser un certain nombre d'initiatives de premier plan dans le secteur, y compris la mise au point d'une stratégie axée sur les clients sur plusieurs années et une approche de premier ordre en ce qui concerne l'établissement de relations et de partenariats avec des collectivités autochtones.

Sous la gouverne de M. Fitzsimmons, Hydro One a mis au point une nouvelle stratégie axée sur les clients qui témoigne de notre engagement à répondre aux besoins et aux attentes de nos clients actuels et futurs, à aider nos clients à faire des choix et à répondre à leurs besoins en matière d'énergie. Cette stratégie a permis à Hydro One d'atteindre un taux de satisfaction sans précédent de ses clients résidentiels et des petites entreprises et de dépasser les cibles fixées pour nos segments de clientèle commerciale. Hydro One a également soutenu ses clients commerciaux et industriels, ses gros clients du réseau de distribution ainsi que ses gros clients de transport en participant à plusieurs initiatives de soutien à la clientèle.

L'équipe de M. Fitzsimmons a continué d'établir de solides partenariats avec les collectivités autochtones. Sous sa gouverne, la stratégie relative aux relations autochtones de Hydro One mise sur l'excellence de l'organisation en matière d'engagement envers les collectivités autochtones, stratégie qui a porté ses fruits dès 2021. Hydro One a continué d'accroître son engagement envers les collectivités autochtones en participant à la résolution de différends et en se fixant la cible ambitieuse conformément à laquelle 5 % de ses dépenses d'approvisionnement en tant que service public seront engagées auprès d'entreprises autochtones d'ici 2026, soit l'une des cibles les plus élevées dans le secteur. En outre, les principes et la politique relative aux relations avec les collectivités autochtones de Hydro One ont été approuvés par le conseil d'administration, notamment la position de la Société à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

M. Fitzsimmons a dirigé la progression du programme de durabilité de Hydro One et s'est assuré que le rapport sur le développement durable de 2020 de la Société était conforme aux normes de la Global Reporting Initiative, au cadre du Sustainability Accounting Standards Board et, de façon générale, qu'il était établi selon les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques. De plus, sous sa gouverne, la Société a annoncé publiquement ses objectifs en matière de durabilité dans ses domaines prioritaires, soit les gens, la planète et la communauté.

M. Fitzsimmons a supervisé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de marque, qui comportait le changement de nom de marque de l'entreprise de télécommunications de Hydro One, renommée Acronym, afin d'accélérer la croissance de cette filiale au sein du secteur des technologies de l'information et des communications. Une campagne publicitaire à grand déploiement dans les médias de masse soulignant l'engagement de Hydro One envers ses clients et la communauté a suscité un grand intérêt pour la Société, au même titre que ses engagements envers ses parties prenantes, la communauté et ses employés dans le cadre de l'initiative Connected for Life et du Energizing Life Community Fund et que ses communications proactives et transparentes dans la présentation de son plan d'investissement.

Paul Harricks
*Chef des affaires
juridiques*

Sous la gouverne de M. Harricks, Hydro One a conclu plusieurs conventions importantes et a déposé plusieurs documents importants auprès des organismes de réglementation en 2021, tout en faisant progresser ses principaux projets d'entreprise.

M. Harricks est le principal responsable de la requête en révision de tarifs conjointe de la Société présentée à la CEO. En 2021, il a dirigé l'élaboration de la stratégie en matière de dépôt, de constitution de la preuve et de présentation de la requête en révision de tarifs conjointe, qui est réputée avoir été complétée par la CEO. M. Harricks a supervisé l'interrogatoire et a livré des réponses cohérentes et stratégiques à près de 3 000 questions qui lui ont été posées par le personnel et les intervenants de la CEO, et a dirigé un programme approfondi de formation des témoins en prévision de la conférence technique.

M. Harricks a dirigé avec la nouvelle audience concernant les actifs d'impôt différés de Hydro One devant la CEO en vue de l'application des recommandations de la Cour divisionnaire sur la répartition adéquate des économies fiscales, à savoir le fait que la Société touche un redressement sur une période de deux ans à compter du mois de juillet 2021, l'intérêt sur les montants antérieurs des actifs d'impôt différés et les tarifs correctement rajustés qui doivent dorénavant s'appliquer.

Sous la gouverne de M. Harricks, Hydro One a renforcé ses liens avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), a commenté le résumé des plans annuels de la SIERE et a favorisé les échanges entre la SIERE, Hydro One et Enbridge. M. Harricks a également renforcé la relation entre Hydro One et la CEO en appuyant son Comité de modernisation en matière d'arbitrage. M. Harricks est également l'un des commanditaires dirigeants du comité responsable de la politique stratégique de la Société, dont il préside le comité des normes de fiabilité et de conformité.

**Membre de
la haute
direction visé**

Principales réalisations

David Lebeter
*Chef de
l'exploitation*

Sous la gouverne de M. Lebeter, Hydro One est parvenue à concrétiser sa stratégie d'entreprise et à protéger ses employés tout au long de la pandémie, tout en maintenant un approvisionnement sécuritaire et fiable en électricité pour les clients de Hydro One.

En 2021, M. Lebeter et l'équipe responsable de la gestion de l'exploitation ont fait progresser avec succès la stratégie en matière d'exploitation de Hydro One et commencé à la mettre en œuvre afin de soutenir la stratégie d'entreprise de la Société. La stratégie en matière d'exploitation est une feuille de route quinquennale comportant des objectifs, des éléments à livrer et des indicateurs de rendement clés pour chaque mesure d'entreprise. Ces travaux essentiels ont permis à Hydro One d'atteindre un IDIMR de 6,5 heures. Il s'agit d'une amélioration d'une année à l'autre de l'ordre de 11 % et du meilleur résultat que la Société ait enregistré au cours des 15 dernières années.

M. Lebeter et son équipe ont joué un rôle essentiel dans l'issue favorable de la requête en révision de tarifs conjointe de la Société, notamment en s'assurant que les différentes étapes étaient franchies correctement et qu'un plan de ressources soit mis en place afin de préparer adéquatement les principaux témoins et témoignages.

Sur le plan de l'exploitation, M. Lebeter a dirigé l'intégration réussie de Peterborough Distribution Inc. et d'Orillia Power Distribution Corporation dans les activités de la Société, les deux projets ayant été réalisés dans le respect de l'échéancier et du budget. M. Lebeter a également conseillé l'équipe responsable du centre des mesures d'intervention en cas d'urgence relativement à la mise à jour de la structure d'intervention en cas d'urgence de la Société et à l'amélioration de son programme d'intervention en cas d'urgence.

Le chef de la sécurité et M. Lebeter ont dirigé ensemble la transformation de la culture de sécurité de Hydro One. La Société a d'ailleurs atteint son meilleur taux de fréquence des blessures à signaler, soit 0,740, et poursuit sa progression vers l'atteinte de son objectif de zéro blessure grave.

2. Sommaire des décisions relatives au RICT

Le tableau qui suit présente un sommaire du paiement au titre du RICT de chaque membre de la haute direction visé établi en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel, tel qu'il a été approuvé par le comité RH et le conseil.

Membre de la haute direction visé/poste principal	Cible du RICT (%) ¹⁾	Cible du RICT (\$) ²⁾	Résultat de l'entreprise (%) ³⁾	Résultat individuel (%) ³⁾	Paiement au titre du RICT ³⁾	Paiement au titre du RICT en pourcentage de la cible ³⁾
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	100 %	513 193 \$	118,53 %	100,00 %	513 193 \$	100,00 %
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	80 %	328 443 \$	118,53 %	100,00 %	328 443 \$	100,00 %
Jason Fitzsimmons <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	40 %	151 905 \$	118,53 %	119,00 %	180 196 \$	118,62 %
Paul Harricks <i>Chef des affaires juridiques</i>	50 %	192 447 \$	118,53 %	100,00 %	192 447 \$	100,00 %
David Lebeter <i>Chef de l'exploitation</i>	80 %	321 688 \$	118,53 %	100,00 %	312 688 \$	100,00 %

Notes :

1. Cible incitative en date du 31 décembre 2021.
2. Attribution incitative cible totale de 2021 (tenant compte du temps au service de l'entreprise, s'il y a lieu).
3. Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, MM. Poweska, Harricks et Lebeter ont reçu des paiements au titre du RICT plafonnés à 100 % de l'attribution cible. Pour respecter cette exigence, le paiement total au titre du RICT a été limité à 100 % de la cible.

c) Régime de rémunération incitative à long terme avec règlement en espèces

Le régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération concurrentielle sur le marché;
- intéresser et maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- favoriser l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires;
- récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme.

Afin d'assurer le respect du cadre de rémunération des membres de la haute direction et d'éviter le dépassement par ces derniers des niveaux de rémunération maximaux, un RILT avec règlement en espèces a été introduit en 2019. Les attributions aux termes de ce régime ne sont pas liées au cours de l'action de Hydro One et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes. Par conséquent, aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution d'options n'a été effectuée en 2021.

Les attributions au titre du RILT avec règlement en espèces de Hydro One concordent étroitement avec les intérêts des actionnaires puisqu'elles sont entièrement liées au rendement et qu'elles sont fondées sur les mesures de rendement suivantes :

- le résultat par action, qui récompense les membres de la haute direction pour l'atteinte de résultats accrus pour les actionnaires et laisse entendre qu'il ne doit y avoir aucune réduction du dividende durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence;
- les économies de productivité, qui récompensent les membres de la haute direction pour les améliorations de la productivité et de l'efficacité, ce qui fait ainsi augmenter la valeur tant pour les actionnaires que pour les clients;
- le RTA relatif, qui récompense les membres de la haute direction pour l'atteinte de rendements pour les actionnaires conformes aux rendements de sociétés comparables ou supérieurs à celui-ci.

Le RILT est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One, tel qu'il est établi par le comité RH. Les membres du conseil qui ne sont pas des employés n'ont pas le droit d'y participer. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du RILT actuel :

Éléments du régime incitatif à long terme	Incidence sur les attributions
Types d'attributions	RILT avec règlement en espèces : l'attribution sera réglée en espèces à l'avenir, si les critères de rendement précis sont remplis. Les attributions ne sont pas liées au cours de l'action de Hydro One et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes.
Acquisition des droits	Les droits rattachés aux attributions octroyées en 2021 sont acquis après la période de référence de trois ans (le 28 février 2024), sous réserve d'un multiplicateur de rendement fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises, sauf si le comité RH en décide autrement.
Multiplicateur de rendement	<p>Chaque attribution au titre du RILT avec règlement en espèces octroyée en 2021 est entièrement liée au rendement, sous réserve de l'atteinte de certains niveaux de rendement pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (la <i>période de référence</i>) :</p> <ol style="list-style-type: none"> le résultat par action moyen ajusté sur trois ans (sous réserve d'un modificateur de taux – pondéré à 62,5 %; des économies de productivité sur trois ans – pondéré à 25 %; un RTA relatif sur trois ans (indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX) – pondéré à 12,5%. <p>Les mesures d'évaluation du résultat par action et du RTA relatif démontrent l'engagement d'obtenir une croissance à long terme pour les actionnaires égale ou supérieure à celle affichée par d'autres services publics canadiens, tandis que la mesure de productivité est alignée sur la priorité stratégique de la Société de réaliser des gains d'efficacité opérationnels.</p> <p><i>Résultat par action moyen sur trois ans</i> : correspond au bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires durant la période, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation durant la période.</p> <p><i>Taux de dividende</i> : si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date de l'attribution, un modificateur de 0 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action. Si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence ne baisse pas sous le niveau à la date de l'attribution, un modificateur de 100 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action.</p> <p><i>Mesure de productivité sur trois ans</i> : l'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Les économies dégagées ont été quantifiées et intégrées dans le plan d'affaires compte tenu de l'avantage mutuel pour les clients et les actionnaires.</p> <p><i>RTA relatif</i> : mesure le rendement total pour les actionnaires de Hydro One sur la période de référence par rapport au rendement total pour les actionnaires pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pendant la même période.</p>
Fourchette des attributions	Le paiement au titre du RILT est fonction du multiplicateur de rendement global, lequel est basé sur le résultat par action moyen sur trois ans (pondéré à 62,5 %) assorti d'un modificateur du taux de dividende, sur la productivité (pondéré à 25 %) et sur le RTA relatif (pondéré à 12,5 %). Selon le cadre de rémunération des membres de la haute direction, l'attribution totale est assujettie à paiement maximal global de 100 % pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs et de 150 % pour tous les autres employés qui participent au régime.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité RH juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements inhabituels ou imprévus survenus durant la période de référence et recommande au conseil d'approuver le multiplicateur de rendement en se fondant sur l'exercice de son jugement éclairé afin de s'assurer que la rémunération tient compte du rendement réel de l'entreprise.
Récupération	Des sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions. Plus précisément, les attributions au titre du RILT dont les droits sont acquis d'un membre de la haute direction pourraient donner lieu à un remboursement s'il est irréfutablement établi ultérieurement que les critères de rendement qui ont servi à calculer le paiement n'ont pas été atteints ou s'il y a un retraitement important des résultats de la Société (ou d'autres résultats propres à l'entreprise) et que celui-ci réduit considérablement la valeur pour les actionnaires.

Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2021

En 2019, le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'attributions aux termes du RILT réglées en espèces en faveur des membres de la haute direction. Les attributions pour 2019 tenaient compte des exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction énoncées à la page 61 et étaient exclusivement effectuées en fonction du rendement. Les attributions pour 2019 tenaient également compte des économies de productivité et des mesures du rendement du résultat par action assorti d'un modificateur du taux de dividende. Ces cibles ont été établies au moment de l'octroi en fonction du plan d'affaires approuvé qui était en place à l'époque. Pour établir les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) correspondant aux multiplicateurs de rendement, la direction a fourni au comité RH des modélisations d'un large éventail de scénarios pour justifier le bien fondé des mesures proposées et démontrer la rigueur et les facteurs d'extension inhérents aux différents niveaux de rendement.

Au cours de la période de référence de 2019 à 2021, le résultat par action ajusté moyen sur trois ans de Hydro One s'est élevé à 1,55 \$ et les économies de productivité étaient élevées, entraînant un multiplicateur de rendement de 140,68 % pour les attributions de 2019. Puisque le taux de dividende moyen n'a pas baissé durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence de trois ans, le modificateur du taux de dividende de l'attribution de 2019 s'est chiffré à 100 %. Ces résultats reflètent le rendement financier soutenu de l'entreprise de 2019 à 2021.

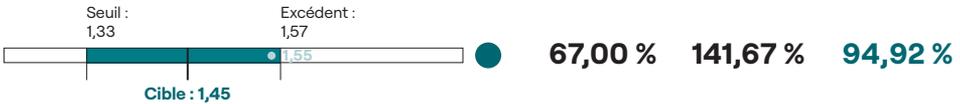
Depuis les attributions octroyées en 2020, Hydro One inclut une mesure du RTA relatif dans ses attributions au titre du RILT; toutefois, puisque les attributions octroyées en 2019 sont antérieures à cette modification, aucune mesure du RTA relatif n'est incluse dans les attributions octroyées en 2019.

● Atteint ou excède le budget ◐ Sous le budget ○ Sous le seuil ● Rendement réel

Niveaux de rendement et résultat réel (résultat obtenu par Hydro One pour la période de 2019 à 2021)	Pondération	Résultat en pourcentage	Multiplicateur global
---	-------------	-------------------------	-----------------------

Résultat par action (67 %)

Résultat par action moyen sur trois ans



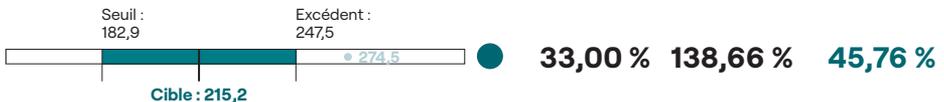
Productivité (33 %)

Productivité moyenne sur trois ans¹⁾

Productivité en 2019

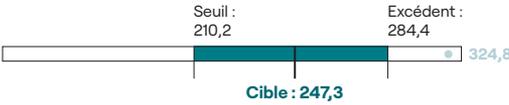


Productivité en 2020



Niveaux de rendement et résultat réel (résultat obtenu par Hydro One pour la période de 2019 à 2021)	Pondération	Résultat en pourcentage	Multiplicateur global
---	-------------	-------------------------	-----------------------

Productivité en 2021

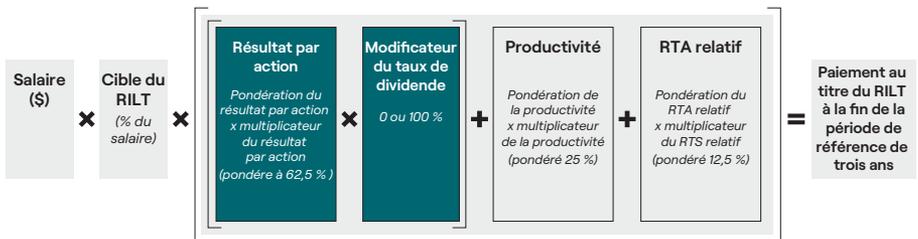


Total 140,68 %²⁾

Notes :

1. Les résultats en matière de productivité pour le RILT sur la période de référence de 2019 à 2021 cadrent avec la méthodologie utilisée pour fixer des cibles au moment de l'attribution. Par conséquent, en raison des hypothèses divergentes relatives à l'inflation qui existaient au moment de l'attribution, la productivité pour le RILT différera de celle présentée dans d'autres rubriques.
2. Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RILT avec règlement en espèces pour le chef de la direction et les vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de la cible.

Attributions au titre du régime incitatif à long terme en 2021



Tel qu'il a été décrit précédemment, afin de respecter le cadre de rémunération des membres de la haute direction, Hydro One est passée d'un RILT fondé sur des actions à un RILT avec règlement en espèces en 2019. Les mesures de rendement de cette attribution aux termes du RILT avec règlement en espèces en 2021 sont le résultat par action moyen sur trois ans assorti d'un modificateur du taux de dividende (pondération de 62,5 %), la productivité sur trois ans (pondération de 25 %) et le RTA relatif (pondération de 12,5 %).

L'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Toutes les améliorations de productivité connues et prévues pouvant être quantifiées font partie du plan d'affaires qui comporte également des obligations claires sur la réalisation des économies prévues. Les cibles de productivité sur trois ans sont directement alignées sur les engagements de productivité présentés dans le plan d'affaires approuvé pour 2022 à 2027.

Le rendement en fonction du RTA relatif de Hydro One est comparé au rendement de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX parce que cet indice reflète un groupe établi de sociétés canadiennes cotées en bourse œuvrant dans le même secteur que Hydro One.

Les attributions au titre du RILT octroyées aux membres de la haute direction visés en 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Membre de la haute direction visé	Valeur des attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options ¹⁾	Valeur des attributions réglées en espèces ²⁾	Valeur totale des attributions
Mark Poweska	0 \$	0 \$	510 500 \$	510 500 \$
Chris Lopez	0 \$	0 \$	408 400 \$	408 400 \$
Jason Fitzsimmons	0 \$	0 \$	321 105 \$	321 105 \$
Paul Harricks	0 \$	0 \$	382 875 \$	382 875 \$
David Lebeter	0 \$	0 \$	400 000 \$	400 000 \$

Notes :

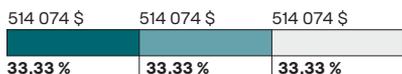
1. Aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2021.
2. La valeur du RILT avec règlement en espèces en 2021 ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération en 2021, car les droits rattachés aux attributions ne seront pas acquis avant 2024.

d) Composition de la rémunération cible

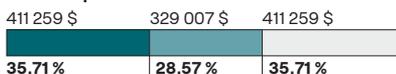
La composition de la rémunération cible est conforme au cadre de rémunération des membres de la haute direction et reflète la philosophie de Hydro One en matière de rémunération en mettant l'accent sur la rémunération au rendement et la rémunération conditionnelle, qui représentent de 55,56 % à 66,67 % de la rémunération totale du membre de la haute direction visé. Le tableau qui suit présente un sommaire de la composition de la rémunération cible de chaque membre de la haute direction visé.

Composition de la rémunération cible¹⁰²⁾

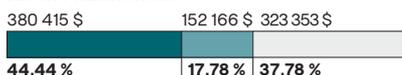
Mark Poweska



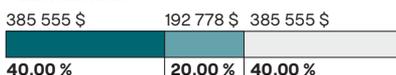
Chris Lopez



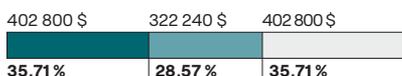
Jason Fitzsimmons



Paul Harricks



David Lebeter



■ Salaire de base ■ Incitatif à court terme □ Incitatif à long terme

Notes :

1. Le salaire de base reflète le salaire de base annualisé en date du 31 décembre 2021.
2. Les cibles incitatives à court et à long terme sont établies en fonction du salaire de base en date du 31 décembre 2021.

e) Prestations de retraite

1. Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, Hydro One a établi un RRCD enregistré conçu pour :

- intéresser et maintenir en poste les employés;
- réduire et à stabiliser les coûts au fil du temps comparativement au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One;
- promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

Le tableau qui suit présente un résumé des modalités principales du RRCD de Hydro One.

Admissibilité	Les employés non syndiqués admissibles embauchés le 1 ^{er} janvier 2016 ou après cette date ainsi que les employés non syndiqués embauchés avant le 1 ^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles à participer au régime de retraite à prestations déterminées ou n'avaient pas fait le choix irrévocable d'y participer en date du 30 septembre 2015. Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD.
Cotisations de l'employé	Cotisations obligatoires correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué à la rubrique « Régime complémentaire » ci-après.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
Gains ouvrant droit à pension	Salaires de base, majorés de la rémunération incitative à court terme réelle (correspondant au plus à 50 % du salaire de base).
Régime complémentaire	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes d'un régime de retraite enregistré, comme le prévoit la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada), l'employé cesse de cotiser et les cotisations d'employeur sont créditées à un compte de régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient versées des cotisations d'employeur, déduction faite des impôts.

f) Régime d'actionariat des membres de la direction

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionariat à l'intention des employés non syndiqués (le *régime d'actionariat des membres de la direction*).

Le régime offre aux participants l'occasion d'acquies, sur une base volontaire, des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir une culture d'actionariat auprès des employés non syndiqués;
- à harmoniser les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- accroître l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One et l'harmonisation avec celui-ci.

Tous les employés réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Un résumé des éléments du régime d'actionariat des membres de la direction est fourni ci-après :

Élément	Description
Provenance des actions	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
Cotisations de l'employé	Entre 1 % et 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année.
Acquisition des droits	Les droits rattachés à toutes les actions achetées au moyen des cotisations sont acquis immédiatement.

g) Autres avantages sociaux

Les membres de la haute direction visés (sauf ceux qui bénéficient de droits acquis) ne sont admissibles à aucun des autres avantages indirects qui ne sont pas offerts aux employés non syndiqués, conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction et à la directive.

h) Exigences en matière d'actionariat

Le tableau ci-après présente des renseignements quant à la conformité de chaque membre de la haute direction visé avec les exigences en matière d'actionariat au 31 décembre 2021. Tous les membres de la haute direction visés sont en voie de satisfaire ou ont satisfait à ces exigences.

Les exigences en matière d'actionariat continuent de soutenir l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires comme suit :

- l'acquisition d'actions dans le cadre du régime d'actionariat des membres de la direction (tous les membres de la haute direction visés sont actuellement des participants);
- la participation volontaire au régime de DDVA de la direction;
- les mesures de rendement choisies pour la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces (résultat par action, productivité et RTA relatif).

Membre de la haute direction visé	Exigences en matière d'actionariat		Valeur des avoirs (\$)					Conformité avec les exigences en matière d'actionariat	
	Multiple du salaire	Valeur (\$)	Actions ordinaires ¹⁾	DVAAR ²⁾	DDVA ²⁾	RILT avec règlement en espèces ³⁾	Valeur totale des avoirs	Niveau de propriété exprimé en un multiple du salaire ⁴⁾	Respect de la date limite ⁵⁾
Mark Poweska	3,0x	1 542 222	115 281	0	196 903	377 625	689 809	1,3x	6 mai 2026
Chris Lopez	2,0x	822 518	975 487	0	1 393 845	302 100	2 671 432	6,5x	Atteint
Jason Fitzsimmons	1,0x	380 415	572 457	0	0	237 526	809 983	2,1x	Atteint
Paul Harricks	2,0x	771 110	16 816	0	42 441	283 219	342 476	0,9x	9 septembre 2026
David Lebeter	2,0x	805 600	40 833	0	72 653	200 000	313 486	0,8x	2 January 2027

Notes :

1. Les actions ordinaires comprennent les actions acquises dans le cadre du régime d'actionariat des membres de la direction, les avoirs personnels et les actions dont les droits sont acquis.
2. Conformément aux modalités des lignes directrices relatives à la propriété d'actions, la valeur des avoirs des membres de la haute direction correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : 1) le prix d'acquisition/d'octroi par action des actions ordinaires à la date d'octroi ou d'achat ou 2) le cours de l'action le 31 décembre 2021. Les DDVA ne comprennent pas les DDVA de la direction octroyés en 2022 à l'égard du RICT de 2021.
3. Aux fins des exigences en matière d'actionariat, une tranche de 25 % de la valeur des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces en cours est incluse dans les avoirs totaux des membres de la haute direction visés. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins du respect de l'exigence.
4. Établi en fonction de la valeur totale des avoirs divisée par le salaire de base du membre de la haute direction visé en date du 31 décembre 2021.
5. La date limite correspond au septième anniversaire de la plus tardive des éventualités suivantes : 1) la clôture du premier appel public à l'épargne relatif aux actions ordinaires de Hydro One; 2) la date à laquelle le dirigeant est devenu assujéti à ces exigences pour la première fois; et 3) la date à laquelle le dirigeant a été promu. La date limite indiquée dans le tableau ci-dessus concerne les membres de la haute direction visés qui n'avaient pas satisfait aux exigences en matière de propriété en date du 31 décembre 2021.

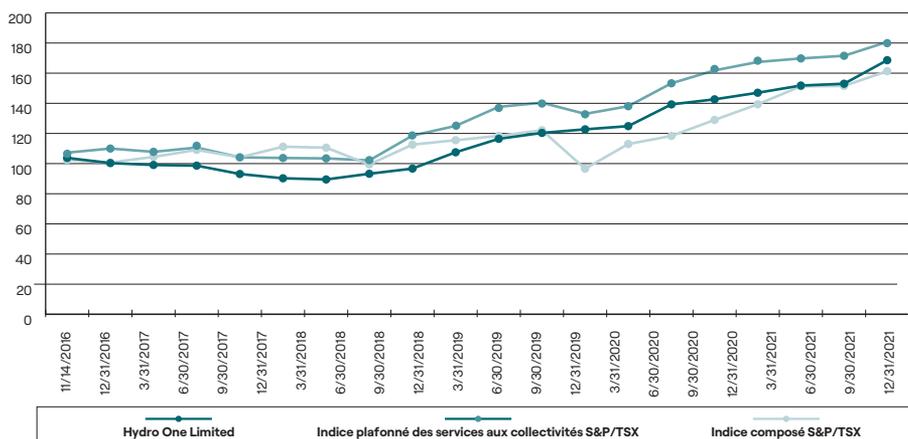
G. Information sur la rémunération

i. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif total sur cinq ans d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Hydro One au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

Comparaison du rendement total cumulatif sur 60 mois¹⁾

Dans l'hypothèse d'un placement initial de 100 \$
Décembre 2021



Note :

1. Ce graphique tient compte des dividendes versés au cours de la période, y compris des dividendes réinvestis.

Le cours des actions de Hydro One a continué d'afficher un rendement solide en 2021 avec un RTA de 18,9 % comparativement à un rendement de 11,6 % pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX. Cette performance découlait de plusieurs facteurs ayant démontré la résilience de la Société et de ses employés durant la pandémie de COVID-19 qui se poursuit à l'échelle mondiale.

La Société continue de se laisser guider par les deux priorités suivantes : protéger ses employés et assurer un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable à ses clients. Portée par ces principes, la Société a réalisé avec succès ses plans de travail annuels pour 2021 et a déployé des investissements en capital de 2,1 milliards de dollars. L'année 2021 fut par ailleurs une année marquante en raison de certaines initiatives clés. Tout d'abord, Hydro One a déposé sa requête conjointe relative aux tarifs auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comportait son plan d'investissement de 2023 à 2027 pour son réseau de transport et de distribution. Cette requête était appuyée par les commentaires solides de ses clients et présentait des plans visant à réduire le risque de panne d'électricité, à favoriser la croissance économique et à préparer la Société pour les conséquences des changements climatiques. Ensuite, Hydro One a publié son rapport annuel sur la durabilité, qui énonçait ses priorités et ses engagements en matière de durabilité afin de concrétiser sa vision d'un monde meilleur et d'un avenir prometteur pour tous. Dans son rapport, Hydro One s'est fixé des objectifs et des cibles ambitieuses à l'égard des gens, de la planète et des engagements communautaires. Enfin, la Société a renouvelé la convention collective avec la Society of United Professionals.

En raison de la pandémie, le conseil d'administration et l'équipe de direction ont maintenu leur engagement envers les actionnaires dans un environnement de travail virtuel dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, des conférences téléphoniques sur les résultats et des rencontres avec les actionnaires actuels et éventuels.

Cette initiative comprenait notamment le soutien extraordinaire que Hydro One a fourni à ses clients et à ses collectivités durant la pandémie et l'importance qu'elle a continuellement accordée à la réduction des coûts, à l'accroissement de la productivité et à un bilan solide sont autant de facteurs qui ont témoigné de l'offre de valeur stable, distincte et unique de Hydro One.

Le coût total de la rémunération des membres de la haute direction visés est passé d'environ 3 854 000 \$ en 2020 à environ 5 595 000 \$ en 2021. Cette hausse d'une année à l'autre était principalement attribuable à la déclaration des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces dont les droits sont acquis en 2021. La valeur des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces dont les droits sont acquis incluse dans le tableau sommaire de la rémunération pour 2021 totalisait 1 717 439 \$ et se rapportait à l'acquisition des droits rattachés aux attributions au titre du RILT de 2019. Pour 2019 et 2020, aucune valeur de la rémunération au titre du RILT n'a été incluse

dans le tableau sommaire de la rémunération en raison de l'incidence des obligations d'information inhérentes à la transition d'un régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres vers l'actuel régime avec règlement en espèces qui est entré en vigueur en 2019.

ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2021, 2020 et 2019, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2021 ¹⁾	2020 ²⁾	2019 ³⁾
Bénéfice net ajusté ⁴⁾ (en milliers de dollars)	965 000 \$	903 000 \$	918 000 \$
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	5 595 \$	3 854 \$	4 723 \$
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	0,58 %	0,43 %	0,51 %

Notes :

1. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2021. Elle n'inclut pas la valeur de la rémunération aux termes du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2021 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2024. La rémunération globale des membres de la haute direction visés de 2021 n'inclut pas la valeur à l'acquisition des droits de l'attribution aux termes du RILT octroyée en 2019 puisque la période de référence pour cette attribution a pris fin le 31 décembre 2021.
2. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2020. Elle n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2020 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2023.
3. La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2019. Le coût de la rémunération n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2019 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2022.
4. Ces valeurs reflètent le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États Unis (les *PCGR des États Unis*). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités d'exploitation courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou revenus non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États Unis, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited, qui est intégré par renvoi dans les présentes et déposé sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR, à www.sedar.com.

iii. Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction (Renseignements supplémentaires)

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société demeure entièrement conforme à la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*) et à la directive sur la rémunération des membres de la haute direction et du conseil émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario le 21 février 2019. Les exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One peuvent être consultées sur son site Web à la page 61. Dans le cadre de notre engagement en matière de transparence envers nos clients, nos employés et nos actionnaires, le tableau suivant présente le salaire de base ainsi que la rémunération incitative à court et long termes pour les trois derniers exercices. En vue d'accroître le rendement et la création de valeur à long terme, les attributions au titre du RILT sont octroyées une période de trois ans.

Membre de la haute direction visé	Exercice	Salaire de base (\$) ¹⁾	Régimes incitatifs annuels (\$) ²⁾	Attributions octroyées au titre du RILT (\$) ³⁾	Rémunération directe totale ⁴⁾⁵⁾
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	2021	513 193	513 193	510 500	1 536 886
	2020	507 889	507 889	500 000	1 515 778
	2019	328 767	328 767	500 000	1 157 534
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	2021	410 554	328 443	408 400	1 147 397
	2020	406 311	325 049	400 000	1 131 360
	2019	400 000	320 000	400 000	1 120 000
Jason Fitzsimmons <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	2021	379 763	180 196	321 105	881 064
	2020	375 838	179 596	314 500	869 934
	2019	370 000	171 964	314 500	856 464
Paul Harricks <i>Chef des affaires juridiques</i>	2021	384 894	192 447	382 875	960 216
	2020	380 917	190 459	375 000	946 376
	2019	117 123	58 562	375 000	550 685
David Lebeter <i>Chef de l'exploitation</i>	2021	402 110	321 688	400 000	1 123 798
	2020	398 907	319 126	400 000	1 118 033
	2019	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Notes :

- Les données sur le salaire de base et la méthodologie sont conformes à ce qui est déclaré dans le tableau sommaire de la rémunération.
- Les données sur les régimes incitatifs annuels et la méthodologie sont conformes à ce qui est déclaré dans le tableau sommaire de la rémunération.
- Les attributions au titre du RILT octroyées correspondent à la valeur à la date d'attribution des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces octroyées au cours de l'année. Cette méthodologie diffère de celle du tableau sommaire de la rémunération, dans lequel les valeurs des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces sont déclarées lorsque les critères de rendement ont été atteints.
- La rémunération directe totale correspond à la somme du salaire de base, des régimes incitatifs annuels et des attributions au titre du RILT octroyées.
- Correspond à la rémunération directe totale maximale conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction, soit 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020, qui reflète une hausse de 2,1 %, et 1 542 221 \$ en 2021, qui reflète une hausse de 0,7 %) :
 - une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 1 125 000 \$ en 2019 (1 148 625 \$ en 2020, qui reflète une hausse de 2,1 %, et 1 156 665 \$ en 2021, qui reflète une hausse de 0,7 %) ou 75 % de la rémunération directe totale maximale du président et chef de la direction;
 - la rémunération directe totale maximale peut être ajustée annuellement en fonction de l'IPC de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe totale maximale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction.

iv. Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2019, 2020 et 2021, selon le cas. La rémunération versée en 2021 n'est pas comparable à celle versée en 2019 et en 2020 en raison de la décision de la Société de transformer les attributions au titre du RILT en actions en attributions au titre du RILT en espèces afin de respecter le cadre de rémunération des membres de la haute direction (se reporter à la page 61). Étant donné que la rémunération incitative en actions est déclarée au cours de l'exercice durant lequel elle est octroyée et que la rémunération incitative en espèces est déclarée au cours de l'exercice durant lequel elle est versée aux membres de la haute direction visés, les montants pour l'exercice 2021 comprennent l'attribution au titre du RILT versée en 2019, tandis que les montants pour les exercices 2019 et 2020 ne comprennent aucune attribution au titre du RILT. La rémunération comparable pour les exercices 2019, 2020 et 2021 est indiquée dans le tableau précédent.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire de base (\$) ¹⁾	Attributions fondées sur des actions (\$) ²⁾	Attributions fondées sur des options (\$) ²⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$) ³⁾	Autre rémunération (\$) ⁴⁾	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$) ³⁾	Régimes incitatifs à long terme (\$) ⁴⁾			
Mark Poweska <i>Président et chef de la direction</i>	2021	513 193	s. o.	s. o.	513 193	500 000	46 093	16 223	1 588 702
	2020	507 889	s. o.	s. o.	507 889	s. o.	45 438	15 458	1 076 674
	2019	328 767	s. o.	s. o.	328 767	s. o.	18 230	1 500	677 264
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	2021	410 554	s. o.	s. o.	328 443	400 000	36 874	14 304	1 190 175
	2020	406 311	s. o.	s. o.	325 049	s. o.	36 350	63 755	831 465
	2019	400 000	s. o.	s. o.	320 000	s. o.	33 455	155 575	909 030
Jason Fitzsimmons <i>Chef du service à la clientèle et des affaires générales</i>	2021	379 763	s. o.	s. o.	180 196	442 439	33 551	13 272	1 049 221
	2020	375 838	s. o.	s. o.	179 596	s. o.	32 842	12 602	600 878
	2019	370 000	s. o.	s. o.	171 964	s. o.	31 703	12 331	585 998
Paul Harricks <i>Chef des affaires juridiques</i>	2021	384 894	s. o.	s. o.	192 447	375 000	34 511	7 933	994 785
	2020	380 917	s. o.	s. o.	190 459	s. o.	26 342	5 722	603 440
	2019	117 123	s. o.	s. o.	58 562	s. o.	5 884	0	181 569
David Lebeter <i>Chef de l'exploitation</i>	2021	402 110	s. o.	s. o.	321 688	s. o.	36 116	12 207	772 121
	2020	398 907	s. o.	s. o.	319 126	s. o.	22 615	277	740 925
	2019	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Notes :

- Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement gagnées pour les exercices 2019, 2020 et 2021, s'il y a lieu. Le salaire de base pour 2019 de M. Poweska reflète le temps travaillé en 2019 (du 6 mai au 31 décembre 2019 et du 9 septembre au 31 décembre 2019). Le salaire de base pour 2020 de M. Lebeter reflète le temps travaillé en 2020 (du 2 janvier au 31 décembre 2020). Le salaire de base en 2019 pour M. Harricks reflète le temps travaillé en 2019 (du 9 septembre 2019 au 31 décembre 2019).
- Aucune attribution fondée sur des actions ou des options n'a été octroyée en 2019, en 2020 ou en 2021.
- Les attributions incitatives à court terme sont attribuées pour l'exercice indiqué, sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de base et sont versées après l'approbation des multiplicateurs de rendement par le conseil au cours de l'année suivante. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir jusqu'à concurrence de la totalité de l'attribution sous forme de DDVA de la direction. M. Lopez a choisi de recevoir la totalité de son attribution sous forme de DDVA de la direction en 2021. M. Harricks a choisi de recevoir 25 % de son attribution sous forme de DDVA de la direction en 2021. MM. Poweska et Lebeter ont choisi de recevoir 20 % de leur attribution sous forme de DDVA de la direction en 2021.
- Pour 2019, en 2020 et en 2021, une attribution aux termes du RILT fondée sur le rendement et réglée en espèces a été accordée à tous les membres de la haute direction visés. Le montant de cette attribution correspondait à un pourcentage de leur salaire de base annuel. Le paiement réel de ces attributions au moment de l'acquisition sera établi en fonction de l'atteinte d'objectifs de rendement de l'entreprise prédéfinis, ce qui distingue la rémunération déclarée en 2021 de la rémunération déclarée en 2019 et en 2020. La valeur de la rémunération aux termes du RILT réglée en espèces (se reporter au tableau qui figure à la page 93 ci-après) ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération pour l'année de l'attribution et est reportée dans le tableau pour l'année durant laquelle le critère de rendement a été atteint. Les droits rattachés à l'attribution réglée en espèces octroyée en 2019 ont été acquis le 28 février 2022 à la fin de la période de référence qui a pris fin le 31 décembre 2021, et cette attribution est incluse dans la rémunération de 2021 qui tient compte du multiplicateur de rendement qui a été atteint (100,00 % pour MM. Poweska, Lopez, Harricks et Lebeter et 140,68 % pour M. Fitzsimmons). Par conséquent, les attributions de 2020 et de 2021 ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus puisque la période de référence de ces attributions ne prendra pas fin avant 2022 et 2023, respectivement.
- La valeur du régime de retraite pour les membres de la haute direction visés qui participent au RRCD reflète les cotisations de l'employeur versées aux termes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire en 2021. Ces valeurs ne reflètent pas les cotisations de l'employé ni les gains ou les pertes de placement pour l'exercice 2021.
- Tous les membres de la haute direction visés participent au régime d'actionnariat des membres de la direction. Les montants correspondent exclusivement aux cotisations de l'employeur au régime d'actionnariat. Conformément au cadre de rémunération de la haute direction, aucun des membres de la haute direction visés n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours des membres de la haute direction visés, selon le cours de l'action à la fermeture des marchés le 31 décembre 2021¹⁾ :

Nom	Attributions fondées sur des options ²⁾				Attributions fondées sur des actions			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ³⁾	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités ont les droits n'ont pas été acquis ⁴⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) ⁴⁾	
Mark Poweska	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	196 903	
Chris Lopez	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 393 845	
Jason Fitzsimmons	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Paul Harricks	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	42 441	
David Lebeter	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	72 653	

Notes :

1. Le cours de clôture des actions de Hydro One s'est établi à 32,91 \$ le 31 décembre 2021.
2. Aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2019, en 2020 ou en 2021. Le conseil n'a effectué aucune attribution fondée sur des options depuis 2018 et aucune attribution fondée sur des options n'est en cours.
3. Aucune option d'achat d'actions n'a été exercée par les membres de la haute direction visés en 2021.
4. La valeur indiquée ci-dessus tient compte de la valeur des DDVA de la direction en circulation de MM. Poweska, Lopez et Harricks au 31 décembre 2021.

Attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions réglées en espèces des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2021 :

Nom	Année de l'octroi	Valeur d'octroi	Date d'acquisition	Valeur actuelle ¹⁾
Mark Poweska	2021	510 500	2/28/2024	510 500
	2020	500 000	2/28/2023	500 000
	2019	500 000	2/28/2022	500 000
	Total	1 510 500		1 510 500
Chris Lopez	2021	408 400	2/28/2024	408 400
	2020	400 000	2/28/2023	400 000
	2019	400 000	2/28/2022	400 000
	Total	1 208 400		1 208 400

Nom	Année de l'octroi	Valeur d'octroi	Date d'acquisition	Valeur actuelle ⁹⁾
Jason Fitzsimmons	2021	321 105	2/28/2024	321 105
	2020	314 500	2/28/2023	314 500
	2019	314 500	2/28/2022	314 500
	Total	950 105		950 105
Paul Harricks	2021	382 875	2/28/2024	382 875
	2020	375 000	2/28/2023	375 000
	2019	375 000	2/28/2022	375 000
	Total	1 132 875		1 132 875
David Lebeter	2021	400 000	2/28/2024	400 000
	2020	400 000	2/28/2023	400 000
	2019	s. o.	s. o.	s. o.
	Total	800 000		800 000

Note :

1. La valeur des attributions au titre du RILT réglées en espèces reflète la valeur à 100 % du rendement cible et n'est pas liée au cours de l'action. La valeur réelle à la fin de la période de rendement dépendra de la mesure dans laquelle les paramètres préétablis de performance sur trois ans ont été atteints. Conformément aux exigences du cadre de rémunération de la haute direction, les paiements au titre du RILT réglés en espèces sont plafonnés à 100 % de la cible pour les personnes qui occupent un poste de vice-président directeur ou un poste de niveau supérieur.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) ⁹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) ⁹⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) ⁹⁾
Mark Poweska	s. o.	119 887	513 193
Chris Lopez	s. o.	1 329 696	328 443
Jason Fitzsimmons	s. o.	1 055 193	180 196
Paul Harricks	s. o.	42 441	192 447
David Lebeter	s. o.	72 653	321 688

Notes :

1. Hydro One n'a fait aucune attribution fondée sur des options ni aucune attribution fondée sur des actions en faveur de ses employés, y compris les membres de l'équipe de haute direction depuis 2018. Aucune attribution fondée sur des options ni aucune attribution fondée sur des actions n'a été effectuée en 2019, en 2020 ou en 2021 et aucun membre de la haute direction visé ne détient d'options en cours.
2. La valeur des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises, s'il en est, au cours de l'exercice comprend la valeur des équivalents de dividendes gagnés. Cela comprend la valeur des DVALR et les DVALR octroyés en février 2021 relativement au paiement au titre des attributions incitatives à court terme de 2020. Pour tous les membres de la haute direction visés, les valeurs indiquées ci-dessus sont fondées sur le cours de l'action le 31 décembre 2021, soit 32,91 \$.
3. Cette colonne comprend le montant intégral des attributions incitatives à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de DDVA de la direction.

Prestations de retraite

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au RRCD et au régime de retraite complémentaire de Hydro One au 31 décembre 2021 :¹⁾

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$) ²⁾
Mark Poweska	70 702	46 093	127 664
Chris Lopez	142 968	36 874	201 739
Jason Fitzsimmons	127 589	33 551	180 640
Paul Harricks	34 573	34 511	72 928
David Lebeter	24 028	36 116	63 465

Notes :

1. En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants avant impôts versés dans le régime de retraite complémentaire théorique et des montants après impôts versés dans le régime d'épargne non enregistré antérieur.
2. Comprend les cotisations de l'employeur ainsi que les gains/pertes de placement de 2021.

v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres.

	2021	2020	2019
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ¹⁾	1,89 %	2,03 %	2,19 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice pertinent ²⁾³⁾	0,45 %	0,59 %	0,75 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ³⁾	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Notes :

1. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 598 080 111 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, 597 421 127 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 596 437 577 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
2. Dans le cadre du PAPE de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 416 449 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2021, des droits permettant de recevoir un nombre total de 2 662 000 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals » à la page 104.
3. Aucune attribution aux termes du RILT, composée de DVALR, de DVAAR ou d'options d'achat d'actions, n'a été octroyée en 2019, en 2020 ou en 2021.

vi. Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d'emploi, selon divers scénarios.

Élément de rémunération	Démission ¹⁾	Départ à la retraite ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ^{3,4)}	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante à la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur) ^{5,6)}	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Indemnité de départ	Aucune	Aucun	1,5 fois à 2 fois ⁴⁾ la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices, ou ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi	Identique à l'indemnité prévue en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
Salaire de base	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
Rémunération incitative annuelle	Le participant a droit aux prestations accumulées	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Le participant a droit aux prestations accumulées
Attribution au titre du RILT avec règlement en espèces	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service ⁷⁾ , auquel cas les droits rattachés à une tranche calculée au prorata seront acquis	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Le participant a droit aux prestations accumulées
Régime de retraite	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées
Avantages³⁾	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois ⁴⁾	Les avantages sont maintenus pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages prennent fin

Notes :

- Les membres de la haute direction visés peuvent quitter volontairement leur emploi à tout moment; MM. Poweska, Lopez, Harricks et Lebetter doivent donner un préavis de trois (3) mois. Aux termes de la convention de maintien en poste intervenue entre la Société et M. Lopez, si M. Lopez démissionne entre le 26 février 2021 et le 31 mai 2023, il bénéficiera de ce qui suit :
 - une attribution incitative à court terme pour l'exercice calculée au prorata en fonction de la cible qui reflète la période de services actifs durant l'exercice;
 - une attribution incitative à long terme en 2023, à la condition que M. Lopez demeure un employé actif jusqu'au 31 mars 2023;
 - l'acquisition accélérée d'attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces dont les droits ne sont pas acquis (à 100 % du rendement cible).
 Cependant, si M. Lopez démissionne conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste, aucune indemnité de départ ne sera payable.
- Tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lebetter, sont considérés comme ayant « pris leur retraite » aux termes du RILT avec règlement en espèces si le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et si le membre de la haute direction visé : se conforme aux conditions imposées par le conseil dans le cadre de son approbation; a donné un préavis de six (6) mois; ne touche aucune indemnité de départ en espèces ou allocation de retraite ou l'équivalent; et s'est conformé aux mesures transitoires raisonnablement exigées durant la période allant de la date de l'avis jusqu'à la date à laquelle l'emploi actif du membre de la haute direction visé prend fin. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d'emploi sera traitée comme une démission, et les dispositions en matière de cessation d'emploi appropriées s'appliqueront. Aux fins du RILT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s'ils ont atteint l'âge de 65 ans, s'ils atteignent l'âge de 55 ans et qu'ils cumulent au moins 10 années de service ou s'ils atteignent un seuil relatif à l'âge et au nombre d'années de service inférieur déterminé par le conseil. Aux fins du RICT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s'ils atteignent l'âge de 55 ans et qu'ils atteignent un seuil relatif à l'âge et au nombre d'années de service inférieur déterminé par le conseil. Le conseil a exercé son jugement discrétionnaire et a approuvé le traitement suivant des prestations de retraite à l'égard des attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis que détenait M. Lebetter au moment de prendre sa retraite si son départ à la retraite tombe après ce qui suit :
 - trois (3) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d'au moins (6) six mois, les droits rattachés à une tranche de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d'acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l'attribution. Le calcul au prorata sera effectué en fonction des heures travaillées au cours de la période d'acquisition des droits;

- ii) cinq (5) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d'au moins (6) six mois, les droits rattachés à la totalité de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d'acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l'attribution.
3. M. Lopez a droit au maintien de ses avantages pendant 24 mois après la cessation de son emploi pour quelque raison que ce soit, sauf une cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante ou une réembauche. Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.
4. Le multiplicateur de paiement pour MM. Poweska et Fitzsimmons est de 2 fois et leurs avantages seront maintenus pendant une période de 24 mois. Le multiplicateur de paiement pour MM. Lopez, Harricks et Lebeter est de 1,5 fois et leurs avantages seront maintenus pendant une période de 18 mois.
5. Le traitement s'applique uniquement en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou, dans le cas de MM. Poweska, Harricks et Lebeter, en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi par Hydro One n'ouvre droit à aucune prestation. Pour MM. Poweska, Harricks et Lebeter, le terme « motif sérieux » désigne une modification importante du titre, des responsabilités, des pouvoirs ou du « statut »; une modification importante du salaire de base ou une modification importante de la cible possible au titre du RICT ou du RILT sans possibilité de toucher une compensation.
6. Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :
- plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
 - la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
 - la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération où elle est dissoute ou liquidée;
 - les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil d'administration cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
 - conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
 - il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
 - à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
 - impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
 - le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.
7. Si un participant compte cinq (5) années de service et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui a ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, les droits rattachés à une tranche proportionnelle des attributions du participant seront acquis.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui auraient été payables aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2021.

Nom	Démission (\$)	Départ à la retraite (\$)¹	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante (\$)²	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur) (\$)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante (\$)
Mark Poweska	0	0	2 056 296	3 566 796	0
Chris Lopez	0	0	1 840 914	2 312 035	0
Jason Fitzsimmons	0	0	1 644 848	2 015 267	0
Paul Harricks	0	0	864 020	1 966 895	0
David Lebeter	0	0	1 086 732	1 886 732	0

Notes :

- Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.
- Les indemnités de départ sont calculées en fonction d'un salaire de base annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible en date du 31 décembre 2021. Les multiplicateurs de paiement pour les membres de la haute direction visés s'établissent comme suit : 2 fois pour MM. Poweska et Fitzsimmons et 1,5 fois pour MM. Lopez, Harricks et Lebeter. Pour les participants qui comptent au moins cinq (5) années de service, une tranche proportionnelle des attributions en cours au titre du RILT du participant a été incluse ci-dessus. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

H. Appendices :**i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres**

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2021, les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours (\$) (B)	Nombre de titres disponibles aux fins d'émissions futures aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A) (C)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres qui n'ont pas été approuvés par les actionnaires ²⁾	Régime incitatif à long terme	0 ¹⁾	s. o.	8 617 720 ^(1,2)
	Régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique ³⁾	1 900 277 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals ³⁾	761 723 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
Total		2 662 000	s. o.	8 617 720

Notes :

- Au 31 décembre 2021, la totalité des actions ordinaires étaient émises et en circulation au titre des attributions effectuées antérieurement aux termes du RLT.
- Au 31 décembre 2021, 1 702 735 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique (soit 0,28 % des 598 217 549 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021) et 1 900 277 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,32 % des 598 217 549 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Au total, 472 214 actions ordinaires ont été émises à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals (soit 0,08 % des 598 217 549 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021) et 761 723 actions ordinaires demeurent disponibles aux fins d'émission (soit 0,13 % des 598 217 549 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2021), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.
- Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire de base et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du PAPE.

ii. Ancien régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres

Ce régime s'applique aux attributions au titre du RILT octroyées en 2016, en 2017 et en 2018. À l'heure actuelle, il n'y a aucun octroi en cours aux termes du présent régime. Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités de l'ancien RILT.

Types d'attributions	<p><i>DVALR et DVAAR.</i></p> <p><i>Options.</i> Une option est un droit d'acquies une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.</p> <p>Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Actions assujetties à des restrictions.</i> L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance.• <i>DDVA.</i> Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits.• <i>DPVA.</i> Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.• <i>Autres attributions.</i> Les autres attributions sont des attributions de titres convertibles en actions ordinaires ou de titres autrement fondées sur les actions ordinaires.
Admissibilité	<p>Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité RH. Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.</p>
Nombre maximal d'actions autorisées	<p>11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2021). En date du 31 décembre 2021, il y avait 8 617 720 actions ordinaires pouvant faire l'objet d'attributions futures (environ 1,44 % du nombre d'actions émises et en circulation).</p> <p>Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.</p>
Plafonds applicables aux initiés	<p>Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de Hydro One :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation;• le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation;• le RILT ne prévoit pas le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'une personne aux termes du RILT ni aucun autre mécanisme de rémunération en titres (exprimé sous la forme d'un pourcentage ou sous toute autre forme).
Juste valeur marchande	<p>Aux termes du RILT, la juste valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date applicable.</p>

Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société	S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires, ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.
Décès et incapacité	Sauf si le comité RH en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits rattachés à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits rattachés à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits rattachés à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits rattachés à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Départ à la retraite	<p>Sauf si le comité RH en décide autrement, l'acquisition des droits rattachés aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités.</p> <p>L'expression « départ à la retraite » désigne la situation suivante :</p> <p>a) Si l'employé :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. est le président et chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci, le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir, ii. n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou respecte les seuils inférieurs déterminés par le comité RH quant à l'âge et/ou à la durée des services, iii. respecte les critères d'admissibilité liés à l'âge et à la durée des services pour des prestations de retraite anticipée non actualisées, au sens donné à l'expression <i>undiscounted early retirement pension</i> dans le RRPD applicable au participant, iv. respecte les seuils inférieurs déterminés par l'administrateur du régime quant à l'âge et/ou à la durée des services; <p>b) l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme l'administrateur du régime peut l'approuver;</p> <p>c) aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées;</p> <p>d) l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.</p>
Démission	Sauf si le comité RH en décide autrement, tous les droits rattachés aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Tous les droits rattachés aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.

Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante¹⁾	<p>Si l'employé compte cinq (5) années de service ou plus et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a ou pourrait avoir porté préjudice à la Société ou à sa réputation, alors une tranche proportionnelle du versement suivant des attributions dont les droits doivent être acquis est acquise immédiatement, les DVALR étant réputés avoir atteint à 100 % les cibles de rendement déterminées. Les options demeureront susceptibles d'exercice pendant 90 jours suivant la date de cessation d'emploi.</p> <p>Sauf si le comité RH en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.</p>
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle	<p>Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle (terme défini ci-après), l'acquisition des droits rattachés aux attributions antérieures détenues par le membre de la haute direction au moment du changement de contrôle (les « attributions touchées ») continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités, (ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée ci-dessous, 1) les droits rattachés aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
Changement de contrôle²⁾	<p>Le comité RH peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits rattachés aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous-jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.</p>

Définition de changement de contrôle	<p>Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis; b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive; c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée; d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil d'administration au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;³⁾ e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;³⁾ f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours; (ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;³⁾ g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit. <p>En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i> (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances.</p>
Cessibilité	<p>De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.</p>
Pouvoir discrétionnaire	<p>Le comité RH a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits rattachés à une attribution. Le comité RH peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.</p>
Récupération	<p>Le comité RH peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, et comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.</p>
Ajustements	<p>Le comité RH peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.</p>

Modifications

Le comité RH peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi.

L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus);
- b) une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions;
- c) une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité RH de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital;
- d) une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci);
- e) une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société);
- f) une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales;
- g) une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Notes :

1. Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 14 mai 2018; la TSX a accepté l'avis de modification le 10 août 2018.
2. Comme il est noté ci-dessus dans le tableau de la rubrique « Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle », en cas de démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle, l'acquisition des droits rattachés aux attributions octroyées avant le changement de contrôle est maintenue ou est immédiate.
3. Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017; la TSX a accepté l'avis de modification le 28 décembre 2017.

La description qui précède du RILT avec règlement en espèces n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus.

	Régimes d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Avantage	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2018.
Admissibilité	Les employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} septembre 2015.
Nombre maximal d'actions autorisées	3 981 763 actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)	1 434 686 actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)
Calendrier de livraison des actions	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : <ul style="list-style-type: none"> le 1^{er} avril 2028; la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada). 	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : <ul style="list-style-type: none"> le 1^{er} avril 2029; la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).
Cessation d'emploi	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} septembre 2015.
Cessibilité	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.
Modifications	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : <ol style="list-style-type: none"> une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires. 	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : <ol style="list-style-type: none"> une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la *police traditionnelle*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la *police relative à l'appel public à l'épargne*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. La police traditionnelle est assortie d'une franchise de 500 000 \$ et la police relative à l'appel public à l'épargne est assortie d'une franchise de 100 000 \$ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2021, à l'exclusion des taxes, étaient les suivantes : i) 745 706 \$ pour la police traditionnelle, et ii) 133 063 \$ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la *convention de droits d'inscription*) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province. Le 11 juillet 2018, la Société a conclu la lettre d'entente du 11 juillet avec la Province, comme il est décrit à la page 30 de la présente circulaire.

Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, ni aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2023 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 10 avril 2023.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours (40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires à laquelle se rapporte la proposition de candidats. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur notre site Web, à www.HydroOne.com. Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance, la convention de droits d'inscription et la lettre d'entente du 11 juillet, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2021. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande selon l'une des méthodes suivantes :

Poste

483 Bay Street
a/s de la secrétaire générale de Hydro One Limited
8th Floor Reception, South Tower
Toronto (Ontario)
M5G 2P5

Courrier électronique

investor.relations@HydroOne.com

On peut également trouver des copies sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le *conseil*) de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la *Société*) est élu par les actionnaires de la Société et est responsable de la surveillance des activités et des affaires internes de la Société, y compris de sa stratégie. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités dans l'intérêt de la Société, notamment en préservant et en améliorant sa valeur intrinsèque dans l'intérêt de ses parties prenantes.

Mission

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités de surveillance et de supervision lui-même et par l'intermédiaire de son comité d'audit, de son comité de gouvernance et des affaires réglementaires, de son comité des ressources humaines et de son comité du développement durable, des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation, de même qu'en déléguant la gestion des affaires quotidiennes de la Société au chef de la direction et aux membres de la haute direction.

Les principaux rôles et responsabilités du conseil comprennent la surveillance de ce qui suit :

- a) la marque, la réputation et la culture d'intégrité de la Société;
- b) la stratégie, le modèle opérationnel et la structure organisationnelle de la Société;
- c) la structure du capital ainsi que la structure financière et le rendement de la Société;
- d) l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société;
- e) la nomination du chef de la direction de la Société et la planification de la relève pour ce poste;
- f) les relations que la Société entretient avec ses principales parties prenantes ainsi que ses communications avec celles-ci;
- g) les questions importantes d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société;
- h) le repérage, l'évaluation et la gestion des principaux risques de la Société.

Responsabilités

Les principales responsabilités du conseil sont décrites ci-après.

Culture et réputation

1. Promouvoir une culture d'intégrité, de leadership éthique, de diversité, d'inclusion, de santé et de sécurité et de développement durable auprès de la Société et de sa direction.
2. Évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes, des politiques et de procédures de la direction afin de préserver et d'améliorer la culture, la marque et la réputation de la Société.
3. S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des personnes qui relèvent directement de lui ainsi que des autres employés clés de la Société et de ses filiales selon ce que le comité ou le conseil peut décider (collectivement, les *employés désignés*), et de leur engagement envers les objectifs culturels et éthiques de la Société.
4. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la culture d'entreprise de la Société.

Planification stratégique et projets importants

5. Surveiller et approuver la stratégie, la mission et la vision de la Société.
6. Superviser et approuver le budget annuel, le plan d'affaires et le plan d'investissement en immobilisations de la Société.
7. Adopter les processus de surveillance du rendement de la Société et de sa progression vers l'atteinte de ses priorités et de ses objectifs opérationnels et stratégiques ainsi que du caractère adéquat et de l'efficacité des politiques, des programmes et des processus de la direction.
8. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la stratégie d'entreprise de la Société.
9. Recevoir des rapports de la direction sur la planification à long terme et les discussions liées aux activités d'exploitation importantes ou stratégiques et aux projets ou aux investissements importants.

Rendement financier, structure financière et investissements importants

10. Surveiller et approuver la structure du capital et structure financière de la Société, y compris sa situation de trésorerie et ses sources de financement.
11. Approuver les auditeurs externes dont la Société retiendra les services et dont la candidature sera soumise à l'approbation des actionnaires.
12. Approuver la déclaration et le versement des dividendes.
13. Approuver i) les nouvelles dépenses en immobilisations ou les nouvelles charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à un projet donné (ainsi que les écarts cumulatifs y afférents, s'il en est et au besoin) nécessitant l'approbation du conseil conformément à la politique relative à la délégation et à l'exercice des pouvoirs et au registre des autorisations de dépenses (le *RAD*) et ii) les autres investissements stratégiques et/ou à long terme, projets ou programmes ou activités de répartition des capitaux de la Société.
14. Déléguer aux membres de la haute direction le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds prévus par le *RAD*, au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.
15. Surveiller l'exactitude du rendement financier de la Société et du processus de communication de celui-ci aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement, y compris examiner et approuver les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués faisant état des résultats de la Société.
16. Surveiller le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, ce qui comprend s'assurer du respect des lois applicables ainsi que des politiques et des procédures de la Société.

Gouvernance

17. Surveiller et approuver la démarche globale de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la province d'Ontario, y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société ainsi que les autres politiques et normes en matière de gouvernance, conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.
18. Surveiller les structures et les procédures afin de permettre au conseil d'exercer un jugement objectif et indépendant et une surveillance de la gestion des activités et des affaires de la Société.
19. Surveiller la planification de la relève au sein du conseil, l'orientation et les occasions de formation continue des administrateurs ainsi que les évaluations annuelles de l'efficacité des administrateurs et du conseil dans son ensemble.
20. Surveiller les plans de relève pour le poste de chef de la direction ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence.
21. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions (sous réserve du pouvoir du comité de gouvernance et des affaires réglementaires à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance) et désigner, le cas échéant, des comités spéciaux pour aider le conseil à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

Affaires réglementaires et politiques gouvernementales

22. Surveiller les mesures en matière de politiques gouvernementales et les questions d'ordre réglementaire importantes pertinentes pour les stratégies, les activités et l'exploitation de la Société, y compris les relations que la Société entretient avec les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics.
23. Surveiller et approuver les stratégies et les plans proposés par la direction à l'égard des requêtes en révision importante des tarifs de transport, de distribution ou de base tarifaire combinée et des autres questions d'ordre réglementaire importantes nécessitant l'approbation des organismes, des agences ou des autorités de réglementation de l'électricité et des services publics.

Relations avec les parties prenantes

24. Surveiller et recevoir les rapports de la direction sur les activités de relations avec les investisseurs de la Société ainsi que les commentaires des investisseurs.
25. Surveiller et approuver la stratégie relative aux peuples autochtones et le cadre de référence de l'engagement envers les peuples autochtones de la Société, notamment en ce qui concerne les partenariats de la Société et les autres relations importantes avec les peuples autochtones et l'engagement envers les peuples autochtones, de même que le caractère adéquat et l'efficacité des politiques, des programmes et des procédures de la direction permettant d'améliorer les relations de confiance et de respect mutuel à long terme entretenues avec les peuples autochtones.
26. Surveiller l'engagement de la Société envers sa clientèle et ses autres parties prenantes clés ainsi que les stratégies et les politiques de la Société en matière d'engagement et de communication avec celles-ci, y compris les actionnaires, les peuples autochtones, les employés, les analystes financiers, les autorités gouvernementales et les organismes de réglementation, les médias et les collectivités au sein desquelles la Société exerce ses activités, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux importants ayant une incidence sur la Société.
27. Recevoir les rapports portant sur les activités de l'ombudsman indépendant de la Société.

Développement durable, environnement, santé et sécurité

28. Surveiller, examiner et, le cas échéant, approuver les stratégies et l'approche de la Société à l'égard des questions en matière de développement durable, y compris les questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale, à la gouvernance, aux changements climatiques et à la santé et à la sécurité.
29. Examiner et approuver le rapport annuel sur le développement durable de la Société.

Gestion et ressources humaines

30. Surveiller la stratégie et les plans en matière de ressources humaines de la Société, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion.
31. Superviser et approuver la nomination du chef de la direction ainsi que son rendement et sa rémunération et superviser et approuver les plans de relève du chef de la direction.
32. Surveiller, en collaboration avec le chef de la direction, le processus et les plans pour la nomination, la planification de la relève et la rémunération de tous les autres membres de la haute direction ainsi que leur rendement.

Gestion des risques

33. Surveiller et approuver le cadre de référence et les programmes de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les principaux risques auxquels la Société est exposée afin de trouver un équilibre adéquat entre les risques courus et les rendements potentiels ainsi que la viabilité à long terme de la Société.
34. Surveiller et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus de repérage, d'évaluation et de gestion ou d'atténuation des principaux risques auxquels la Société est exposée et s'assurer que la responsabilité de surveillance principale à l'égard de chacun des risques principaux qui ont été relevés conformément au cadre de référence de gestion des risques d'entreprise est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.
35. Surveiller l'infrastructure, les politiques et les programmes importants en matière de cybersécurité, de sécurité matérielle, de protection des renseignements personnels et de technologies de l'information de la Société.

Politiques

36. Le conseil est chargé de l'examen et de l'approbation des politiques décrites à l'annexe A.

Annexe A – Politiques

1. Code de conduite;
2. Politique en matière de dénonciation;
3. Politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs;
4. Politique d'engagement du conseil envers les actionnaires;
5. Politique d'engagement envers les parties prenantes;
6. Politique de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours à l'intention des administrateurs;
7. Politique sur l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
8. Politique relative aux opérations d'initiés;
9. Grille de compétences;
10. Politique relative à la diversité au sein du conseil;
11. Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité;
12. Politique de communication de l'information de l'entreprise;
13. Lignes directrices en matière de gouvernance;
14. Mandat de l'ombudsman;
15. Mandats du conseil et des comités du conseil;
16. Descriptions de poste du chef de la direction, du président du conseil, des administrateurs et des présidents de comité;
17. Politique environnementale;
18. Politique en matière de santé et de sécurité;
19. Politique relative à la sécurité publique;
20. Politique relative aux relations avec les collectivités autochtones;
21. Politique relative à l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit;
22. Politique relative à l'embauche d'employés et d'anciens employés de l'auditeur externe;
23. Programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude;
24. Politique relative à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin de la Société;
25. Politique de récupération de la rémunération;
26. Lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et politique anticouverture;
27. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces;
28. Régime de retraite à cotisations déterminées;
29. Régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
30. Régime incitatif à long terme;
31. Régime de droits différés à la valeur d'actions de la direction;
32. Régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes;
33. Régime d'épargne non enregistré.

Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : investor.relations@HydroOne.com
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1 888 664-9376 Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : 1 800 434-1235
Actionnaires qui ont besoin de renseignements sur le vote ou de soutien technique pour l'assemblée virtuelle des actionnaires	Broadridge Financial Solutions Inc. Comment voter : Par téléphone : 1 800 474-7493 (en anglais) ou 1 800 474-7501 (en français) En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote) Adresse URL de l'assemblée virtuelle des actionnaires : www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro12022 Ligne de soutien technique : 1 844 986-0822 ou 303 562-9302 (à l'international)
Actionnaires modifications du registre d'actions, changements d'adresse, information sur les dividendes, perte de certificat d'actions, transferts successoraux ou envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8th floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1 800 564-6253 ou 514 982-7555 Télé. : 1 888 453-0330 ou 416 263-9394 Courriel : service@computershare.com
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com

Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à www.HydroOne.com/Investor-Relations.

Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web (www.HydroOne.com).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2021, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (*actionnaires inscrits*) ou de votre formulaire d'instructions de vote (*actionnaires véritables*).

hydro**One**